

**SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS**

RECUEIL

DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU SDIS 25

NUMERO 9 DU MOIS DE JUIN 2022

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS
10 chemin de la Clairière 25042 BESANCON CEDEX
☎ 03 81 85 36 00 – Fax 03 81 85 37 09

**LISTE DES ACTES INSERES
AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DU SDIS 25
N° 9 DU MOIS DE JUIN 2022**

Je certifie que les actes portés sur la liste ci-dessous comportant une page, figurent dans le recueil des actes administratifs du SDIS 25 n° 9 du mois de juin 2022.

Le directeur départemental adjoint,

Colonel Jean-Luc POTIER

ACTES SOUMIS A PUBLICATION

PAGE

Délibérations du conseil d'administration du 2 juin 2022

Modification du tableau des emplois budgétaires	5
Evolution du règlement intérieur	15
Actualisation de la tarification applicable aux formations dispensées aux personnels extérieurs au SDIS 25	24
Mutualisation du complément de formation d'équipier de sapeurs-pompiers professionnels.....	27
Organisation du comité social territorial et de la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail	36
Convention avec le Centre de gestion du Doubs pour l'organisation d'un examen professionnel de sergent de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2022	39
Organisation de l'examen professionnel de sergent – fixation des indemnités de jury	46
Compte administratif 2021	49
Compte de gestion 2021	184
Affectation définitive du résultat de l'exercice 2021 sur l'exercice 2022	186
Décision modificative n°1 de l'exercice 2022	189
Approbation et habilitation à signer un projet de convention de mandat pour l'encaissement de recettes	244

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

SLO

ID : 025-282500016-20220602-DCA15_20220602-DE

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

***MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS
BUDGETAIRES***

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 02 juin à 10h00, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs s'est réuni au siège du service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 17 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

- ▶ Mme Christine BOUQUIN, Mme Béatrix LOIZON, M. Michel VIENET, M. Romuald VIVOT, M. Thierry VERNIER, Mme Marie-Paule BRAND, Mme Martine VOIDEY, M. Claude DALLAVALLE, M. Raphaël KRUCIEN (visioconférence), M. Aly YUGO, M. Damien CHARLET (visioconférence), Mme Catherine BARTHELET, M. Fabrice TAILLARD, M. Joël VERNIER, M. Patrick GENRE, M. Cédric BÔLE, M. Philippe MARECHAL.

Membres avec voix consultative

- ▶ M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, M. le Commandant Arnault ANGONIN, M. l'Adjudant Philippe MENDY (visioconférence), M. le Lieutenant Mickaël BEY (visioconférence), M. l'Adjudant Sébastien MATHIEU (visioconférence), M. Didier MOREAU, Mme l'Adjudante Fanny GRISON, M. le Lieutenant-colonel Frédéric BRINGOUT.

Membre de droit

- ▶ Mme Laure TROTIN, directrice de cabinet de M. le Préfet.

Le payeur départemental

- ▶ M. Guy LORENZELLI.

ETAIENT EXCUSES

- ▶ M. le Préfet du Doubs, M. Jean-Luc GUYON, M. Ludovic FAGAUT, Mme Priscilla BORGERHOFF, Mme Florence ROGEBOZ, Mme Chantal GUYEN, Mme Géraldine LEROY, M. Philippe GAUTIER, Mme la Médecin hors classe Laure-Estelle PILLER, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN, M. le Capitaine Frédéric MAURICE.

PROCURATION

- ▶ M. Philippe GAUTIER, représentant des EPCI, donne pouvoir à Mme Christine BOUQUIN, présidente du CASDIS.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- ▶ M. le Colonel Jean-Luc POTIER, M. le Lieutenant-colonel Lionel TOURAISIN, M. le Commandant Charles CLAUDET, M. Michaël BADET, M. Jérôme FITZE, M. Didier NICOD, Mme Séverine BONNET, Mme Maria COMANESCU.

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois de juin 2022.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le 
ID : 025-282500016-20220602-DCA15_20220602-DE

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES

I/ OBJET DU RAPPORT

Ce rapport présente la modification du tableau des emplois budgétaires qui est motivée par :

- la mise en œuvre du protocole de promotions 2019-2023 validé par le conseil d'administration du 14/12/2018 ;
- l'ajustement de la structure des effectifs aux emplois pourvus ou à pourvoir ;
- l'adéquation de la ressource aux besoins du service.

1. Mise en œuvre du protocole de promotions 2019-2023

Suppressions de postes	Créations de postes
1 chef d'équipe CSP Besançon Centre du grade de caporal	1 chef d'équipe CSP Besançon Centre du grade de caporal-chef
1 chef d'équipe CSP Besançon Est du grade de caporal	1 chef d'équipe CSP Besançon Est du grade de caporal-chef
2 chefs d'équipe CSP Montbéliard du grade de caporal	2 chefs d'équipe CSP Montbéliard du grade de caporal-chef

2. Ajustement de la structure des effectifs aux emplois pourvus ou à pourvoir

Suppressions de postes	Créations de postes
1 chef du service MOO (GSOS) du grade de commandant à compter du 01/08/2022	1 chef du service MOO (GSOS) du grade de capitaine à compter du 01/08/2022
1 chef du service acquisition parc habillement et matériels/adjoint au chef de groupement (GSTL) du grade de commandant	1 chef du service acquisition parc habillement et matériels (GSTL) du grade de capitaine
1 officier expert (N2) prévention (GSPR) du grade de lieutenant hors classe à compter du 01/07/2022	1 officier expert (N2) prévention (GSPR) du grade de lieutenant de 1 ^{ère} classe à compter du 01/07/2022
1 officier expert (N1) bureau formation et activités physiques des SP/ adjoint au chef de service (GTS) du grade de lieutenant de 1 ^{ère} classe	1 officier expert (N1) bureau formation et activités physiques des SP/ adjoint au chef de service (GTS) du grade de lieutenant de 2 ^{ème} classe
1 chef de bureau RH (GTS) du cadre d'emplois des rédacteurs à compter du 01/07/2022	1 chef de bureau RH (GTS) du cadre d'emplois des adjoints administratifs à compter du 01/07/2022
1 gestionnaire RH (GSRH) du cadre d'emplois des rédacteurs	1 gestionnaire RH (GSRH) du cadre d'emplois des adjoints administratifs
1 chef du service SIG (GSPR) du cadre d'emplois des ingénieurs	1 chef du service SIG (GSPR) du cadre d'emplois des techniciens
1 chef du bureau atelier télécoms (GSOS) du cadre d'emplois des agents de maîtrise	1 chef du bureau atelier télécoms (GSOS) du cadre d'emplois des techniciens

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le 
ID : 025-282500016-20220602-DCA15_20220602-DE

3. Fin de mise à disposition d'un agent

Un agent du grade du cadre d'emplois des attachés est réintégré au 18 mars 2022 suite à la fin de sa mise à disposition au sein de Guadeloupe Formation pour être détaché à la chambre régionale des comptes des Antilles et de la Guyane à la même date.

II/ MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES

La modification du tableau des emplois budgétaires est présentée en synthèse à la page suivante, ainsi que le tableau dressant la liste précise des postes permanents créés et le grade ou le cadre d'emplois correspondant.

Cette modification ne nécessite pas l'inscription de crédits supplémentaires au chapitre 12 du budget primitif 2022.

Les membres du comité technique et ceux de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours ont émis un avis favorable, à l'unanimité, sur ce dossier le 17 mai 2022.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, se prononcent favorablement sur ce dossier et adoptent les modifications du tableau des emplois budgétaires.

Pour extrait conforme,

La présidente du conseil d'administration,

Signé par : Christine BOUQUIN

Date : 07/06/2022

Qualité : Présidente du Conseil d'Administration du SDIS

Christine BOUQUIN

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
 Reçu en préfecture le 07/06/2022
 Affiché le 
 ID : 025-282500016-20220602-DCA15_20220602-DE

Filière et Catégorie	Cadres d'emplois ou Grades	TEB consolidé au 09/12/2021-09/01/2022			Modification du TEB au 09/03/2022-02/06/2022			Motif	Postes pourvus au 1er janvier 2022 1er juin 2022			
		effectifs permanents budgétaires	effectifs non permanents budgétaires	Effectif total	effectifs permanents budgétaires	effectifs non permanents budgétaires	Effectif total		effectifs permanents		effectifs non permanents	Effectif total
		titulaires	contractuels (1)		titulaires	contractuels (1)			titulaires	contractuels (2)	contractuels (1)	
FILIERE SPP (hors SSSM)		402	0	402	0	0	0		393	2	0	395
A +	Contrôleur général	1	0	1	0	0	0		1	0	0	1
	Colonel hors classe	1	0	1	0	0	0		1	0	0	1
A3	Lieutenant Colonel	6	0	6	0	0	0		6	0	0	6
A2	Commandant	14	0	14	-2	0	-2	-1 chef service MOO GSOS (01/08/22) -1 chef service acquisit° parc GSTL	12	0	0	12
A1	Capitaine	14	0	14	2	0	2	+1 chef service MOO GSOS (01/08/22) +1 chef service acquisit° parc GSTL	14	0	0	14
B3	Lieutenant hors classe	7	0	7	-1	0	-1	-1 officier expert (N2) prévention GSPR (01/07/22)	7	0	0	7
B2	Lieutenant 1 ^{re} classe	24	0	24	0	0	0	-1 officier expert (N1) bur for GTS +1 officier expert (N2) prévention GSPR	23	0	0	23
B1	Lieutenant 2 ^{me} classe	21	0	21	1	0	1	+1 officier expert (N1) bur for GTS	21	0	0	21
C2	Adjudant	131	0	131	-1	0	-1	-1 chef agrès tt engin Pontarlier	130	0	0	130
	Sergent	83	0	83	0	0	0		83	0	0	83
C1	Caporal-chef	56	0	56	4	0	4	+ 1 chef équipe BC +1 chef équipe BE (01/07/22) +2 chefs équipe Montbéliard	59	0	0	59
	Caporal Sapeurs	44	0	44	-3	0	-3	-1 équip/chef équipe BE -2 équip/chefs équipe Montbéliard	36	2	0	38
FILIERE SPP (SSSM)		8	0	8	0	0	0		7	0	0	7
A3	Médecin hors classe	2	0	2	0	0	0		1	0	0	1
	Médecin de classe normale	1	0	1	0	0	0		1	0	0	1
	Pharmacien hors classe	1	0	1	0	0	0		1	0	0	1
A2	Cadre de santé de 2 ^{me} classe	1	0	1	0	0	0		1	0	0	1
A1	Infirmier hors classe	2	0	2	0	0	0		2	0	0	2
	Infirmier de classe supérieure	1	0	1	0	0	0		1	0	0	1
FILIERE ADMINISTRATIVE		66	0	66	0	0	0		63	2	1	66
A	Attachés Territoriaux	8	0	8	0	0	0		7	1	0	8
B	Rédacteurs Territoriaux	22	0	22	-2	0	-2	-1 chef bur RH GTS (01/07/22) -1 gestionnaire RH GSRH	20	1	0	21
C	Adjoints Administratifs	36	0	36	2	0	2	+1 chef bur RH GTS (01/07/22) +1 gestionnaire RH GSRH	36	0	1	37
FILIERE TECHNIQUE		37,5	0	37,5	0	0	0		34,5	1	0	35,5
A	Ingénieurs Territoriaux	6	0	6	-1	0	-1	-1 chef service SIG	5	0	0	5
B	Techniciens territoriaux	8	0	8	2	0	2	+1 chef bur télécom +1 chef service SIG	7	1	0	8
C2	Agents de Maîtrise	12	0	12	-1	0	-1	-1 chef bur télécom	10	0	0	10
C1	Adjoints Techniques	11,5	0	11,5	0	0	0		12,5	0	0	12,5
TOTAUX		513,5	0	513,5	0	0	0		497,5	5	1	503,5

Postes budgétaires particuliers

Filière et catégorie	Cadres d'emplois ou grades	TEB consolidé au 09/12/2021-09/01/2022	Modification du TEB au 09/03/2022-02/06/2022	Observations
		effectifs permanents budgétaires	effectifs permanents budgétaires	
A	Attaché territoriaux	0	±	Mise à disposition de Guadeloupe formation
A1	Capitaine	1	0	Mise à disposition du Ministère de l'Intérieur (DGSCGC)

(1) Article 3 loi 84-53 du 26-01-1984 modifiée (cf. annexe 1)

(2) Article 3-1 ou 3-2 ou 3-3 de la loi 84-53 du 26-01-1984 (cf. annexe 1)

Effectifs supplémentaires budgétés dans la masse salariale pour remplacer momentanément des titulaires absents

Catégorie	(3)	Effectifs non permanents budgétaires
C	Volet Remplacement (maladie, maternité, etc.)	3

(3) Article 3-1 de la loi 84-53 du 26-01-1984

ANNEXE 1**Cadre légal d'emploi de contractuels**

	Emplois permanents	Emplois non permanents
Article 3-1	Remplacement titulaires (temps partiels, congés annuels, maladie, maternité, congé parental)	
Article 3-2	Vacances d'emplois < 2 ans	
Article 3-3	Pas de cadre d'emplois de fonctionnaires pouvant assurer les fonctions correspondantes Emplois du niveau de la catégorie A, lorsque la nature des fonctions ou des besoins du service le justifient	
Article 15 loi 2005-843 du 26-07-2005		
	Contrat à durée indéterminée	
Article 110 loi 84-53 du 26-01-1984		
		Emplois de cabinet

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
 Reçu en préfecture le 07/06/2022
 Affiché le 
 ID : 025-282500016-20220602-DCA15_20220602-DE

Postes permanents créés à compter du 01/01/2022 01/06/2022

Grades	Nombre	Postes	temps non complet	Groupement	Service
Contrôleur général	1	emploi fonctionnel de directeur départemental des services d'incendie et de secours		direction	
Sous-total	1	Contrôleurs généraux			
Colonel hors classe	1	emploi fonctionnel de directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours		direction	
Sous-total	1	Colonels hors classe			
Lieutenant-colonel	1	chef du groupement des services de l'organisation des secours		GSOS	
	1	chef du groupement des services techniques et de la logistique		GSTL	
	1	chef du groupement des services de prévention des risques		GSPR	
	1	chef du groupement territorial ouest		GTO	
	1	chef du groupement territorial est		GTE	
1	chef du groupement territorial sud		GTS		
Sous-total	6	Lieutenants-colonels			
Commandant	1	chef du cabinet de direction (équivalent chef de groupement)		direction	
	1	chef du service mise en œuvre opérationnelle		GSOS	- mise en œuvre opérationnelle
	1	chef du service prévention/adjoint au chef de groupement		GSPR	prévention
	1	chef du service acquisitions parc habillement et matériels /adjoint au chef de groupement		GSTL	acquisitions parc habillement et matériels
	1	chef du service maintenance et contrôles/adjoint au chef de groupement		GSTL	maintenance et contrôles
	1	chef du service développement du volontariat /adjoint au chef de groupement		GSRH	développement du volontariat
	1	chef du service opération-prévision GTO/adjoint au chef de groupement/officier référent de secteur Ornans - Amancey - Vuillafans - Lavans-Vuillafans - Longeville		GTO	opération-prévision
	1	chef du CSP Pontarlier/ chef de groupement par intérim		GTS	CSP Pontarlier
	1	chef du CSP Besançon centre		GTO	CSP Besançon centre
	1	chef du CSP Besançon est		GTO	CSP Besançon est
	1	chef du CSP Montbéliard		GTE	CSP Montbéliard
	1	chef du service prévision		GSPR	prévision
	1	chef du service formation		GSRH	formation
1	chef du CODIS/adjoint au chef de groupement		GSOS	CODIS	
Sous-total	14	Commandants			
capitaine	1	chef du service santé sécurité et qualité de vie en service		direction	service santé sécurité et qualité de vie en service
	1	chef du service opération-prévision GTE/adjoint au chef de groupement/officier référent de secteur Isle sur le Doubs - Trois Cantons - Saint-Maurice-Colombier		GTE	opération-prévision
	1	chef du service logistique-immobilier GTS/officier référent de secteur Frasnay - Levier - Boujaillies - Marais du Drugeon		GTS	logistique-immobilier
	1	chef du service RH-formation-développement volontariat GTO/officier référent de secteur Marchaux - Pouilly-les-Vignes - Emagny - Recologne		GTO	RH-formation-développement volontariat
	1	chef du service logistique-immobilier GTO/officier référent de secteur Valdahon - Vercel - Premier Plateau - Saône-Mamirolle - Etalans - Avoudrey - Flangebouche-Gonsans		GTO	logistique-immobilier
	1	chef du service RH-formation-développement volontariat GTE/officier référent de secteur Mathay - Mandeuve - Pont de Roide		GTE	RH-formation-développement volontariat
	1	adjoint au chef du CSP Besançon centre/officier référent de secteur Sancey-Pierrefontaine-les-Varans-Charmolle-Servin		GTO	CSP Besançon centre
	1	chef du CSR Audincourt-Valentigney/officier référent de secteur Audincourt-Valentigney - Abbévillers - Plateau de Blamont - Hérimoncourt		GTE	CSR Audincourt-Valentigney
	1	chef du service mise en œuvre opérationnelle a/c du 01/08/2022		GSOS	mise en œuvre opérationnelle
	1	officier expert (N1) bureau doctrine et gestion activité opérationnelle/adjoint au chef de service		GSOS	mise en œuvre opérationnelle
	1	officier expert (N1) bureau administration du système de gestion opérationnelle/adjoint au chef du CODIS		GSOS	CODIS
	1	officier expert (N1) prévention /adjoint au chef de service		GSPR	prévention
	1	chef du service acquisitions parc habillement et matériels		GSTL	acquisitions parc habillement et matériels
	1	officier expert (N1) pôle mise en œuvre des formations/ adjoint au chef de service		GSRH	formation
	1	chef du CSR Morteau/officier référent de secteur Morteau - Villers-le-Lac - Grand'Combe-Chateleu - Les Gras - Le Russey		GTS	CSR Morteau
1	chef du CSR Maîche/officier référent de secteur Maîche - Damprichard - Charquemont - Saint Hippolyte - Montecheroux - Vaufrey		GTE	CSR Maîche	
Sous-total	14	Capitaines			
Lieutenant hors classe	2	officier expert (N2) prévention à compter du 01/07/2022		GSPR	prévention
	1	chef du service logistique-immobilier GTE		GTE	logistique-immobilier
	1	adjoint au chef du CSP Besançon est		GTO	CSP Besançon est
	1	officier expert (N1) bureau formation et activités physiques des SP GTO/ adjoint au chef de service		GTO	RH-formation-développement volontariat
	1	chef du bureau ressources humaines CSP Besançon centre		GTO	CSP Besançon centre
	1	chef de salle CODIS		GSOS	CODIS
Sous-total	7	Lieutenants hors classe			
	1	officier expert (N1) prévision/adjoint au chef de service		GSPR	prévision
	1	chef du service RH-formation-développement volontariat GTS/officier référent de secteur Orchamps-Vennes - Gilley - La Chaux-de-Gilley - Arc-sous-Cicon		GTS	RH-formation-développement volontariat
	1	chef du service opération-prévision GTS/officier référent de secteur Pontarlier -Val d'Usiers - Ouhans - Les Fourgs - Montperreux - Verrières-de-Joux		GTS	opération-prévision

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
 Reçu en préfecture le 07/06/2022
 Affiché le 
 ID : 025-202500016-20220602-DCA15_20220602-DE

Grades	Nombre	Postes	temps non complet	Groupement	Service
Lieutenant 1 ^{ère} classe	1	adjoint au chef du CSP Pontarlier/officier référent de secteur Mont d'Or -Mouthe - Chapelle-des-Bois - Rochejean - Labergement-Sainte-Marie		GTS	CSP Pontarlier
	1	adjoint au chef du CSP Montbéliard		GTE	CSP Montbéliard
	1	chef du CSR Baume-les-Dames/officier référent de secteur Baume-les-Dames - Clerval - Rougemont - Moncey		GTO	CSR Baume-les-Dames
	1	chef du CSR Saint-Vit/officier référent de secteur Saint-Vit - Quingey - Arc-et-Senans - Boussières - Fourg		GTO	CSR Saint-Vit
	1	chef du CSR Bethoncourt-Sochaux		GTE	CSR Bethoncourt-Sochaux
	1	officier expert (N1) bureau formation et activités physiques des SP GTE/ adjoint au chef de service		GTE	RH-formation-développement volontariat
	1	officier expert (N2) bureau prévision GTE		GTE	opération-prévision
	1	officier expert (N1) bureau formation et activités physiques des SP GTS/ adjoint au chef de service		GTS	RH-formation-développement volontariat
	1	officier expert (N1) bureau mise en œuvre opérationnelle GTE/adjoint au chef de service		GTE	opération-prévision
	1	officier expert (N2) bureau parc matériels roulants GTO		GTO	logistique-immobilier
	1	officier expert (N2) bureau mise en œuvre opérationnelle GTO		GTO	opération-prévision
	2 3	officiers expert (N2) prévention à compter du 01/07/2022		GSPR	prévention
	1	officier expert prévision (N2)		GSPR	prévision
	1	chef du bureau MOO-CRSS CSP Montbéliard		GTE	CSP Montbéliard
	1	chef du bureau logistique CSP Montbéliard		GTE	CSP Montbéliard
	1	chef du bureau ressources humaines CSP Besançon est		GTO	CSP Besançon est
	1	chef du bureau MOO-CRSS CSP Besançon est		GTO	CSP Besançon est
	1	chef du bureau MOO-CRSS CSP Besançon centre		GTO	CSP Besançon centre
1	chef du bureau formation et activités physiques CSP Besançon centre		GTO	CSP Besançon centre	
1	chef du bureau formation et activités physiques CSP Pontarlier		GTS	CSP Pontarlier	
Sous-total	24	Lieutenants 1^{ère} classe			
Lieutenant 2 ^{ème} classe	1	officier expert (N2) prévision		GSPR	prévision
	1	officier expert (N1) bureau parc matériels roulants/adjoint au chef de service		GSTL	acquisitions parc habillement et matériels
	1	officier expert (N2) bureau formations tronc commun et activités physiques des SP		GSRH	formation
	1	officier expert (N2) bureau élaboration du PPF		GSRH	formation
	1	officier expert (N2) bureau formation aux spécialités des SP		GSRH	formation
	1	officier expert (N2) bureau suivi post-opérationnel et spécialités		GSOS	mise en œuvre opérationnelle
	1	officier expert (N1) bureau prévision GTO/adjoint au chef de service		GTO	opération-prévision
	1	officier expert (N1) bureau petits matériels habillement GTO/adjoint au chef de service		GTO	logistique-immobilier
	1	officier expert (N1) bureau petits matériels habillement GTE/adjoint au chef de service		GTE	logistique-immobilier
	1	officier expert (N2) bureau petits matériels habillement GTS		GTS	logistique-immobilier
	1	officier expert (N1) bureau parc matériels roulants GTS/adjoint au chef de service		GTS	logistique-immobilier
	1	officier expert (N1) bureau mise en œuvre opérationnelle GTS/adjoint au chef de service		GTS	opération-prévision
	1	officier expert (N1) bureau formation et activités physiques des SP GTS/ adjoint au chef de service		GTS	RH-formation-développement volontariat
	1	officier expert (N3) gestionnaire formation bureau formation GTO		GTO	RH-formation-développement volontariat
	1	officier expert (N2) bureau formation et activités physiques CSP Besançon est		GTO	CSP Besançon est
	1	officier expert (N2) bureau formation et activités physiques CSP Montbéliard		GTE	CSP Montbéliard
	1	officier expert (N2) bureau ressources humaines CSP Montbéliard		GTE	CSP Montbéliard
	1	officier expert (N2) logistique CSP Besançon centre		GTO	CSP Besançon centre
1	officier expert (N2) bureau logistique CSP Besançon est		GTO	CSP Besançon est	
1	officier expert (N2) bureaux logistique/MOO-CRSS CSP Pontarlier		GTS	CSP Pontarlier	
1	officier expert (N2) bureau ressources humaines CSP Pontarlier		GTS	CSP Pontarlier	
1	chef de salle opérationnelle		GSOS	CODIS	
Sous-total	21-22	Lieutenants 2^{ème} classe			
Adjudant	14	chefs d'agrès tout engin/sous-officiers de garde CSP Besançon centre		GTO	CSP Besançon centre
	18-19	chefs d'agrès tout engin CSP Besançon centre		GTO	CSP Besançon centre
	1	gestionnaire des EJO et du temps de travail/chef d'agrès tout engin CSP Besançon centre		GTO	CSP Besançon centre
	14	chefs d'agrès tout engin/sous-officiers de garde CSP Besançon est		GTO	CSP Besançon est
	7	chefs d'agrès tout engin CSP Besançon est		GTO	CSP Besançon est
	1	gestionnaire des EJO et du temps de travail/chef d'agrès tout engin CSP Besançon est		GTO	CSP Besançon est
	1	référent MOO-CRSS/chef d'agrès tout engin /sous-officier de garde CSR Baume-les-Dames		GTO	CSR Baume-les-Dames
	1	référent logistique/chef d'agrès tout engin/sous-officier de garde CSR Baume-les-Dames		GTO	CSR Baume-les-Dames
	1	prévisionniste GTO/chef d'agrès tout engin CSP Besançon centre		GTO	opération-prévision
	1	gestionnaire habillement GTO/chef d'agrès tout engin CSP Besançon centre		GTO	logistique-immobilier
	15	chefs d'agrès tout engin/sous-officiers de garde CSP Montbéliard		GTE	CSP Montbéliard
	6	chefs d'agrès tout engin CSP Montbéliard		GTE	CSP Montbéliard
	1	gestionnaire des EJO et du temps de travail/chef d'agrès tout engin CSP Montbéliard		GTE	CSP Montbéliard
	5	chefs d'agrès tout engin/sous-officiers de garde CSR Audincourt-Valentigney		GTE	CSR Audincourt-Valentigney
	2	chefs d'agrès tout engin CSR Maiche		GTE	CSR Maiche
2	chef d'agrès tout engin/sous-officier de garde CSR Bethoncourt-Sochaux		GTE	CSR Bethoncourt-Sochaux	

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
 Reçu en préfecture le 07/06/2022
 Affiché le 
 ID : 026-282500016-20220602-DCA15_20220602-DE

Grades	Nombre	Postes	temps non complet	Groupement	Service
	1	réfèrent formation/chef d'agrès tout engin/sous-officier de garde CSR Bethoncourt-Sochaux GTE		GTE	RH-formation-développement volontariat
	1	prévisionniste GTE		GTE	opération-prévision
	13	chefs d'agrès tout engin/sous-officiers de garde CSP Pontarlier		GTS	CSP Pontarlier
	9-8	chef d'agrès tout engin CSP Pontarlier		GTS	CSP Pontarlier
	3	chefs d'agrès tout engin/sous-officier de garde CSR Morteau		GTS	CSR Morteau
	1	réfèrent ressources humaines/chef d'agrès tout engin/sous-officier de garde CSR Morteau		GTS	CSR Morteau
	5	adjoints au chef de salle opérationnelle/sous-officiers de garde		GSOS	CODIS
	7	adjoints au chef de salle opérationnelle		GSOS	CODIS
Sous-total	130	Adjudants			
	14	chefs d'agrès un engin une équipe CSP Besançon centre		GTO	CSP Besançon centre
	15	chefs d'agrès un engin une équipe CSP Besançon est		GTO	CSP Besançon est
	17	chefs d'agrès un engin une équipe CSP Montbéliard		GTE	CSP Montbéliard
	2	chefs d'agrès un engin une équipe CSR Audincourt-Valentigney		GTE	CSR Audincourt-Valentigney
	1	gestionnaire habillement GTE/chef d'agrès un engin une équipe		GTE	logistique-immobilier
	1	gestionnaire bureau prévision GTE/chef d'agrès une équipe		GTE	opération-prévision
	13	chefs d'agrès un engin une équipe CSP Pontarlier		GTS	CSP Pontarlier
	20	adjoints au chef de salle opérationnelle		GSOS	CODIS
Sous-total	83	Sergents			
	28-29	chefs d'équipe CSP Besançon centre		GTO	CSP Besançon centre
	10-11	chefs d'équipe CSP Besançon est à compter du 01/07/2022		GTO	CSP Besançon est
	9 11	chefs d'équipe CSP Montbéliard		GTE	CSP Montbéliard
	1	équipier CSP Montbéliard		GTE	CSP Montbéliard
	1	chef d'équipe CSR Audincourt-Valentigney		GTE	CSR Audincourt-Valentigney
	5	chefs d'équipe CSP Pontarlier		GTS	CSP Pontarlier
	2	chefs-opérateurs de salle opérationnelle		GSOS	CODIS
Sous-total	56 60	Caporaux-chefs			
	13	équipiers ou chefs d'équipe CSP Besançon centre		GTO	CSP Besançon centre
	10 9	équipiers ou chefs d'équipe CSP Besançon est		GTO	CSP Besançon est
	10-16	équipiers ou chefs d'équipe CSP Montbéliard		GTE	CSP Montbéliard
	3	équipiers ou chefs d'équipe CSP Pontarlier		GTS	CSP Pontarlier
Sous-total	44 41	Caporaux / Sapeurs 1^{ère} classe			
Total	402	Filière SPP (hors SSSM)			
Médecin hors classe	1	médecin chef		SSSM	
	1	médecin réfèrent de groupement antenne SSSM GTE/GTS		SSSM	pôle médecins
Médecin de classe normale	1	médecin réfèrent de groupement antenne SSSM GTO/médecin-chef adjoint		SSSM	pôle médecins
Sous-total	3	Médecins			
Pharmacien hors classe	1	pharmacien chef		SSSM	pôle pharmaciens
Sous-total	1	Pharmaciens			
Cadre de santé de 2 ^{ème} classe	1	infirmier de chefferie		SSSM	pôle infirmiers
Sous-total	1	Cadres de santé			
Infirmier hors classe	1	infirmier de groupement antenne SSSM GTO		SSSM	pôle infirmiers
	1	infirmier de groupement antenne SSSM GTS		SSSM	pôle infirmiers
Infirmier de classe supérieure	1	infirmier de groupement antenne SSSM GTE		SSSM	pôle infirmiers
Sous-total	3	Infirmiers			
Total	8	Filière SPP (SSSM)			
	1	chef du groupement des services administratifs et financiers		GSAF	
	1	chef du service évaluation		direction	évaluation
	1	chef du service de gestion des ressources humaines/adjoint au chef de groupement		GSRH	gestion des ressources humaines
	1	chef du service communication		direction	communication
	1	chef du service finances/adjoint au chef de groupement		GSAF	finances
	1	chef du service juridique		GSAF	juridique
	1	chef du service achat et marchés publics		GSAF	achats-marchés publics
	1	chef du service développement des ressources humaines		GSRH	développement des ressources humaines
Sous-total	8	Cadre d'emplois des attachés territoriaux			
	1	chef du bureau finances/adjoint au chef de service		GSAF	finances
	1	chef du service administration générale		GSAF	administration générale
	1	expert marchés publics/adjoint au chef de service		GSAF	achats-marchés publics
	1	expert marchés publics		GSAF	achats-marchés publics
	1	juriste GSRH		GSRH	
	1	adjoint chef du service administration générale		GSAF	administration générale
	1	adjoint au chef du service communication		direction	communication
	1	chef du bureau gestion des effectifs, du temps de travail et de la protection sociale		GSRH	gestion des ressources humaines
	1	chef du bureau gestion carrière-indemnisation des SPV		GSRH	gestion des ressources humaines
	1	chef du bureau gestion carrière-paie des SPP/PATS/adjoint au chef de service		GSRH	gestion des ressources humaines
Cadre d'emplois des	1	chef du bureau gestion et contrôle des compétences		GSRH	formation

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
 Reçu en préfecture le 07/06/2022
 Affiché le **S 2 0**
 ID : 025-282500016-20220602-DCA15_20220602-DE

Grades	Nombre	Postes	temps non complet	Groupement	Service
rédacteurs territoriaux	1	chef du bureau contrats et conventions		GSTL	immobilier
	1	chef du bureau ressources humaines GTO		GTO	RH-formation-développement volontariat
	1	chef du bureau ressources humaines GTE		GTE	RH-formation-développement volontariat
	1	chef du bureau ressources humaines GTS à compter du 01/07/2022		GTS	RH-formation-développement-volontariat
	1	responsable du secrétariat de direction		direction	
	1	gestionnaire des SPV		GSRH	gestion des ressources humaines
	1	gestionnaire carrière-paie des SPP/PATS		GSRH	gestion des ressources humaines
	2 1	gestionnaires des RH		GSRH	gestion des ressources humaines
	1	gestionnaire des RH chargé de la protection sociale		GSRH	gestion des ressources humaines
1	secrétaire-coordonateur SSSM (équivalent gestionnaire)		SSSM		
Sous-total	22 20	Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux			
Cadre d'emplois des adjoints administratifs	1	assistant de direction		direction	
	2	secrétaires-assistants de gestion GSAF		GSAF	
	2	secrétaires-assistants de gestion GSRH		GSRH	
	2	secrétaires-assistants de gestion GSOS		GSOS	
	3	secrétaires-assistants de gestion GSTL		GSTL	
	3	secrétaires-assistants de gestion GSPR		GSPR	
	2	secrétaires-assistants de gestion GTO		GTO	
	0,5	secrétaire-assistant de gestion CSP Besançon centre et GTO/agent d'accueil GTO	TNC	GTO	GTO/CSP Besançon centre
	1	secrétaire-assistant de gestion SSSM GTO		GTO	SSSM
	3	secrétaires-assistants de gestion GTE		GTE	
	1	secrétaire-assistant de gestion SSSM GTE		GTE	SSSM
	1	chef du bureau ressources humaines GTS à compter du 01/07/2022		GTS	RH-formation-développement volontariat
	0,8	secrétaires-assistants de gestion GTS/secrétaires-assistants de gestion SSSM GTS	TNC	GTS	
	0,7	secrétaires-assistants de gestion GTS/secrétaires-assistants de gestion SSSM GTS	TNC	GTS	
	1	secrétaire-assistant de gestion CSP Besançon est		GTO	CSP Besançon est
	1	secrétaire-assistant de gestion CSP Montbéliard		GTE	CSP Montbéliard
	1	secrétaire-assistants de gestion CSR Baume les Dames		GTS	CSR Baume les Dames
	1	secrétaire-assistant de gestion CSR Morteau/secrétaires-assistants de gestion GTS		GTS	CSR Morteau
	1	secrétaire-assistant de gestion GSAF/agent d'accueil direction		GSAF	administration générale
	1	gestionnaire financier et comptable		GSAF	finances
	1	assistant de gestion financière		GSAF	finances
	1	chef du bureau formation des PATS et gestion des formations extérieures		GSRH	formation
	3	gestionnaires carrière-paie des SPP/PATS		GSRH	gestion des ressources humaines
1	gestionnaire formation		GSRH	formation	
1	gestionnaire des SPV		GSRH	gestion des ressources humaines	
1	gestionnaires des RH		GSRH	gestion des ressources humaines	
1	correspondante administration générale-finances GTE/secrétaire-assistant de gestion CSR Audincourt-Valentigney		GTE	GTE/CSR Audincourt-Valentigney	
Sous-total	36 38	Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux			
Total	66	Filière administrative			
Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux	1	chef du groupement des services des ressources humaines		GSRH	
	1	chef du service systèmes d'information et réseaux		GSOS	SIR
	1	chef du service immobilier		GSTL	immobilier
	1	chef du service systèmes d'informations géographiques		GSPR	SIG
	1	responsable sécurité des systèmes d'information/adjoint au chef de service		GSOS	SIR
	1	chef du bureau conduite d'opérations-plan pluriannuel d'investissement		GSTL	immobilier
Sous-total	6 5	Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux			
Cadre d'emplois des techniciens territoriaux	1	chef du bureau base de données		GSOS	SIR
	1	chef du bureau atelier télécom		GSOS	SIR
	1	chef du bureau petits matériels		GSTL	acquisitions parc habillement et matériels
	1	chef du bureau 1 maintenance maîtrise d'œuvre et petites opérations d'investissement		GSTL	immobilier
	1	chef du bureau 2 maintenance maîtrise d'œuvre et petites opérations d'investissement		GSTL	immobilier
	1	chef du service systèmes d'informations géographiques		GSPR	SIG
	1	administrateur base de données		GSOS	SIR
	1	technicien support et service		GSOS	SIR
	1	technicien responsable des études et applications informatiques		GSOS	SIR
	1	chef du bureau exploitation		GSOS	SIR
Sous-total	8 10	Cadre d'emplois des techniciens territoriaux			
	1	chef du bureau-atelier télécom		GSOS	SIR
	1	administrateur réseaux télécoms		GSOS	SIR
	1	chef de l'atelier départemental (et antennes GT)		GSTL	maintenance et contrôles
	1	chef de la plate-forme logistique départementale		GSTL	maintenance et contrôles

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
 Reçu en préfecture le 07/06/2022
 Affiché le 
 ID : 025-282500016-20220602-DCA15_20220602-DE

Grades	Nombre	Postes	temps non complet	Groupement	Service
Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux	1	chef du bureau parc matériels roulants GTE		GTE	logistique-immobilier
	1	mécanicien atelier départemental/adjoint au chef de l'atelier départemental		GSTL	maintenance et contrôles
	1	mécanicien atelier départemental		GSTL	maintenance et contrôles
	1	mécanicien antenne GTS de l'atelier départemental		GSTL	maintenance et contrôles
	1	mécanicien antenne GTE de l'atelier départemental		GSTL	maintenance et contrôles
	1	magasinier plate-forme logistique/contrôleur matériel électrique		GSTL	maintenance et contrôles
	1	contrôleur EPI/adjoint au chef de la plate-forme logistique		GSTL	maintenance et contrôles
	1	gestionnaire/contrôleur habillement GTS		GTS	logistique-immobilier
Sous-total	12 11	Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux			
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	1	technicien SIG/adjoint au chef de service		GSPR	SIG
	1	assistant de gestion formation		GSRH	formation
	3	mécanicien atelier départemental		GSTL	maintenance et contrôles
	1	magasinier/contrôleur GTO		GTO	logistique-immobilier
	1	mécanicien antenne GTO de l'atelier départemental		GSTL	maintenance et contrôles
	1	magasinier atelier départemental		GSTL	maintenance et contrôles
	1	contrôleur matériel incendie plate-forme logistique		GSTL	maintenance et contrôles
	1	magasinier plate-forme logistique/contrôleur EPI et ARI		GSTL	maintenance et contrôles
	1	agent d'entretien CSP Montbéliard		GTE	CSP Montbéliard
	0,5	agent polyvalent	TNC	direction	
Sous-total	11,5	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux			
Total	37,5	Filière technique			
TOTAL GENERAL	513,5				

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

EVOLUTION DU REGLEMENT INTERIEUR

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 02 juin à 10h00, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs s'est réuni au siège du service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 17 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

- ▶ Mme Christine BOUQUIN, Mme Béatrix LOIZON, M. Michel VIENET, M. Romuald VIVOT, M. Thierry VERNIER, Mme Marie-Paule BRAND, Mme Martine VOIDEY, M. Claude DALLAVALLE, M. Raphaël KRUCIEN (visioconférence), M. Aly YUGO, M. Damien CHARLET (visioconférence), Mme Catherine BARTHELET, M. Fabrice TAILLARD, M. Joël VERNIER, M. Patrick GENRE, M. Cédric BÔLE, M. Philippe MARECHAL.

Membres avec voix consultative

- ▶ M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, M. le Commandant Arnault ANGININ, M. l'Adjudant Philippe MENDY (visioconférence), M. le Lieutenant Mickaël BEY (visioconférence), M. l'Adjudant Sébastien MATHIEU (visioconférence), M. Didier MOREAU, Mme l'Adjudante Fanny GRISON, M. le Lieutenant-colonel Frédéric BRINGOUT.

Membre de droit

- ▶ Mme Laure TROTIN, directrice de cabinet de M. le Préfet.

Le payeur départemental

- ▶ M. Guy LORENZELLI.

ETAIENT EXCUSES

- ▶ M. le Préfet du Doubs, M. Jean-Luc GUYON, M. Ludovic FAGAUT, Mme Priscilla BORGERHOFF, Mme Florence ROGEBOZ, Mme Chantal GUYEN, Mme Géraldine LEROY, M. Philippe GAUTIER, Mme la Médecin hors classe Laure-Estelle PILLER, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN, M. le Capitaine Frédéric MAURICE.

PROCURATION

- ▶ M. Philippe GAUTIER, représentant des EPCI, donne pouvoir à Mme Christine BOUQUIN, présidente du CASDIS.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- ▶ M. le Colonel Jean-Luc POTIER, M. le Lieutenant-colonel Lionel TOURAISIN, M. le Commandant Charles CLAUDET, M. Michaël BADET, M. Jérôme FITZE, M. Didier NICOD, Mme Séverine BONNET, Mme Maria COMANESCU.

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois de juin 2022.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le 
ID : 025-282500016-20220602-DCA16_20220602-DE

EVOLUTION DU REGLEMENT INTERIEUR

1. Modification du tableau des emplois budgétaires

- **Annexe 3 : Tableau des emplois budgétaires**
- **Annexe 6 : Effectifs cibles des CIS disposant d'une garde**

Le tableau des emplois budgétaires consolidé au 02 juin 2022 est reproduit en annexe 3 du règlement intérieur, conformément au document joint au présent rapport. Cette évolution résulte de la modification du tableau des emplois budgétaires soumise à délibération du conseil d'administration à la même séance.

Par ailleurs, les deux créations de postes affectés provisoirement au CSP Besançon Est modifient temporairement les effectifs-cibles du centre. L'annexe 6 est modifiée en conséquence conformément aux documents joints en annexe du présent rapport.

2. Gestion des personnels

2.1. Indemnisation du référent pour le volontariat

L'article R1424-19 du code général des collectivités territoriales prévoit que la direction du service d'incendie et de secours comprend un officier de sapeurs-pompiers volontaires, référent pour le volontariat. L'article R1424-20-2 du même code précise ses missions :

- apporter à la direction sa connaissance et son expérience du volontariat ;
- participer aux réunions du comité de direction ;
- assurer toute autre mission confiée par la direction du SDIS 25.

Cette mission était jusqu'à présent indemnisée en services rendus sur la base des déclarations de temps passé en réunion et pour toute mission réalisée.

Aussi, par souci d'efficacité et de gestion, il est proposé d'ajuster les modalités d'indemnisation du référent volontariat. A ce titre, il est souhaité de mettre en place une indemnité de fonction forfaitaire versée mensuellement pour cette mission de 10 indemnités horaire du grade.

L'annexe 41 du règlement intérieur est modifiée en ce sens.

Les membres du comité technique et ceux de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours ont émis un avis favorable, à l'unanimité, sur ce dossier le 17 mai 2022.

Les membres du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ont émis un avis favorable, à l'unanimité, sur ce dossier le 18 mai 2022.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, se prononcent favorablement sur les modifications apportées au règlement intérieur.

Pour extrait conforme,

La présidente du conseil d'administration,

Signé par : Christine BOUQUIN

Date : 07/06/2022

Qualité : Présidente du Conseil d'Administration du SDIS

Christine BOUQUIN

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

***ACTUALISATION DE LA TARIFICATION APPLICABLE
AUX FORMATIONS DISPENSEES AUX PERSONNELS
EXTERIEURS AU SDIS 25***

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 02 juin à 10h00, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs s'est réuni au siège du service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 17 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

- ▶ Mme Christine BOUQUIN, Mme Béatrix LOIZON, M. Michel VIENET, M. Romuald VIVOT, M. Thierry VERNIER, Mme Marie-Paule BRAND, Mme Martine VOIDEY, M. Claude DALLAVALLE, M. Raphaël KRUCIEN (visioconférence), M. Aly YUGO, M. Damien CHARLET (visioconférence), Mme Catherine BARTHELET, M. Fabrice TAILLARD, M. Joël VERNIER, M. Patrick GENRE, M. Cédric BÔLE, M. Philippe MARECHAL.

Membres avec voix consultative

- ▶ M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, M. le Commandant Arnault ANGININ, M. l'Adjudant Philippe MENDY (visioconférence), M. le Lieutenant Mickaël BEY (visioconférence), M. l'Adjudant Sébastien MATHIEU (visioconférence), M. Didier MOREAU, Mme l'Adjudante Fanny GRISON, M. le Lieutenant-colonel Frédéric BRINGOUT.

Membre de droit

- ▶ Mme Laure TROTIN, directrice de cabinet de M. le Préfet.

Le payeur départemental

- ▶ M. Guy LORENZELLI.

ETAIENT EXCUSES

- ▶ M. le Préfet du Doubs, M. Jean-Luc GUYON, M. Ludovic FAGAUT, Mme Priscilla BORGERHOFF, Mme Florence ROGEOZ, Mme Chantal GUYEN, Mme Géraldine LEROY, M. Philippe GAUTIER, Mme la Médecin hors classe Laure-Estelle PILLER, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN, M. le Capitaine Frédéric MAURICE.

PROCURATION

- ▶ M. Philippe GAUTIER, représentant des EPCI, donne pouvoir à Mme Christine BOUQUIN, présidente du CASDIS.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- ▶ M. le Colonel Jean-Luc POTIER, M. le Lieutenant-colonel Lionel TOURAISIN, M. le Commandant Charles CLAUDET, M. Michaël BADET, M. Jérôme FITZE, M. Didier NICOD, Mme Séverine BONNET, Mme Maria COMANESCU.

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois de juin 2022.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le 
ID : 025-282500016-20220602-DCA17_20220602-DE

ACTUALISATION DE LA TARIFICATION APPLICABLE AUX FORMATIONS DISPENSEES AUX PERSONNELS EXTERIEURS AU SDIS 25

Pour mener à bien ses missions de service public liées au secours, le SDIS 25 assure la formation des sapeurs-pompiers volontaires et professionnels du corps départemental. A ce titre, il est référencé en qualité d'organisme de formation, lequel lui permet d'accueillir des stagiaires extérieurs au SDIS 25.

Cet accueil est soumis à facturation dont il convient d'actualiser la tarification au regard de l'évolution des coûts et de l'inflation, la dernière délibération en la matière datant de juin 2016.

1. Frais pédagogiques

Ces frais concernent la rémunération des formateurs et sont indexés sur l'évolution moyenne du taux des indemnités de sapeurs-pompiers volontaires dont l'évolution pour la période entre 2016 et 2021 est détaillée comme suit. La moyenne de cette évolution tout grade confondu sur cette période de 5 ans est de 6,12%.

Grades	Montant de l'indemnité horaire 2016	Montant de l'indemnité horaire 2021	Evolution en %
Officiers	11,45€	12,15€	6,11
Sous-officiers	9,23€	9,79€	6,07
Caporaux	8,17€	8,67€	6,12
Sapeurs	7,61€	8,08€	6,18
		Moyenne	6,12

Aussi, il est proposé de prendre en compte la moyenne de cette évolution et de l'appliquer au tarif de 2016 afin de définir le nouveau tarif de 2022.

2. Frais d'hébergement et de restauration

Ces frais sont facturés aux coûts réels. Il est proposé de conserver cette modalité de gestion.

3. Frais d'utilisation des installations techniques

Ces frais concernent essentiellement l'utilisation des outils pédagogiques comme les CEPARI mobiles et fixes. Ils sont indexés sur l'évolution des prix à la consommation (ensemble des ménages, série avec tabac) dont l'évolution constatée sur la période de 2016 à 2021 est 9,85%.

IPC août 2016	100,58
IPC mars 2022	110,49
Evolution	+ 9,85%

Aussi, il est proposé de prendre en compte cette évolution et de l'appliquer au tarif de 2016 afin de définir le nouveau tarif de 2022.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le 
ID : 025-282500016-20220602-DCA17_20220602-DE

Eu égard aux différentes évolutions de ces cinq dernières années et compte-tenu de ce qui précède, il est proposé de retenir, à compter du 1^{er} juillet 2022, les tarifs suivants :

Prestation	Variation	Tarif 2016	Tarif 2022
Frais pédagogiques (par jour et par personne)	+ 6,12%	80,67€	85,61€
Utilisation du CEPARI (par jour et par personne)	+ 9,85%	153,40€	168,51€

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, se prononcent favorablement sur la modification, à compter du 1^{er} juillet 2022, des montants de la tarification applicable dans le cadre de la formation dispensée aux agents extérieurs au SDIS 25.

Pour extrait conforme,

La présidente du conseil d'administration,

Signé par : Christine BOUQUIN

Date : 07/06/2022

Qualité : Présidente du Conseil d'Administration du SDIS

Christine BOUQUIN

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

***MUTUALISATION DU COMPLEMENT DE FORMATION
D'EQUIPIER DE SAPEURS-POMPIERS
PROFESSIONNELS***

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 02 juin à 10h00, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs s'est réuni au siège du service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 17 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

- ▶ Mme Christine BOUQUIN, Mme Béatrix LOIZON, M. Michel VIENET, M. Romuald VIVOT, M. Thierry VERNIER, Mme Marie-Paule BRAND, Mme Martine VOIDEY, M. Claude DALLAVALLE, M. Raphaël KRUCIEN (visioconférence), M. Aly YUGO, M. Damien CHARLET (visioconférence), Mme Catherine BARTHELET, M. Fabrice TAILLARD, M. Joël VERNIER, M. Patrick GENRE, M. Cédric BÔLE, M. Philippe MARECHAL.

Membres avec voix consultative

- ▶ M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, M. le Commandant Arnault ANGONIN, M. l'Adjudant Philippe MENDY (visioconférence), M. le Lieutenant Mickaël BEY (visioconférence), M. l'Adjudant Sébastien MATHIEU (visioconférence), M. Didier MOREAU, Mme l'Adjudante Fanny GRISON, M. le Lieutenant-colonel Frédéric BRINGOUT.

Membre de droit

- ▶ Mme Laure TROTIN, directrice de cabinet de M. le Préfet.

Le payeur départemental

- ▶ M. Guy LORENZELLI.

ETAIENT EXCUSES

- ▶ M. le Préfet du Doubs, M. Jean-Luc GUYON, M. Ludovic FAGAUT, Mme Priscilla BORGERHOFF, Mme Florence ROGEBOZ, Mme Chantal GUYEN, Mme Géraldine LEROY, M. Philippe GAUTIER, Mme la Médecin hors classe Laure-Estelle PILLER, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN, M. le Capitaine Frédéric MAURICE.

PROCURATION

- ▶ M. Philippe GAUTIER, représentant des EPCI, donne pouvoir à Mme Christine BOUQUIN, présidente du CASDIS.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- ▶ M. le Colonel Jean-Luc POTIER, M. le Lieutenant-colonel Lionel TOURAISIN, M. le Commandant Charles CLAUDET, M. Michaël BADET, M. Jérôme FITZE, M. Didier NICOD, Mme Séverine BONNET, Mme Maria COMANESCU.

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois de juin 2022.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le 
ID : 025-282500016-20220602-DCA18_20220602-DE

MUTUALISATION DU COMPLEMENT DE FORMATION D'EQUIPIER DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

Le SDIS 25 organisera du 19 septembre au 18 novembre 2022, un complément de formation d'équipier de sapeurs-pompiers professionnels pour former les agents recrutés au cours de l'année.

Cette formation s'adresse à des agents déjà titulaires de la formation d'équipier de sapeurs-pompiers volontaires. La reconnaissance de leur diplôme par validation des acquis et de l'expérience permet de réduire la durée de la formation initiale et d'intégration, dénommée dans le cas présent « complément de formation ».

Afin de mutualiser les coûts d'organisation, cette formation accueillera également des stagiaires des SDIS 39, 88 et 90 dont le nombre sera précisé ultérieurement.

La participation de chaque SDIS fait l'objet d'une convention annexée au présent rapport.

S'agissant des conditions financières, les SDIS seront facturés à l'issue de la formation selon les principes suivants :

- frais pédagogiques : selon la tarification en vigueur fixée par délibération du CASDIS ;
- frais d'hébergement : facturation au coût réel, au prorata du nombre de stagiaires.

Les SDIS qui participent à l'organisation de la formation (mise à disposition de formateurs, matériels et installations pédagogiques) seront exemptés de tout ou partie des frais pédagogiques.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, approuvent le contenu des projets de convention ci-après annexés et habilite la présidente du conseil d'administration, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir.

Pour extrait conforme,

La présidente du conseil d'administration,

Signé par : Christine BOUQUIN

Date : 07/06/2022

Qualité : Présidente du Conseil d'Administration du SDIS

Christine BOUQUIN

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

ID : 025-282500016-20220602-DCA18_20220602-DE

Convention de formation



ENTRE - Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) du Doubs, 10 chemin de la Clairière 25042 BESANCON Cedex, représenté par Mme Christine BOUQUIN, présidente du conseil d'administration, dénommé ci-après « le prestataire »,

Organisme de formation enregistré au service régional de la formation professionnelle sous le n° 43.25.P00.49.25,

ET - Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) du Jura, 846 ancienne route de Bletterans 39570 MONTMOROT, représenté par M. Clément PERNOT président du conseil d'administration, dénommé ci-après « le bénéficiaire »,

Organisme de formation enregistré au service régional de la formation professionnelle sous le n° 43.39.P00.09.39.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1er – Objet

La convention a pour objet de définir les modalités d'organisation d'une action de formation mutualisée entre les deux parties.

L'action de formation est la suivante : **complément de formation d'équipier de sapeur-pompier professionnel.**

Lieu : CSR SAINT VIT, 3 boulevard de la gare 25410 SAINT VIT.

Nombres de stagiaires du bénéficiaire accueillis par le prestataire : 4 minimum.

Dates : du 19/09/2022 au 18/11/2022.

Les stagiaires seront manoeuvrants sur le plateau technique de l'ENSOSP du 17 au 21/10/2022.

Ils seront remis a disposition de leur employeur du 31/10/2022 au 4/11/2022.

ARTICLE 2 – Durée

La présente convention est établie pour la durée de l'action de formation mentionnée.

ARTICLE 3 – Clauses financières

- Frais pédagogiques :

Dans la mesure où le SDIS 39 participe à l'organisation de la formation, le SDIS 25 ne facturera aucun frais pédagogiques.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le 
ID : 025-282500016-20220602-DCA18_20220602-DE

Convention de formation

- Frais d'hébergement et de restauration :

Ces frais seront pris en charge par le prestataire puis facturés au bénéficiaire, à l'issue de la formation, au coût réel au prorata du nombre de stagiaires.

- Semaine à l'ENSOSP :

L'ENSOSP prend à sa charge les frais pédagogique et d'hébergement/restauration pendant les 5 jours .

- Participation du SDIS 39 :

Le bénéficiaire s'engage à mettre à disposition gratuitement :

- o un formateur par jour (détenteur, au minimum, de la qualification de « formateur accompagnateur ») durant toute la durée de la formation,
- o un véhicule de secours routier,
- o un véhicule d'assistance aux victimes durant la toute la durée de la formation,
- o son caisson d'entraînement à feux réel.

ARTICLE 4 – Désistement

En cas de désistement, le bénéficiaire devra en informer par écrit au plus tard un semaine avant l'action de formation, le cachet de la poste ou la date d'émission du courriel ou de la télécopie faisant foi.

Cette disposition s'applique également en cas d'impossibilité de fournir un engin ou en cas de désistement d'un formateur.

Le cas échéant, le prestataire se réserve le droit de facturer au bénéficiaire l'intégralité des frais pédagogiques.

Cette disposition s'applique également pour un stagiaire ou un formateur qui interrompt sa participation en cours de stage.

ARTICLE 5 – Stagiaires

Les stagiaires ne peuvent prétendre au versement d'indemnités de la part du prestataire.

Le prestataire établira à l'issue de la formation un diplôme ou une attestation de réussite si les stagiaires ont satisfaits aux évaluations prévues par le Règlement Interne d'Organisation de la Formation et de l'Evaluation.

En cas de manquement à la discipline de la part du stagiaire, le prestataire se réserve le droit de mettre fin à la formation de celui-ci après en avoir averti le bénéficiaire.

ARTICLE 6 – Couverture des risques

Pour la durée de l'action de formation, les stagiaires restent exclusivement couverts par le bénéficiaire pour les accidents et dommages leur survenant et ceux qu'ils causeraient à un tiers. Il est demandé aux stagiaires de se munir des formulaires d'assurance correspondant pour la durée du stage.

En cas de mise à disposition de véhicules, le bénéficiaire assure ses engins pour une utilisation hors de son département d'origine et lorsqu'ils sont conduits par un agent n'appartenant pas au SDIS 39.

ARTICLE 7 – Aptitude médicale

Le bénéficiaire devra s'assurer que ses stagiaires sont aptes médicalement avant de les proposer à la formation envisagée. Le prestataire se réserve le droit de les refuser en cas de non confirmation d'aptitude médicale.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le 
ID : 025-282500016-20220602-DCA18_20220602-DE

Convention de formation

ARTICLE 8 – Règlement des litiges

En cas de litige relatif à l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à chercher une résolution amiable du litige préalablement à la saisie du Tribunal Administratif de Besançon, qui sera alors seul compétent pour en connaître.

Fait à BESANCON, le

La présidente du conseil
d'administration
du service départemental d'incendie
et de secours du Doubs

Le président du conseil
d'administration
du service départemental d'incendie
et de secours du Jura

Christine BOUQUIN

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le 
ID : 025-282500016-20220602-DCA18_20220602-DE



Convention de formation

ENTRE - Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) du Doubs, 10 chemin de la Clairière 25042 BESANCON Cedex, représenté par la Présidente du Conseil d'Administration, Madame Christine BOUQUIN, dénommé ci-après « le prestataire »,

Organisme de formation enregistré au service régional de la formation professionnelle sous le n° 43.25.P00.49.25,

ET - Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) des Vosges, sis 2 voie Husson 88198 GOLBEY, représenté par le Président du Conseil d'Administration, Monsieur Dominique PEDUZZI, dénommé ci-après « le bénéficiaire »,

Organisme de formation enregistré au service régional de la formation professionnelle sous le n° 43.88.PXX XX XX,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1er – Objet

La convention a pour objet de définir les modalités d'organisation d'une action de formation par le prestataire, pour le compte du bénéficiaire.

L'action de formation est la suivante : **complément de formation d'équipier de sapeur-pompier professionnel.**

Lieu : CSR SAINT VIT, 3 boulevard de la gare 25410 SAINT VIT.

Nombres de stagiaires du bénéficiaire accueillis par le prestataire : à définir.

Dates : du 19/09/2022 au 18/11/2022.

Les stagiaires seront manoeuvrants sur le plateau technique de l'ENSOSP du 17 au 21/10/2022.

Ils seront remis a disposition de leur employeur du 31/10/2022 au 4/11/2022.

ARTICLE 2 – Durée

La présente convention est établie pour la durée des actions de formation mentionnées.

ARTICLE 3 – Clauses financières

- Frais pédagogiques :

Le tarif applicable est de 80,67 EUR/jour (frais pédagogiques) par stagiaire pour une durée de 35 jours

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le



ID: 025-282500016-20220602-DCA18_20220602-DE

- Frais d'hébergement et de restauration :

Ces frais seront pris en charge par le prestataire puis facturés de la formation, au coût réel au prorata du nombre de stagiaires.

- Semaine à l'ENSOSP :

L'ENSOSP prend à sa charge les frais pédagogique et d'hébergement/restauration pendant les 5 jours .

ARTICLE 4 – Désistement

En cas de désistement, le bénéficiaire devra en informer par écrit au plus tard une semaine avant l'action de formation, le cachet de la poste ou la date d'émission du courriel ou de la télécopie faisant foi.

Le cas échéant, le prestataire se réserve le droit de facturer au bénéficiaire l'intégralité des frais pédagogiques. Cette disposition s'applique également pour un stagiaire qui interrompt sa participation en cours de stage.

ARTICLE 5 – Stagiaires

Les stagiaires ne peuvent prétendre au versement d'indemnités de la part du prestataire. Le prestataire établira à l'issue de la formation un diplôme ou une attestation de réussite aux stagiaires ayant satisfaits aux évaluations prévues par le Règlement Interne d'Organisation de la Formation et de l'Evaluation.

En cas de manquement à la discipline de la part d'un stagiaire, le prestataire se réserve le droit de mettre fin à la formation de celui-ci après en avoir averti le bénéficiaire.

ARTICLE 6 – Couverture des risques

Pour la durée de l'action de formation, les stagiaires restent exclusivement couverts par le bénéficiaire pour les accidents et dommages leur survenant et ceux qu'ils causeraient à un tiers. Il est demandé aux stagiaires de se munir des formulaires d'assurance correspondant pour la durée du stage.

ARTICLE 7 – Aptitude médicale

Le bénéficiaire devra s'assurer que ses stagiaires sont aptes médicalement avant de les proposer à la formation envisagée. Le prestataire se réserve le droit de les refuser en cas de non confirmation d'aptitude médicale.

ARTICLE 8 – Règlement des litiges

En cas de litige relatif à l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à chercher une résolution amiable du litige préalablement à la saisie du Tribunal Administratif de Besançon, qui sera alors seul compétent pour en connaître.

Fait à BESANCON, le 27/04/2022

La Présidente du conseil
d'Administration
du Service Départemental d'Incendie
et de Secours du Doubs

Christine BOUQUIN

Le Président du Conseil
d'Administration
du Service Départemental d'Incendie
et de Secours des Vosges

Dominique PEDUZZI

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le 
ID : 025-282500016-20220602-DCA18_20220602-DE



Convention de formation

ENTRE - Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) du Doubs, 10 chemin de la Clairière 25042 BESANCON Cedex, représenté par la Présidente du Conseil d'Administration, Madame Christine BOUQUIN, dénommé ci-après « le prestataire »,

Organisme de formation enregistré au service régional de la formation professionnelle sous le n° 43.25.P00.49.25,

ET - Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) du Territoire de Belfort, sis 4 rue Romain Roland 90000 Belfort, représenté par le Président du Conseil d'Administration, Monsieur Florian BOUQUET, dénommé ci-après « le bénéficiaire »,

Organisme de formation enregistré au service régional de la formation professionnelle sous le n° 43.90.PXX XX XX,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1er – Objet

La convention a pour objet de définir les modalités d'organisation d'une action de formation par le prestataire, pour le compte du bénéficiaire.

L'action de formation est la suivante : **complément de formation d'équipier de sapeur-pompier professionnel.**

Lieu : CSR SAINT VIT, 3 boulevard de la gare 25410 SAINT VIT.

Nombres de stagiaires du bénéficiaire accueillis par le prestataire : à définir.

Dates : du 19/09/2022 au 18/11/2022.

Les stagiaires seront manoeuvrants sur le plateau technique de l'ENSOSP du 17 au 21/10/2022.

Ils seront remis a disposition de leur employeur du 31/10/2022 au 4/11/2022.

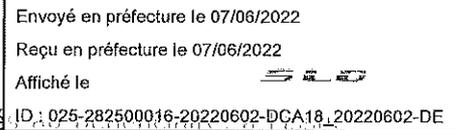
ARTICLE 2 – Durée

La présente convention est établie pour la durée des actions de formation mentionnées.

ARTICLE 3 – Clauses financières

- Frais pédagogiques :

Le tarif applicable est de 80,67 EUR/jour (frais pédagogiques) par stagiaire pour une durée de 35 jours



- Frais d'hébergement et de restauration :

Ces frais seront pris en charge par le prestataire puis facturés de la formation, au coût réel au prorata du nombre de stagiaires.

- Semaine à l'ENSOSP :

L'ENSOSP prend à sa charge les frais pédagogique et d'hébergement/restauration pendant les 5 jours .

ARTICLE 4 – Désistement

En cas de désistement, le bénéficiaire devra en informer par écrit au plus tard une semaine avant l'action de formation, le cachet de la poste ou la date d'émission du courriel ou de la télécopie faisant foi.

Le cas échéant, le prestataire se réserve le droit de facturer au bénéficiaire l'intégralité des frais pédagogiques. Cette disposition s'applique également pour un stagiaire qui interrompt sa participation en cours de stage.

ARTICLE 5 – Stagiaires

Les stagiaires ne peuvent prétendre au versement d'indemnités de la part du prestataire. Le prestataire établira à l'issue de la formation un diplôme ou une attestation de réussite aux stagiaires ayant satisfaits aux évaluations prévues par le Règlement Interne d'Organisation de la Formation et de l'Evaluation.

En cas de manquement à la discipline de la part d'un stagiaire, le prestataire se réserve le droit de mettre fin à la formation de celui-ci après en avoir averti le bénéficiaire.

ARTICLE 6 – Couverture des risques

Pour la durée de l'action de formation, les stagiaires restent exclusivement couverts par le bénéficiaire pour les accidents et dommages leur survenant et ceux qu'ils causeraient à un tiers. Il est demandé aux stagiaires de se munir des formulaires d'assurance correspondant pour la durée du stage.

ARTICLE 7 – Aptitude médicale

Le bénéficiaire devra s'assurer que ses stagiaires sont aptes médicalement avant de les proposer à la formation envisagée. Le prestataire se réserve le droit de les refuser en cas de non confirmation d'aptitude médicale.

ARTICLE 8 – Règlement des litiges

En cas de litige relatif à l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à chercher une résolution amiable du litige préalablement à la saisie du Tribunal Administratif de Besançon, qui sera alors seul compétent pour en connaître.

Fait à BESANCON, le 27/04/2022

La Présidente du Conseil
d'Administration
du Service Départemental d'Incendie
et de Secours du Doubs

Christine BOUQUIN

Le Président du Conseil
d'Administration
du Service Départemental d'Incendie
et de Secours du Territoire de Belfort

Florian BOUQUET

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

***ORGANISATION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL ET
DE LA FORMATION SPECIALISEE EN MATIERE DE
SANTE, DE SECURITE ET DE CONDITIONS DE
TRAVAIL***

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 02 juin à 10h00, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs s'est réuni au siège du service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 17 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

- ▶ Mme Christine BOUQUIN, Mme Béatrix LOIZON, M. Michel VIENET, M. Romuald VIVOT, M. Thierry VERNIER, Mme Marie-Paule BRAND, Mme Martine VOIDEY, M. Claude DALLAVALLE, M. Raphaël KRUCIEN (visioconférence), M. Aly YUGO, M. Damien CHARLET (visioconférence), Mme Catherine BARTHELET, M. Fabrice TAILLARD, M. Joël VERNIER, M. Patrick GENRE, M. Cédric BÔLE, M. Philippe MARECHAL.

Membres avec voix consultative

- ▶ M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, M. le Commandant Arnault ANGONIN, M. l'Adjudant Philippe MENDY (visioconférence), M. le Lieutenant Mickaël BEY (visioconférence), M. l'Adjudant Sébastien MATHIEU (visioconférence), M. Didier MOREAU, Mme l'Adjudante Fanny GRISON, M. le Lieutenant-colonel Frédéric BRINGOUT.

Membre de droit

- ▶ Mme Laure TROTIN, directrice de cabinet de M. le Préfet.

Le payeur départemental

- ▶ M. Guy LORENZELLI.

ETAIENT EXCUSES

- ▶ M. le Préfet du Doubs, M. Jean-Luc GUYON, M. Ludovic FAGAUT, Mme Priscilla BORGERHOFF, Mme Florence ROGEBOZ, Mme Chantal GUYEN, Mme Géraldine LEROY, M. Philippe GAUTIER, Mme la Médecin hors classe Laure-Estelle PILLER, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN, M. le Capitaine Frédéric MAURICE.

PROCURATION

- ▶ M. Philippe GAUTIER, représentant des EPCI, donne pouvoir à Mme Christine BOUQUIN, présidente du CASDIS.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- ▶ M. le Colonel Jean-Luc POTIER, M. le Lieutenant-colonel Lionel TOURAISIN, M. le Commandant Charles CLAUDET, M. Michaël BADET, M. Jérôme FITZE, M. Didier NICOD, Mme Séverine BONNET, Mme Maria COMANESCU.

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois de juin 2022.

Envoyé en préfecture le 03/06/2022
Reçu en préfecture le 03/06/2022
Affiché le 
ID : 025-282500016-20220602-DCA19_20220602-DE

ORGANISATION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL ET DE LA FORMATION SPECIALISEE EN MATIERE DE SANTE, DE SECURITE ET DE CONDITIONS DE TRAVAIL

Les élections professionnelles des représentants du personnel des comités sociaux territoriaux et par voie de conséquence des formations spécialisées en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail doivent intervenir le 08 décembre 2022.

Le cadre réglementaire régissant la composition et le mode de fonctionnement est fixé par le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

I. Nombre de représentants du personnel au sein du comité social territorial

En application de l'article 30 du décret du 10 mai 2021, le conseil d'administration du SDIS doit, après consultation des organisations syndicales, déterminer au moins six mois avant la date du scrutin, le nombre de représentants titulaires du personnel au comité social territorial (CST), qui est compris entre 4 à 6 membres lorsque l'établissement compte un effectif supérieur ou égal à 200 et inférieur à 1 000 agents.

Dans ce cadre, il est proposé de **fixer le nombre de représentants titulaires du personnel au sein du CST à 5.**

Pour mémoire, le conseil d'administration avait retenu dans sa délibération du 05 avril 2018, s'agissant du comité technique, le même nombre de représentants titulaires du personnel.

II. Création d'une formation spécialisée du comité

Il est précisé qu'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail dénommée formation spécialisée du comité, est désormais instituée au sein du CST de manière obligatoire dans chaque SDIS, sans condition d'effectifs, par délibération de l'organe délibérant. Le nombre de représentants titulaires du personnel de cette formation est égal au nombre de représentants du personnel titulaires au sein du CST.

III. Représentants de l'établissement et paritarisme numérique au sein du CST et de la formation spécialisée du comité

L'article 6 du décret du 10 mai 2021 prévoit que les membres du CST représentant l'établissement public forment avec le président du comité le collège des représentants de l'établissement. Le nombre de membres de ce collège ne peut être supérieur au nombre de représentants du personnel au sein du comité.

S'agissant de la formation spécialisée du comité, il est également prévu par le décret du 10 mai 2021 que le nombre de représentants de l'établissement public ne peut excéder le nombre de représentants du personnel au sein de cette formation.

Il appartient au conseil d'administration de fixer, dans cette limite, le nombre de représentants de l'établissement public au sein du CST et le nombre de représentants de l'établissement au sein de la formation spécialisée du comité. Le conseil d'administration dispose ainsi de la faculté de retenir un paritarisme numérique au sein du CST et de sa formation spécialisée entre les représentants du personnel et les représentants de l'établissement.

Envoyé en préfecture le 03/06/2022
Reçu en préfecture le 03/06/2022
Affiché le 
ID : 025-282500016-20220602-DCA19_20220602-DE

Par délibération du 05 avril 2018, le conseil d'administration avait prévu de conserver ce paritarisme au sein du comité technique et au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

S'agissant du CST et de la formation spécialisée de ce comité, il est proposé **de retenir un paritarisme numérique entre représentants du personnel et représentants de l'établissement, en fixant à 5, au sein de chacune de ces deux formations, le nombre de représentants titulaires de l'établissement.**

Au sein du CST comme dans sa formation spécialisée, le nombre de représentants suppléants est égal au nombre de représentants titulaires.

IV. Recueil de l'avis des représentants de l'établissement au sein du CST et de la formation spécialisée du comité

Enfin, seul le recueil de l'avis du collège des représentants du personnel est obligatoire au sein du CST et au sein de la formation spécialisée du comité.

L'article 30 du décret du 10 mai 2021 dispose que le conseil d'administration peut prévoir le recueil par le CST et la formation spécialisée du comité, de l'avis des représentants de l'établissement sur tout ou partie des questions sur lesquelles ces instances émettent un avis.

Pour le CST et la formation spécialisée de ce comité, il est proposé de prévoir le recueil de l'avis des représentants de l'établissement sur toutes les questions sur lesquelles ces deux instances émettent un avis.

Les organisations syndicales représentées au Comité Technique ont été consultées préalablement au présent rapport.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, se prononcent favorablement sur ce dossier et :

- *créent au sein du comité social territorial, la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail, dénommée formation spécialisée du comité ;*
- *fixent à 5 le nombre de représentants titulaires du personnel au comité social territorial et par voie de conséquence à la formation spécialisée du comité ;*
- *décident de retenir la parité numérique entre les représentants du personnel et les représentants de l'établissement au sein du comité social territorial et de la formation spécialisée du comité, en fixant à 5 le nombre de représentants titulaires de l'établissement dans chacune de ces deux instances ;*
- *décident du recueil de l'avis des représentants de l'établissement au sein du comité social territorial et de la formation spécialisée du comité sur toutes les questions sur lesquelles ces deux instances émettent un avis.*

Pour extrait conforme,

La présidente du conseil d'administration,

Signé par : Christine BOUQUIN
Date : 03/06/2022
Qualité : Présidente du Conseil d'Administration du SDIS

Christine BOUQUIN

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

ID : 025-282500016-20220602-DCA20_20220602-DE

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

***CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DU
DOUBS POUR L'ORGANISATION D'UN EXAMEN
PROFESSIONNEL DE SERGENT DE SAPEURS-
POMPIERS PROFESSIONNELS AU TITRE DE L'ANNEE
2022***

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 02 juin à 10h00, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs s'est réuni au siège du service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 17 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

- ▶ Mme Christine BOUQUIN, Mme Béatrix LOIZON, M. Michel VIENET, M. Romuald VIVOT, M. Thierry VERNIER, Mme Marie-Paule BRAND, Mme Martine VOIDEY, M. Claude DALLAVALLE, M. Raphaël KRUCIEN (visioconférence), M. Aly YUGO, M. Damien CHARLET (visioconférence), Mme Catherine BARTHELET, M. Fabrice TAILLARD, M. Joël VERNIER, M. Patrick GENRE, M. Cédric BÔLE, M. Philippe MARECHAL.

Membres avec voix consultative

- ▶ M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, M. le Commandant Arnault ANGONIN, M. l'Adjudant Philippe MENDY (visioconférence), M. le Lieutenant Mickaël BEY (visioconférence), M. l'Adjudant Sébastien MATHIEU (visioconférence), M. Didier MOREAU, Mme l'Adjudante Fanny GRISON, M. le Lieutenant-colonel Frédéric BRINGOUT.

Membre de droit

- ▶ Mme Laure TROTIN, directrice de cabinet de M. le Préfet.

Le payeur départemental

- ▶ M. Guy LORENZELLI.

ETAIENT EXCUSES

- ▶ M. le Préfet du Doubs, M. Jean-Luc GUYON, M. Ludovic FAGAUT, Mme Priscilla BORGERHOFF, Mme Florence ROGEOZ, Mme Chantal GUYEN, Mme Géraldine LEROY, M. Philippe GAUTIER, Mme la Médecin hors classe Laure-Estelle PILLER, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN, M. le Capitaine Frédéric MAURICE.

PROCURATION

- ▶ M. Philippe GAUTIER, représentant des EPCI, donne pouvoir à Mme Christine BOUQUIN, présidente du CASDIS.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le 
ID : 025-282500016-20220602-DCA20_20220602-DE

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- ▶ M. le Colonel Jean-Luc POTIER, M. le Lieutenant-colonel Lionel TOURAISIN, M. le Commandant Charles CLAUDET, M. Michaël BADET, M. Jérôme FITZE, M. Didier NICOD, Mme Séverine BONNET, Mme Maria COMANESCU.

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois de juin 2022.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le 
ID : 025-282500016-20220602-DCA20_20220602-DE

CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DU DOUBS POUR L'ORGANISATION D'UN EXAMEN PROFESSIONNEL DE SERGENT DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS AU TITRE DE L'ANNEE 2022

Afin de répondre aux besoins prévisionnels du SDIS du Doubs en termes de nominations de sapeurs-pompiers professionnels au grade de sergent pour les deux prochaines années consécutives à des départs de l'établissement ou des promotions à des grades supérieurs, il est proposé d'organiser un examen professionnel de sergent au titre de l'année 2022.

Afin d'assister le SDIS 25 dans l'organisation et la mise en œuvre de cet examen, il est proposé de faire appel au soutien logistique et à l'expertise du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Doubs (CDG 25) en matière de gestion des concours pour assurer la prise en charge de la partie administrative et logistique des inscriptions des candidats.

Les modalités de cette assistance sont définies dans une convention conclue par le SDIS 25 et le CDG 25.

1. Répartition des missions entre le SDIS 25 et le CDG 25

Le SDIS du Doubs se charge de :

- l'ouverture de l'examen par décision de son Président ;
- la publicité de l'examen ;
- la réservation de tous les lieux d'épreuves en fonction du nombre d'inscrits ;
- la désignation des membres de jury et de l'ensemble des intervenants ;
- la rémunération des membres du jury et examinateurs adjoints ;
- la conception des grilles d'évaluation de l'épreuve orale ;
- la conception de la grille d'analyse du dossier candidat ;
- la publicité et la mise à jour de la liste des admis ;
- l'établissement de tous les actes réglementaires entrant dans sa compétence d'organisateur de concours et examens (notamment ouverture, membres du jury, liste des examinateurs adjoints, admis à concourir, liste des admis).

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Doubs apporte ses moyens humains et logistique au Service Départemental d'Incendie et de Secours, notamment pour :

- une aide juridique et administrative dans l'organisation de l'examen ;
- création, au sein de son logiciel métier « Agirhe concours », de la session dédiée à l'examen professionnel de sergent de sapeurs-pompiers professionnels et de toutes les démarches relatives au paramétrage de ce logiciel ;
- élaboration des dossiers d'inscription et plus généralement, les éléments relatifs à l'inscription des candidats. A noter que les inscriptions et le dépôt des pièces justificatives sont entièrement dématérialisés ;
- réalisation de la brochure de l'examen ;
- instruction et gestion des dossiers d'inscription (plafond à 250 inscrits) ;
- création pour chaque candidat d'un espace sécurisé Internet via Agirhe concours ;
- gestion administrative des dossiers ;
- génération et envoi dématérialisé des convocations (épreuve orale) ;
- établissement et répartition des candidats par jury à partir des listes des jurys et dates des épreuves transmises par le SDIS 25 au CDG 25 ;
- élaboration des listes des résultats (candidats admis à concourir, candidats admis à l'examen). Les notes orales seront transmises au centre de gestion afin d'établir la liste des candidats admis à l'examen avant la réunion de jury ;
- gestion des demandes des candidats liées à l'accès à leur espace et autres problèmes techniques rencontrés lors de leur connexion ;

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le 
ID : 025-282500016-20220602-DCA20_20220602-DE

- établissement de la liste des admis ;
- prêt de tablettes pour les membres du jury (nombre à préciser et paramétrage à anticiper auprès du service informatique du CDG).

2. Modalités financières

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Doubs remboursera au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Doubs les frais (moyens humains, matériels et logistiques) engagés par celui-ci pour l'aide apportée à l'organisation de l'examen professionnel de sergent de sapeurs-pompiers professionnels sur la base d'un tarif forfaitaire de 3 000 euros pour 150 dossiers.

Ce montant sera majoré de 250 euros comme suit : 151 à 200 dossiers : 3 250 euros ; 201 à 250 dossiers : 3 500 euros.

3. Annulation des concours

Le SDIS du Doubs se réserve le droit de renoncer à l'organisation de l'examen professionnel si un événement extérieur imprévisible devait empêcher la tenue des concours ou si le seuil de 250 candidats préinscrits était atteint (seuil limite pour la bonne organisation de l'épreuve).

Dans ce cas, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Doubs adressera au Service Départemental d'Incendie et de Secours du Doubs un état détaillé et certifié exact du coût engagé pour la phase d'initialisation de la session d'examen :

- aide administrative et juridique, planification de l'examen, etc. ;
- confection, mise en ligne et paramétrage du dossier de pré-inscription ;
- traitement des demandes candidats sur la phase de pré-inscription ;
- frais de structures et fonctions supports.

Le règlement sera effectué par mandat administratif à réception des titres de recettes correspondants.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, approuvent le contenu du projet de convention ci-après annexé et habilite la présidente du conseil d'administration ou son représentant à signer la convention à intervenir.

Pour extrait conforme,

La présidente du conseil d'administration,

Signé par : Christine BOUQUIN

Date : 07/06/2022

Qualité : Présidente du Conseil d'Administration du SDIS

Christine BOUQUIN

**CONVENTION N°2022-0102 RELATIVE L'ORGANISATION DE
L'EXAMEN PROFESSIONNEL DE SERGENT DE SAPEURS-
POMPIERS PROFESSIONNELS
SESSION 2022**

ENTRE le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Doubs, représenté par son Président, Monsieur Christian HIRSCH, agissant en cette qualité conformément à la délibération du Conseil d'Administration en date du 10 novembre 2020.

D'UNE PART,

ET le service départemental d'incendie et de secours du Doubs, représenté par sa Présidente, Madame Christine BOUQUIN, agissant en sa qualité de Présidente du conseil d'administration et conformément à la délibération du 02 juin 2022.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet d'organiser la coopération relative à l'organisation administrative, financière et technique de la session 2022 de l'examen professionnel de sergent de sapeurs-pompiers professionnels, et notamment les relations entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Doubs et le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Doubs.

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Doubs met en particulier à la disposition du Service Départemental d'Incendie et de Secours, des moyens humains et logistiques pour aider ce dernier à organiser l'examen professionnel cité ci-dessus.

ARTICLE 2 : COMPETENCES ET OBLIGATIONS DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Le SDIS du Doubs gère entre autres :

- . L'ouverture de l'examen par décision de son Président
- . La publicité de l'examen ;
- . La réservation de tous les lieux d'épreuves en fonction du nombre d'inscrits ;
- . La désignation des membres de jury et de l'ensemble des intervenants
- . La rémunération des membres du jurys et examinateurs adjoints ;
- . La conception des grilles dévaluation de l'épreuve orale ;
- . La conception de la grille d'analyse du dossier candidat ;
- . La publicité et la mise à jour de la liste des admis ;
- . L'établissement de tous les actes réglementaires entrant dans sa compétence d'organisateur de concours et examens (notamment ouverture, membres du jury, liste des examinateurs adjoints, admis à concourir, liste des admis).

L'ensemble des modalités d'organisation est fixé par la Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Il fait parvenir au centre de gestion de la fonction publique territoriale du Doubs, tous les éléments qui permettront à celui-ci d'apporter l'aide attendue dans les meilleures conditions possibles.

Des réunions et points seront organisés régulièrement afin que la collaboration entre les deux conventionnés soit la plus efficace possible.

ARTICLE 3 : COMPETENCES ET OBLIGATIONS DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU DOUBS

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Doubs apporte son aide humaine et logistique au Service Départemental d'Incendie et de Secours, notamment pour :

- . Une aide juridique et administrative dans l'organisation de l'examen ;
- . Création, au sein de son logiciel métier « Agirhe concours », de la session dédiée à l'examen professionnel de sergent de sapeurs-pompiers professionnels et de toutes les démarches relatives au paramétrage de ce logiciel ;
- . Elaboration des dossiers d'inscription et plus généralement, les éléments relatifs à l'inscription des candidats ; les inscriptions et le dépôt des pièces justificatives sont entièrement dématérialisés ;
- . Réalisation de la brochure de l'examen ;
- . Instruction et gestion des dossiers d'inscription (maximum de 250) ;
- . Création pour chaque candidat d'un espace sécurisé Internet via Agirhe concours ;
- . Gestion administrative des dossiers ;
- . Génération et envoi dématérialisé des convocations (épreuve orale) ;
- . Etablissement et répartition des candidats par jury à partir des listes des jurys et dates des épreuves transmises par le SDIS au CDG 25 ;
- . Elaboration des listes des résultats (candidats admis à concourir, candidats admis à l'examen) les notes orales seront transmises au centre de gestion afin d'établir la liste des candidats admis à l'examen avant la réunion de jury
- . Gestion des demandes des candidats liées à l'accès à leur espace et autres problèmes techniques rencontrés lors de leur connexion ;
- . Etablissement de la liste des admis ;

ARTICLE 4 : CONDITIONS FINANCIERES

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Doubs remboursera au centre de gestion de la fonction publique territoriale du Doubs les frais (moyens humains, matériels et logistiques) engagés par celui-ci pour l'aide apportée à l'organisation de l'examen professionnel de sergent de sapeurs-pompiers professionnels sur la base d'un tarif forfaitaire de 3 000 euros pour 150 dossiers. Ce montant sera majoré de 250 euros comme suit : 151 à 200 dossiers : 3 250 euros ; 201 à 250 dossiers : 3 500 euros.

ARTICLE 5 : MODALITES DE REGLEMENT

Un état détaillé et certifié exact du coût engagé après service fait sera adressé par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Doubs au Service Départemental d'Incendie et de Secours du Doubs.

Le règlement sera effectué par mandat administratif à réception du titre de recettes correspondant.

ARTICLE 6 : RESPONSABILITE

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Doubs est responsable de son examen en qualité d'autorité organisatrice. Il assumera le cas échéant tous les risques relevant de l'organisation de l'examen professionnel de sergent de sapeurs-pompiers professionnels, sans s'interdire d'engager toute procédure en recherche de responsabilité à l'encontre de l'auteur d'une faute lourde.

ARTICLE 7 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est valable pour l'examen professionnel cité dans l'article 1.

ARTICLE 8 : CONDITION D'ANNULATION DE L'EXAMEN

L'examen professionnel de sergent de sapeurs-pompiers professionnels pourra être annulé si le nombre de candidats pré-inscrits est supérieur à 250 (seuil limite pour la bonne organisation de l'épreuve d'entretien).

En cas d'annulation, le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Doubs adressera au Service Départemental d'Incendie et de Secours du Doubs un état détaillé et certifié exact du coût engagé sur la phase d'initialisation de la session d'examen :

- . Aide administrative et juridique, planification de l'examen, etc.
- . confection, mise en ligne et paramétrage du dossier de pré-inscription,
- . traitement des demandes candidats sur la phase de pré-inscription,
- . frais de structures et fonctions supports.

Le règlement sera effectué par mandat administratif à réception des titres de recettes correspondants.

ARTICLE 9 : REGLEMENT DES DIFFERENDS

Tout litige résultant de l'application de la présente convention fera l'objet d'une tentative d'accord amiable ; à défaut d'accord, le litige pourra être porté devant le Tribunal Administratif de Besançon.

Fait à Besançon,

Fait à Montbéliard,

Le / /2022

Le / /2022

Christine BOUQUIN
Présidente du SDIS 25

Christian HIRSCH
Président du centre de gestion du Doubs

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

***ORGANISATION DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL DE
SERGENT –
FIXATION DES INDEMNITES DE JURY***

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 02 juin à 10h00, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs s'est réuni au siège du service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 17 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

- ▶ Mme Christine BOUQUIN, Mme Béatrix LOIZON, M. Michel VIENET, M. Romuald VIVOT, M. Thierry VERNIER, Mme Marie-Paule BRAND, Mme Martine VOIDEY, M. Claude DALLAVALLE, M. Raphaël KRUCIEN (visioconférence), M. Aly YUGO, M. Damien CHARLET (visioconférence), Mme Catherine BARTHELET, M. Fabrice TAILLARD, M. Joël VERNIER, M. Patrick GENRE, M. Cédric BÔLE, M. Philippe MARECHAL.

Membres avec voix consultative

- ▶ M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, M. le Commandant Arnault ANGONIN, M. l'Adjudant Philippe MENDY (visioconférence), M. le Lieutenant Mickaël BEY (visioconférence), M. l'Adjudant Sébastien MATHIEU (visioconférence), M. Didier MOREAU, Mme l'Adjudante Fanny GRISON, M. le Lieutenant-colonel Frédéric BRINGOUT.

Membre de droit

- ▶ Mme Laure TROTIN, directrice de cabinet de M. le Préfet.

Le payeur départemental

- ▶ M. Guy LORENZELLI.

ETAIENT EXCUSES

- ▶ M. le Préfet du Doubs, M. Jean-Luc GUYON, M. Ludovic FAGAUT, Mme Priscilla BORGERHOFF, Mme Florence ROGEOZ, Mme Chantal GUYEN, Mme Géraldine LEROY, M. Philippe GAUTIER, Mme la Médecin hors classe Laure-Estelle PILLER, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN, M. le Capitaine Frédéric MAURICE.

PROCURATION

- ▶ M. Philippe GAUTIER, représentant des EPCI, donne pouvoir à Mme Christine BOUQUIN, présidente du CASDIS.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- ▶ M. le Colonel Jean-Luc POTIER, M. le Lieutenant-colonel Lionel TOURAISIN, M. le Commandant Charles CLAUDET, M. Michaël BADET, M. Jérôme FITZE, M. Didier NICOD, Mme Séverine BONNET, Mme Maria COMANESCU.

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois de juin 2022.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le 
ID : 025-282500016-20220602-DCA21_20220602-DE

ORGANISATION DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL DE SERGENT – FIXATION DES INDEMNITES DE JURY

Le SDIS 25 organise un examen professionnel de sergent de sapeurs-pompiers professionnels.

Le décret n°2020-1474 du 30 novembre 2020 modifié fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel de sergent prévu à l'article 5 du décret n°2012-521 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels fixent la composition du jury.

Le jury du concours interne comprend notamment :

- deux personnalités qualifiées : un officier de sapeurs-pompiers professionnels extérieur au Service Départemental d'Incendie et de Secours organisateur de l'examen professionnel et un représentant du Centre National de la Fonction Publique Territoriale ;
- deux élus locaux dont, au plus, un membre du conseil d'administration d'un SDIS ;
- deux représentants des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels, désignés par tirage au sort parmi les membres de la commission administrative paritaire compétente.

Dans ce cadre, il est proposé d'allouer aux membres du jury cités ci-dessus non-salariés de l'établissement une indemnité de jury de concours.

L'arrêté du 07 octobre 2011 fixant la rémunération des agents publics participant à titre accessoire à des activités de formation et de recrutement pour le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, pris en application du décret n°2010-235 du 05 mars 2010 modifié relatif à la rémunération des agents publics participant à titre accessoire à des activités de formation et de recrutement, prévoit que les agents de l'Etat qui assurent à titre accessoire le fonctionnement de jurys d'examens ou de concours peuvent percevoir à ce titre une indemnité.

L'octroi de cette indemnité aux agents territoriaux est admis sous réserve d'une décision de l'organe délibérant.

L'indemnité est calculée selon le niveau de difficulté de la prestation fournie.

Il est proposé :

- de retenir le taux de 2, en assimilant l'examen professionnel de sergent à une opération de recrutement présentant une certaine complexité, notamment au regard de la nature de l'épreuve, du niveau de recrutement, du niveau d'étude exigé des candidats et du niveau attendu des membres du jury ;
- de fixer en conséquence à 60 € la rémunération des membres du jury non-salariés du SDIS par vacation (demi-journée).

En fonction du nombre de candidats prévisionnels, les 4 membres du jury concernés par le présent rapport pourront être amenés à se réunir jusqu'à 5 jours et pourront être assistés de 2 à 4 examinateurs spécialisés pour conduire l'épreuve d'admission.

Le montant des indemnités de jury est par conséquent estimé à 4800€.

Les membres du jury concerné par le présent rapport pourront également bénéficier du remboursement de leurs frais de déplacement selon les règles en vigueur pour la fonction publique territoriale.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le 
ID : 025-282500016-20220602-DCA21_20220602-DE

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité :

- *fixent à 60 € le montant de la vacation (correspondant à une demi-journée) pour chaque membre du jury cité dans le présent rapport de l'examen professionnel de sergent de sapeurs-pompiers professionnels organisé par le SDIS du Doubs en 2022 ;*
- *autorisent le remboursement de leurs frais de déplacement selon les règles en vigueur pour la fonction publique territoriale.*

Pour extrait conforme,

La présidente du conseil d'administration,

Signé par : Christine BOUQUIN

Date : 07/06/2022

Qualité : Présidente du Conseil d'Administration du SDIS

Christine BOUQUIN

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

S L O

ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 02 juin à 10h00, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs s'est réuni au siège du service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Monsieur Michel VIENET, premier vice-président.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 17 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

- ▶ Mme Béatrix LOIZON, M. Michel VIENET, M. Romuald VIVOT, M. Thierry VERNIER, Mme Florence ROGEBOSZ, Mme Marie-Paule BRAND, Mme Martine VOIDEY, M. Claude DALLAVALLE, M. Raphaël KRUCIEN (visioconférence), M. Aly YUGO, M. Damien CHARLET (visioconférence), Mme Catherine BARTHELET, M. Fabrice TAILLARD, M. Joël VERNIER, M. Patrick GENRE, M. Cédric BÔLE, M. Philippe MARECHAL.

Membres avec voix consultative

- ▶ M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, M. le Commandant Arnault ANGONIN, M. l'Adjudant Philippe MENDY (visioconférence), M. le Lieutenant Mickaël BEY (visioconférence), M. l'Adjudant Sébastien MATHIEU (visioconférence), M. Didier MOREAU, Mme l'Adjudante Fanny GRISON, M. le Lieutenant-colonel Frédéric BRINGOUT.

Membre de droit

- ▶ Mme Laure TROTIN, directrice de cabinet de M. le Préfet.

Le payeur départemental

- ▶ M. Guy LORENZELLI.

ETAIENT EXCUSES

- ▶ M. le Préfet du Doubs, Mme Christine BOUQUIN, M. Thierry MAIRE DU POSET, M. Jean-Luc GUYON, M. Ludovic FAGAUT, Mme Priscilla BORGERHOFF, Mme Géraldine LEROY, M. Philippe GAUTIER, Mme la Médecin hors classe Laure-Estelle PILLER, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN, M. le Capitaine Frédéric MAURICE.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- ▶ M. le Colonel Jean-Luc POTIER, M. le Lieutenant-colonel Lionel TOURAISIN, M. le Commandant Charles CLAUDET, M. Jérôme FITZE, M. Didier NICOD, Mme Séverine BONNET, Mme Maria COMANESCU.

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois de juin 2022.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le 
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le compte administratif présente le résultat de l'ensemble des opérations comptables réalisées au titre de l'exercice 2021.

Le présent rapport, et la maquette qui lui est annexée, détaillent ces opérations. Leur concordance avec le compte de gestion a été vérifiée en collaboration avec les services de la paierie départementale.

Le résultat définitif, tel qu'il est proposé à l'approbation du conseil d'administration, est identique au résultat provisoire qui avait été approuvé par anticipation au cours de la séance du conseil d'administration du 08 février 2022, lors du vote du budget primitif 2022.

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021	Variation CA 21/20
Dépenses de fonctionnement								
011 Charges à caractère général	5 916 522 €	6 072 651 €	6 525 432 €	6 289 051 €	6 826 283 €	7 579 343 €	6 843 854 €	0,26%
012 Charges de personnel	33 938 038 €	34 294 733 €	34 696 709 €	35 326 663 €	35 968 172 €	38 405 280 €	37 981 908 €	6%
022 Dépenses imprévues	- €	- €	- €	- €	0 €	400 000 €	- €	
65 Autres charges courantes	221 243 €	220 513 €	218 490 €	223 623 €	223 100 €	237 202 €	232 651 €	4%
66 Charges financières	645 975 €	617 763 €	620 141 €	592 959 €	537 634 €	507 000 €	484 142 €	-10%
67 Charges exceptionnelles	8 707 €	24 357 €	6 434 €	19 347 €	688 €	14 000 €	268 €	-61%
023 Virement section investissement	- €	- €	1 300 000,00 €	1 200 000 €	1 400 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	
042 Dotation aux amortissements	6 357 174 €	5 740 609 €	5 798 726,86 €	6 353 310 €	6 169 231 €	6 932 845 €	6 865 484 €	11%
Total dépenses fonctionn.	47 087 659 €	46 970 626 €	47 865 933 €	48 804 953 €	49 725 109 €	55 080 670 €	52 412 301 €	5%
Dont dépenses réelles	40 730 486 €	41 230 017 €	42 067 206 €	42 451 643 €	43 555 878 €	47 147 825 €	45 546 817 €	5%
Recettes de fonctionnement								
013 Atténuations de charges	376 576 €	427 671 €	390 981 €	366 001 €	443 366 €	1 226 499 €	1 704 825 €	285%
70 Produits des services	147 005 €	569 328 €	841 731 €	639 546 €	670 084 €	430 000 €	767 097 €	14%
74 Contributions	46 039 897 €	46 134 998 €	46 479 335 €	47 017 287 €	47 512 570 €	47 888 369 €	47 976 736 €	1%
75 Autres produits courants	123 213 €	108 829 €	98 370 €	64 053 €	36 976 €	51 834 €	51 733 €	40%
77 Produits exceptionnels	590 120 €	140 837 €	59 828 €	149 766 €	383 837 €	682 139 €	674 572 €	76%
042 Recettes d'ordre	1 353 470 €	1 532 026 €	1 579 663 €	2 111 405 €	1 999 561 €	2 474 476 €	2 473 826 €	24%
Total recettes de fonctionn.	48 630 281 €	48 913 690 €	49 449 907 €	50 348 059 €	51 046 393 €	58 969 087 €	53 648 789 €	5%

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le



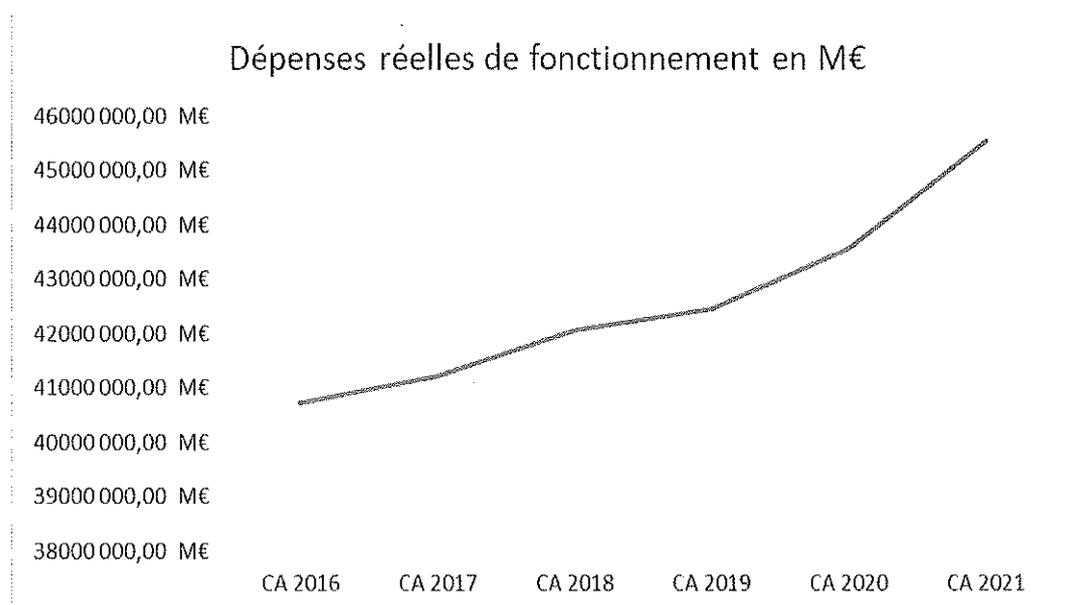
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

A. Dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement pour l'année 2021 s'élèvent à 45 546 817 €, ce qui représente une progression de 1,99 M€, soit 4,57 % par rapport à l'année 2020.

Le tableau et le graphique ci-dessous retracent l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement depuis 2016.

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Dépenses réelles de fonctionnement	40,73 M€	41,23 M€	42,07 M€	42,45 M€	43,56 M€	45,55 M€
Evolution en valeur		500 K€	837 k€	384 k€	1 104 k€	1 991 k€
Evolution en %		1,23%	2,03%	0,91%	2,60%	4,57%



L'année 2021 témoigne d'une progression des dépenses réelles de fonctionnement notamment liée à la mise en place et à la gestion d'un centre de vaccination à grande capacité (CVGC) sur le site de Micropolis à compter du 31 mai 2021, après une année 2020 déjà fortement impactée par la crise sanitaire.

Toutefois, cette augmentation des dépenses est accompagnée en parallèle d'une augmentation des recettes en raison de leur subventionnement par l'agence régionale de santé (ARS).

Les principaux postes de dépenses sont présentés ci-dessous.

1) Les charges à caractère général - chapitre 011

Les charges à caractère général représentent 15 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles sont en progression de 17,5 K€ (+ 0,26 %) par rapport à l'année 2020.

Les charges à caractère général ont été réalisées à hauteur de 92 % et, en intégrant les reports, engagées à près de 94 % (93,60 %).

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

SLO

ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

i. Achats et variations de stock (comptes 60)

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Variation CA 21/20	%
Habillement	188 768 €	285 527 €	301 511 €	321 425 €	342 578 €	330 735 €	-11 843 €	-3%
Carburants	473 234 €	560 540 €	646 392 €	656 831 €	524 326 €	654 455 €	130 129 €	25%
Alimentation	199 730 €	182 938 €	202 201 €	210 807 €	147 771 €	224 639 €	76 869 €	52%
Médicaments vaccins prod. pharma	84 127 €	101 646 €	104 120 €	105 886 €	141 528 €	202 676 €	61 148 €	43%
Fournitures de petit équipement	207 248 €	219 953 €	228 754 €	228 895 €	573 017 €	268 125 €	-304 892 €	-53%
Energie - électricité-combustibles	741 020 €	770 625 €	833 957 €	819 982 €	709 681 €	860 754 €	151 073 €	21%
Autres	141 579 €	126 834 €	124 763 €	104 598 €	137 131 €	148 001 €	10 870 €	8%
Total	2 035 706 €	2 248 063 €	2 441 698 €	2 448 426 €	2 576 031 €	2 689 384 €	113 352 €	4,40%

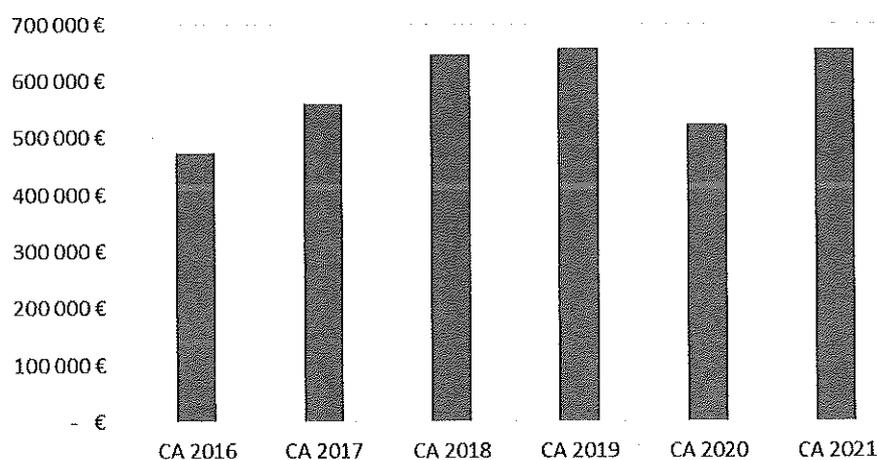
Ce poste de dépense, stabilisé en 2019, a subi une première augmentation en 2020 et continue sa progression en 2021 (+ 113 K€ soit + 4.4 %).

Cette progression est, en grande partie, liée à la prise en charge des frais de fonctionnement du CVGC du site de Micropolis qui s'élèvent pour l'année 2021, au niveau des comptes 60, à 91 K€.

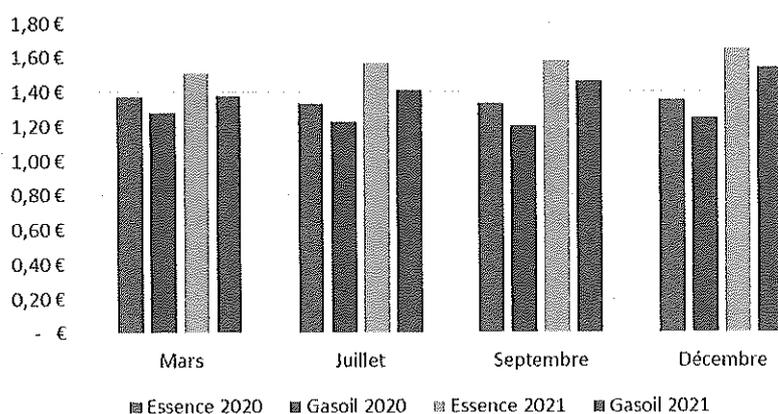
Les principales évolutions sont les suivantes :

- o la progression de dépenses de **carburant** (+ 130 K€) avec un retour au niveau haut de 2019 en raison de la reprise de l'activité opérationnelle et de l'évolution des prix du carburant sur l'année 2021 ;

Evolution dépenses de carburant



Evolution de prix des carburants



Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le 
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

- une progression des dépenses consacrées à **l'alimentation**, en lien, notamment, avec la reprise des activités après la période de confinement de 2020 :
 - augmentation du nombre des demandes de formation en partie liées au rattrapage des formations n'ayant pas pu se dérouler en 2020 ;
 - reprise des cérémonies et autres activités impactant le budget « communication » ;
 - reprise des groupes de travail internes notamment au niveau de la logistique (groupe de travail sur l'aménagement des véhicules, formation ATAL, mutualisation des achats Bourgogne Franche Comté...) ;
 - prise en charge des frais de café, thé, sucre, etc du centre de vaccination.
- une progression des dépenses consacrées à **l'énergie et aux combustibles** (gaz, électricité, fuel et bois) enregistrent une augmentation de 19,66 %. Cette variation s'explique principalement par :
 - les rythmes de facturation ou de remplissage des cuves : le remplissage des cuves de gaz propane a été plus important en 2021 qu'en 2020. Le nombre de remplissage des cuves est souvent aléatoire d'une année sur l'autre et peut de fait, engendrer une grande variation si plusieurs sites ont un remplissage de plus dans l'année (surcoût 22 K€) ;
 - une augmentation du prix du gaz naturel en moyenne de 9 % entre 2020 et 2021 (surcoût de 17 K€) ;
 - la prise en charge en 2021 des frais d'électricité du CVGC (surcoût de 22,3 K€) ; basculement de certaines factures sur l'exercice 2022 suite à leur réception trop tardive ;
 - la prise en charge directe en 2021 des dépenses énergétiques du site de la Clairière (surcoût de 74 K€) ;
- une progression des dépenses de **produits pharmaceutiques** en lien avec la vaccination au CVGC ;
- un maintien relatif des dépenses regroupées dans la ligne « **autres** » (eau-assainissement, fournitures administratives, produits d'interventions et fournitures d'entretien) qui s'explique notamment par le rythme d'acquisition des fournitures (en fonction des stocks) ;
- une forte baisse des **dépenses de petit équipement** (304 K€) avec un retour au niveau des années précédentes, avant la crise sanitaire. En effet, les achats en lien avec la crise pandémique (nettoyants désinfectants, lavettes de nettoyage, gants, masques...) avaient été pris en charge en 2020 sur ce compte. En 2021, les stocks étaient déjà présents et les prix des équipements de protection individuelle (EPI) ont moins subi de variations.

ii. Les services extérieurs (comptes 61 et 62)

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Variation CA 21/20	%
Déplacements et transports	156 698 €	175 869 €	195 223 €	238 854 €	127 829 €	152 535 €	24 706 €	19%
Contrats de prestations maintenance	681 333 €	677 973 €	780 194 €	822 887 €	871 072 €	1 114 726 €	243 654 €	28%
Entretien du matériel	202 485 €	211 085 €	222 468 €	260 056 €	205 468 €	219 904 €	14 436 €	7%
Assurances	409 534 €	459 952 €	435 855 €	448 178 €	419 604 €	434 764 €	15 160 €	4%
Télécommunications	284 219 €	244 875 €	253 970 €	265 658 €	280 383 €	236 020 €	-44 364 €	-16%
Affranchissement	29 799 €	28 542 €	26 709 €	29 023 €	24 194 €	20 680 €	-3 514 €	-15%
Autres services	237 937 €	174 543 €	218 127 €	202 294 €	189 364 €	239 180 €	49 816 €	26%
Entretien des véhicules	435 876 €	440 865 €	440 225 €	420 815 €	468 240 €	451 733 €	-16 507 €	-4%
Entretien des bâtiments et nettoyage	708 358 €	670 137 €	660 624 €	639 921 €	1 173 147 €	791 978 €	-381 169 €	-32%
Formation	236 768 €	255 278 €	366 052 €	297 622 €	301 927 €	258 008 €	-43 920 €	-15%
Locations	464 214 €	449 974 €	445 965 €	179 245 €	150 496 €	186 559 €	36 064 €	24%
Total	3 847 221 €	3 789 092 €	4 045 411 €	3 804 552 €	4 211 724 €	4 106 087 €	-105 637 €	-2,51%

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le 
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

Parmi les postes de dépenses affichant des augmentations importantes, on peut noter :

- les sommes consacrées aux **déplacements, hébergements et transports** :
 - comme pour l'alimentation, on retrouve ici les dépenses consacrées à l'hébergement des sapeurs-pompiers professionnels (SPP) liée à l'organisation du complément de formation initiale ;
 - à cela s'ajoute une progression des dépenses consacrées aux transports de bien (frais de port), aux transports collectifs de personnel, la prise en charge de frais de déménagement, ainsi que des sommes versées à l'agence de voyage chargée des réservations de train et hébergement ;
- les dépenses liées à la maintenance et aux différents **contrats de prestation de service** (+ 28 %) et notamment :
 - la prise en charge des frais de fonctionnement et de maintenance du CVGC sur le site de Micropolis (nettoyage des locaux, maintenance informatique et réseaux,...) à hauteur de 102 k€ ;
 - évolution des dépenses de maintenance au service informatique et réseaux comme suit :
 - ✓ maintenance annuelle de la solution d'intelligence artificielle « PrédicOPS » : 21,6 k€ ;
 - ✓ hébergement annuelle des données de santé dans le cadre du bilan secouriste saisi dans les tablettes opérationnelles : 30k€ ;
 - ✓ démarrage maintenance annuelle du progiciel Antibia formation : 4,5 k€ ;
 - ✓ démarrage maintenance annuelle du progiciel ATAL : +8 k€ ;
 - ✓ réparation onduleurs +10,3k€ ;
 - ✓ prolongation maintenance annuelle baie de disques : 12,3 k€. La nouvelle solution sera mise en place avant cet été, la maintenance des baies de disques actuelles a été engagé jusqu'au 30/06/2022 ;
 - ✓ maintenance triennale solution de gestion des tablettes (SOTI) : 5,1 k€ ;
 - ✓ maintenance pour 5 ans du nouveau cœur réseau : 10 k€.
 - évolution des dépenses de contrat de prestation de service au niveau du service informatique et réseaux comme suit :
 - ✓ phase 1 et 2 de l'expertise système dans la cadre de la mise en place d'une infogérance : +19,4 k€ ;
 - ✓ démarrage d'un contrat d'infogérance pour le bureau bases de données : 4,6 k€ ;
 - ✓ migration du serveur de messagerie et préparation mise en place des licences Offices 365 : +19,6 k€.
- les dépenses logistiques consacrées à **l'entretien des matériels** (+ 7 %) : la progression s'explique principalement par un nombre plus importants en 2021 de réparations effectuées dans le cadre de contrôles et une augmentation des coûts des fournisseurs.
- les dépenses concernant **la location** des locaux de Micropolis et de biens mobiliers durant le fonctionnement du CVGC (+ 46 K€).

A contrario, on peut souligner trois postes enregistrant des diminutions significatives :

- les sommes versées aux organismes de **formation** en raison de formations non réalisées pour différents motifs :
 - échec aux sélections, ou absence de nomination ou de recrutement ;
 - candidats ne pouvant se rendre disponibles aux dates du stage ;
 - formations annulées ou reportées ;
 - décalage dans le temps de la facturation par les organismes de formation.
- les sommes consacrées à **l'entretien des bâtiments publics** (-32 %) ; en 2020, une somme à hauteur de 383 K€ avait été votée pour la prise en charge de la réfection de la toiture du CSP de Besançon Centre contrairement à 2021 ;

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le 
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

- les sommes relatives **aux télécommunications** (-16 %) : suite à l'intervention d'un nouveau marché entre 2019 et 2020 avec un effet de tuilage et la comptabilisation de frais de mise en service ayant augmentés la ligne budgétaire en 2020, le retour à la normale de l'année 2021 se caractérise par une baisse de la dépense de 44 K€ ;

Au final, malgré la prise en charge des dépenses liées à la mise en place et au fonctionnement du CVGC présentant un surcoût sur les chapitres 61 et 62 à hauteur de 251 K€, la consommation des comptes 61 et 62 affiche un recul de 2,51 % entre 2020 et 2021 et retrouve un niveau proche de 2018-2019.

iii. Les impôts, taxes et versements assimilés

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Variation CA 21/20	%
Autres impôts locaux	27 030 €	24 121 €	27 976 €	29 147 €	28 015 €	31 111 €	3 096 €	11%
Droits d'enregistrement & de timbre	540 €	1 296 €	- €	- €	0 €	0 €	0 €	
Taxes & impôts sur les véhicules	6 026 €	10 079 €	10 347 €	6 927 €	10 513 €	17 272 €	6 759 €	64%
Total	33 596 €	35 496 €	38 323 €	36 074 €	38 528 €	48 383 €	9 855 €	26%

Les impôts locaux concernent les taxes et redevances pour les ordures ménagères et autres déchets. Les variations constatées s'expliquent principalement par les variations dans les rythmes de facturation.

Les droits de timbre sont les timbres fiscaux acquis pour les dossiers de permis bateau, ils sont désormais pris en charge par le prestataire, dans le cadre de son marché, raison pour laquelle aucune dépense n'apparaît à partir de 2018.

Les taxes sur les véhicules correspondent aux certificats d'immatriculation des véhicules acquis par le SDIS ; ce poste est en augmentation en 2021, en raison de la réception en retard de 4 véhicules lourds commandés en 2020.

2) Les charges de personnels - chapitre 012

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution	%
Masse salariale	25 928 714 €	26 738 281 €	26 840 301 €	27 435 806 €	28 448 721 €	28 775 660 €	326 939 €	1,15%
Indemnités SPV	6 132 125 €	6 078 763 €	6 298 075 €	6 343 912 €	5 971 186 €	7 631 693 €	1 660 507 €	27,81%
Vétérance PFR	1 105 814 €	707 398 €	776 878 €	753 239 €	766 699 €	789 696 €	22 997 €	3,00%
Assurances et COS	771 385 €	770 291 €	781 455 €	793 706 €	781 565 €	784 858 €	3 293 €	0,42%
Total dépenses de personnel	33 938 038 €	34 294 733 €	34 696 709 €	35 326 663 €	35 968 172 €	37 981 908 €	2 013 736 €	5,60%

Les dépenses de personnel ont été fortement impactées en 2021 par la gestion du CVGC de Micropolis avec une évolution globale de 5,60 % entre 2020 et 2021.

Les dépenses de personnel représentent 83,39 % des dépenses réelles de fonctionnement pour l'année 2021 et affichent un taux de réalisation de 98,89 % (96,86 % en 2020). Elles sont composées des postes de dépenses suivants :

i. La masse salariale

La masse salariale est le poste de dépenses le plus important des charges de personnel (75,76 %). Elle correspond à la rémunération des sapeurs-pompiers professionnels et personnels administratifs et techniques.

Elle progresse de 1,15 % en 2021, après avoir enregistré une nette progression en 2020 (3,60 %).

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

Ceci s'explique notamment par :

- la création de deux postes de SPPNO (+62 K€) ;
- la tranche PPCR (parcours professionnel, carrières et rémunérations) de 2021 (+97 K€) ;
- le GVT : glissement vieillesse technicité (+ 208 K€) ;
- la rémunération des apprentis (+ 42 K€).

ii. Les indemnités versées aux sapeurs-pompiers volontaires

Les indemnités versées aux sapeurs-pompiers volontaires (SPV) représentent 20 % des dépenses de personnel et affichent une progression de 27,81 % par rapport à 2020 en raison principalement du CVGC. Elles sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

Les indemnités versées pour les colonnes mobiles de secours (CMS) sont traitées à part. En effet, d'une part, il n'y a pas de CMS chaque année et, d'autre part, ces engagements donnent lieu à un remboursement des frais (indemnités versées mais aussi logistiques) de la part du ministère.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution	%
Formations	546 559 €	474 061 €	540 042 €	596 914 €	418 486 €	683 298 €	264 812 €	63%
Gardes	889 733 €	953 224 €	954 855 €	1 001 116 €	976 090 €	1 022 227 €	46 137 €	5%
Manœuvres	809 739 €	736 616 €	724 818 €	754 014 €	689 827 €	754 500 €	64 673 €	9%
Astreintes	1 685 494 €	1 593 323 €	1 570 152 €	1 582 852 €	1 504 356 €	1 806 468 €	302 112 €	20%
Visites médicales	99 981 €	77 404 €	81 028 €	85 499 €	89 271 €	86 064 €	-3 207 €	-4%
Pré-visites infirmiers	57 401 €	44 444 €	49 829 €	53 449 €	49 740 €	52 691 €	2 952 €	6%
Indemnité administrative et logistique (IAL)	116 728 €	118 562 €	126 502 €	129 220 €	131 910 €	132 064 €	154 €	0%
Autres actions du SSSM	30 957 €	19 170 €	17 945 €	20 004 €	19 989 €	24 735 €	4 746 €	24%
Subrogations - Formation	2 561 €	1 991 €	446 €	2 193 €	970 €	2 681 €	1 711 €	176%
Indemnités de fonction	184 707 €	168 581 €	171 030 €	172 748 €	173 352 €	174 615 €	1 263 €	1%
Pertes de salaire	3 007 €	1 532 €	2 215 €	2 934 €	2 449 €	3 156 €	707 €	29%
Indemnités de spécialité	11 086 €	9 838 €	10 638 €	10 860 €	11 634 €	11 462 €	-172 €	-1%
Subrogations - CRSS	1 381 €	1 566 €	2 651 €	2 325 €	3 153 €	5 934 €	2 780 €	88%
Médailles	13 653 €	12 057 €	13 017 €	12 366 €	15 234 €	11 463 €	-3 771 €	-25%
Services rendus	92 798 €	87 302 €	124 033 €	120 503 €	137 942 €	874 993 €	737 052 €	534%
Astreintes infirmiers	31 505 €	29 486 €	36 481 €	32 537 €	29 783 €	29 718 €	-65 €	0%
Interventions (CRSS)	1 512 816 €	1 680 764 €	1 872 393 €	1 703 905 €	1 689 918 €	1 924 686 €	234 768 €	14%
Total indemnités SPV	6 090 108 €	6 009 920 €	6 298 075 €	6 283 440 €	5 944 105 €	7 600 756 €	1 656 651 €	28%
Colonne mobile de secours	41 954 €	68 842 €	0 €	60 472 €	27 081 €	30 784 €	3 703 €	14%

Les indemnités versées aux SPV affichent une augmentation en 2021 (+ 28%).

Cette augmentation s'explique par :

- un retour de l'activité opérationnelle à son niveau d'avant la crise sanitaire ; le poste consacré à l'indemnisation des interventions (CRSS) affiche une progression de 14 %, en lien avec l'évolution de l'activité opérationnelle ; celui des astreinte de 20 % ;
- la gestion du centre de vaccination à compter du 31 mai 2021 ;
- les progressions mécaniques liées au GVT ;
- les indemnités versées au titre des formations progressent de 63 %, en raison d'un meilleur taux de remplissage des formations avec un phénomène de rattrapage des formations annulées dans le cadre du contexte de crise sanitaire de 2020 ;
- les indemnités versées au titre des gardes (+ 5 %) sont plus nombreuses car la tenue des effectifs journaliers opérationnels (EJO) progresse dans certains centres ainsi qu'au CTA ;
- les indemnités versées au titre des manœuvres (+ 9 %) progressent, là encore, grâce à la hausse des effectifs et à l'amélioration des taux de participation.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le S L D
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

iii. La prestation de fidélisation et reconnaissance (PFR) et les allocations de vétérance et de fidélité

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution	%
Contribution PFR	609 598 €	220 520 €	298 129 €	287 808 €	310 580 €	338 471 €	27 891 €	9%
Allocation de vétérance / fidélité	496 215 €	486 878 €	478 750 €	465 431 €	456 119 €	451 225 €	-4 894 €	-1%
Total PFR Vétérance	1 105 814 €	707 398 €	776 878 €	753 239 €	766 699 €	789 696 €	22 997 €	3%

Ce poste de dépense constitue une forme de « retraite » pour les sapeurs-pompiers volontaires ayant servi durant plus de 20 ans, versée sous forme de rente annuelle, à partir de l'âge de 55 ans.

Pour les agents ayant cessé leur activité avant le 1^{er} janvier 2005 ou ayant effectué 20 années de service avant le 1^{er} janvier 2005 et cessé leur activité depuis, le SDIS leur verse directement l'allocation de vétérance (ou fidélité). Cette allocation affiche un nouveau recul entre 2020 et 2021 (-1%).

La loi n° 2016-1867 du 27 décembre 2016 a réformé la PFR et créé une « nouvelle prestation de fidélisation et de reconnaissance » pour les SPV qui cessent leur activité à compter du 1^{er} janvier 2016.

Le nouveau système est basé sur un flux budgétaire direct annuel, et non plus sur la capitalisation.

L'année 2021 affiche une augmentation de la PFR de l'ordre de 9% (+27,8 K€) liée au mode de calcul de la nouvelle PFR.

iv. Les cotisations pour assurance du personnel et le versement aux œuvres sociales (COS)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution	%
Assurances du personnel	179 659 €	178 506 €	186 709 €	184 723 €	179 825 €	179 120 €	-705 €	0%
COS	591 726 €	591 785 €	594 746 €	608 983 €	601 740 €	605 738 €	3 998 €	1%

On constate une quasi stabilité de ce poste de dépenses.

3) Les autres charges d'activité - chapitre 65

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Variation	%
Indemnités et frais de mission	28 855 €	29 014 €	29 354 €	29 416 €	25 981 €	27 694 €	1 713 €	7%
Admission non-valeur	- €	4 473 €	- €	- €	663 €	- €	-663 €	-100%
Contribution ANTARES	109 211 €	109 039 €	108 709 €	108 682 €	108 606 €	108 400 €	-206 €	0%
Subventions aux associations	68 500 €	68 500 €	68 500 €	68 500 €	73 500 €	73 500 €	0 €	0%
Charges de gestion courante	14 677 €	9 487 €	9 176 €	16 352 €	14 351 €	16 539 €	2 188 €	15%
Droits informatiques	0 €	0 €	2 752 €	0 €	0 €	6 518 €	6 518 €	
Total	221 243 €	220 513 €	218 490 €	222 950 €	223 100 €	232 651 €	9 551 €	4%

Les charges diverses de gestion courante varient selon les années. En effet, ces charges comprennent notamment :

- les frais prélevés par la plateforme de gestion des ventes de matériels et véhicules (Agorastore) dont le montant varie en fonction du nombre et de la valeur des biens cédés par le SDIS ;
- les frais de mise en place des cartes de carburant en lien avec les marchés souscrits en 2019.

Les droits informatiques représentent les frais de gestion de l'informatique dans le CLOUD principalement concernant le logiciel VORG permettant d'organiser le calendrier du CVGC en terme de personnels.

4) Les charges financières - chapitre 66

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Variation	%
Charges financières	645 975 €	617 763 €	620 141 €	592 959 €	537 634 €	484 142 €	-53 492 €	-10%

Les charges financières du SDIS diminuent en raison de plusieurs facteurs :

- l'amortissement des emprunts (la plupart des prêts souscrits prévoient des échéances à capital constant et donc des intérêts dégressifs) ;
- le taux moyen de la dette du SDIS recule grâce aux derniers emprunts souscrits à des taux d'intérêts particulièrement avantageux pour le SDIS car historiquement bas (taux fixe de 0,51 % pour l'emprunt réalisé fin 2021).

5) Les charges exceptionnelles - chapitre 67

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Variation	%
Charges exceptionnelles	8 707 €	24 357 €	6 434 €	19 347 €	688 €	268 €	-420 €	-61%
Provisions pour dépréciat° actif	0	0	0	0	0	3 994 €	3 994 €	

Les dépenses de ce chapitre comprennent notamment les titres annulés sur exercices antérieurs et les provisions comptables pour les créances présentant un risque d'irrecouvrabilité ; ces dernières découlent de la délibération du CASDIS du 09 décembre 2021 pour un montant arrêté avec les services de la paierie à hauteur de 3 994 €.

6) Les dépenses d'ordre – chapitre 042

Pour 2021, ces dépenses représentent 6,86 M€. Il s'agit pour l'essentiel de la dotation aux amortissements, le reste concernant les écritures de cessions en correspondance aux sorties d'actifs liées aux ventes sur Agorastore.

Cette dotation aux amortissements génère une recette en section d'investissement. Une partie de cette dotation est neutralisée par une dépense d'investissement entraînant une recette de fonctionnement pour un montant de 1,7 M€.

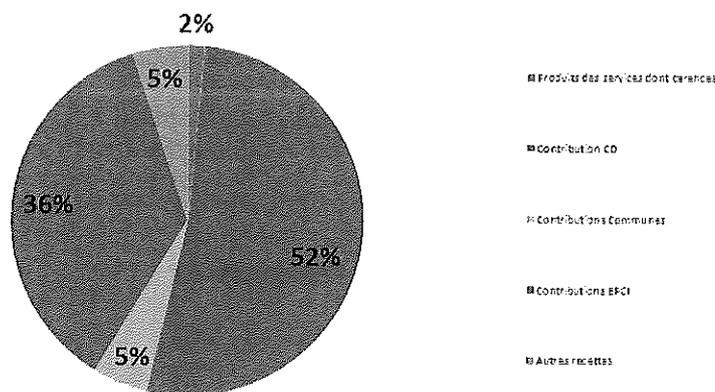
La charge nette de la dotation aux amortissements pour la section de fonctionnement, et donc la recette nette en investissement, s'élèvent ainsi à 6,2 M€.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

B. Recettes**Recettes réelles de fonctionnement 2021****1) Les contributions des collectivités territoriales**

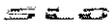
En 2021, les contributions des collectivités territoriales représentent 93,4 % des recettes réelles de fonctionnement du SDIS, pour un montant de 47 810 343 € réparti entre :

- le conseil départemental : 26 680 247 € (55,80 % des contributions) ;
- les communes et EPCI : 21 130 096 € (44,19 %).

Ces contributions ont progressé respectivement de 1,2 % pour le Département et de 0,20 % pour le bloc communal entre 2020 et 2021.

2) Les autres recettes de fonctionnement

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution
Remboursements sur rémunération	376 576 €	427 671 €	390 981 €	366 001 €	443 366 €	1 704 825 €	285%
Aide Etat emplois d'avenir/jeunes	71 817 €	112 044 €	47 793 €	22 246 €	10 531 €	1 615 €	-85%
FCTVA	- €	55 782 €	50 719 €	57 699 €	43 256 €	157 884 €	265%
Services facturés (dont interventions)	461 723 €	573 032 €	832 562 €	638 060 €	933 329 €	761 999 €	-18%
Produits des cessions	264 024 €	69 805 €	55 024 €	140 786 €	111 493 €	555 083 €	398%
Autres	142 398 €	183 057 €	119 250 €	81 460 €	53 049 €	183 213 €	245%
Total	1 316 538 €	1 421 390 €	1 496 329 €	1 306 251 €	1 595 024 €	3 364 620 €	111%

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le 
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

i. Les remboursements sur rémunération du personnel et l'aide d'Etat pour les emplois d'avenir et emplois jeunes

Les remboursements sur rémunération du personnel comprennent notamment :

- les acomptes de remboursements de l'ARS dans le cadre de la gestion du fonctionnement du centre de vaccination à grande capacité (1,3 M€) ;
- les remboursements de rémunération des trois agents du SDIS mis à disposition d'autres établissements de façon permanente ;
- la compensation versée par le fonds national de compensation du supplément familial de traitement (versement pour l'année N-2) ;
- les remboursements perçus des assureurs ou de la sécurité sociale (contractuels) pour les agents en arrêts de travail ;
- les remboursements, par la caisse nationale des allocations familiales, des congés paternité ;
- la participation de l'association nationale de la recherche et de la technologie (ANRT) à l'emploi d'une doctorante dans le cadre d'une recherche de l'utilisation de l'intelligence artificielle pour prédire les interventions et les ruptures des sapeurs-pompiers (27 K€ - régularisation 2020 et année 2021) ;
- les remboursements par les agents de sommes indûment perçues ; il s'agit notamment des sommes remboursées par des SPV ayant perçu une double indemnité, au titre, par exemple, d'une garde et d'une intervention.

Les aides de l'Etat pour les emplois d'avenir et les emplois jeunes ont disparu (reliquat de 1 615 €) ; en effet, le SDIS n'a plus dans ces effectifs ce type d'emploi.

ii. Le FCTVA

Alors que le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) était auparavant réservé aux dépenses d'investissement, la loi de finances pour 2016 (loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015) a rendu éligible les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie payées à compter du 1^{er} janvier 2016.

Un nouvel élargissement du FCTVA aux dépenses des services informatiques en nuage (CLOUD) à compter du 1^{er} janvier 2021 (compte 6512 en section de fonctionnement) a été acté par la loi du 30 juillet 2020 (loi de finances rectificative pour 2020).

Le SDIS perçoit le FCTVA l'année suivant la réalisation des dépenses de fonctionnement/investissement ou des travaux. Elle correspond à 16,404 % des travaux, dépenses d'entretien des bâtiments, dépenses informatiques en nuage, reconnues éligibles par la préfecture.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le 
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

iii. Les interventions facturées

	2017	2018	2019	2020	2021
Carences ambulancières	468 207 €	660 178 €	454 729 €	468 829 €	627 161 €
Interventions sur autoroute	84 957 €	88 793 €	101 735 €	70 208 €	84 960 €
Destruction de nids de guêpes	375 €	975 €	375 €	5 840 €	200 €
Feux de forêts		80 666 €	64 612 €	48 713 €	28 226 €
Interventions au profit du SDIS 70	743 €	951 €	3 077 €		5 209 €
Service sécurité motocross	6 521 €				
Interventions sur ascenseurs			9 000 €	26 460 €	900 €
Renfort SSSM Mayotte					5 438 €
Mission d'appui en Guyane					4 582 €
MAD infirmiers Tests COVID				4 738 €	1 301 €
Médicalisation équipage DRAGON				7 180 €	
Cellule de suivi personnes isolées				33 789 €	
TOTAL	560 803 €	831 563 €	633 528 €	665 757 €	757 977 €

- Les interventions en **carences de transporteurs sanitaires privés**

Les recettes perçues au titre des carences s'élèvent à 627 K€ en 2021 et retrouvent presque leur niveau de 2018. Pour chaque année depuis 2016, elles correspondent aux interventions en carences effectuées au cours du dernier trimestre de l'année précédente et des trois premiers trimestres de l'année concernée.

Le tarif de l'indemnisation est fixé chaque année par arrêté, il s'élevait à 124 € par intervention en 2021.

- Les **interventions sur autoroute** facturées à APRR

L'évolution enregistrée pour les interventions sur autoroute s'explique principalement par le rythme de perception des recettes.

- Le remboursement pour les colonnes de renfort **feux de forêts**

Le ministère rembourse au SDIS les frais engagés (indemnités versées aux agents, carburants, repas ...).

- Les prestations facturées aux **ascensoristes**

La facturation a été mise en place à compter de septembre 2019, sur la base de la délibération adoptée au mois de juin.

iv. Les autres produits (cessions et autres produits exceptionnels)

Ce poste de recettes connaît d'importantes variations en fonction des années.

2021 comporte notamment la recette au titre de la **cession de l'ancien centre de secours d'Etupes** (450 K€). Les recettes des cessions apparaissent en section de fonctionnement, mais une écriture d'ordre les bascule ensuite en section d'investissement.

A noter également l'acompte de **subvention de l'ARS** versée dans le cadre du fonds d'intervention régional (FIR) pour les dépenses de fonctionnement - hors dépenses de personnel - engagées dans le cadre de la gestion du centre de vaccination sur le site de Micropolis (114 K€).

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
 Reçu en préfecture le 07/06/2022
 Affiché le **S E D**
 ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021	Variation CA 21/20
Dépenses d'ordre	2 007 793 €	6 726 305 €	3 922 603 €	2 417 949 €	2 268 041 €	3 959 825 €	3 959 176 €	75%
16 Emprunts (remboursement)	2 353 776 €	2 584 015 €	2 659 004 €	2 895 724 €	2 981 180 €	3 200 000 €	3 120 388 €	5%
20 Etudes, logiciels (incorporel)	119 955 €	217 579 €	609 610 €	431 127 €	312 198 €	392 854 €	153 411 €	-51%
21 Matériel véhicules (corporel)	3 792 853 €	4 766 613 €	4 058 144 €	4 448 337 €	4 678 115 €	5 556 618 €	4 657 844 €	0%
23 Travaux (immob en cours)	4 032 225 €	3 515 118 €	2 496 130 €	2 748 556 €	3 293 051 €	3 438 376 €	3 216 568 €	-2%
27 Immo financières (cautions)	- €	1 340 €	979 €	- €	0 €	2 000 €	- €	
Total dépenses réelles	10 298 809 €	11 084 664 €	9 823 866 €	10 523 745 €	11 264 543 €	12 589 848 €	11 148 211 €	-1%
Dépenses totales	12 306 601 €	17 810 970 €	13 746 470 €	12 941 694 €	13 532 584 €	16 549 674 €	15 107 387 €	12%

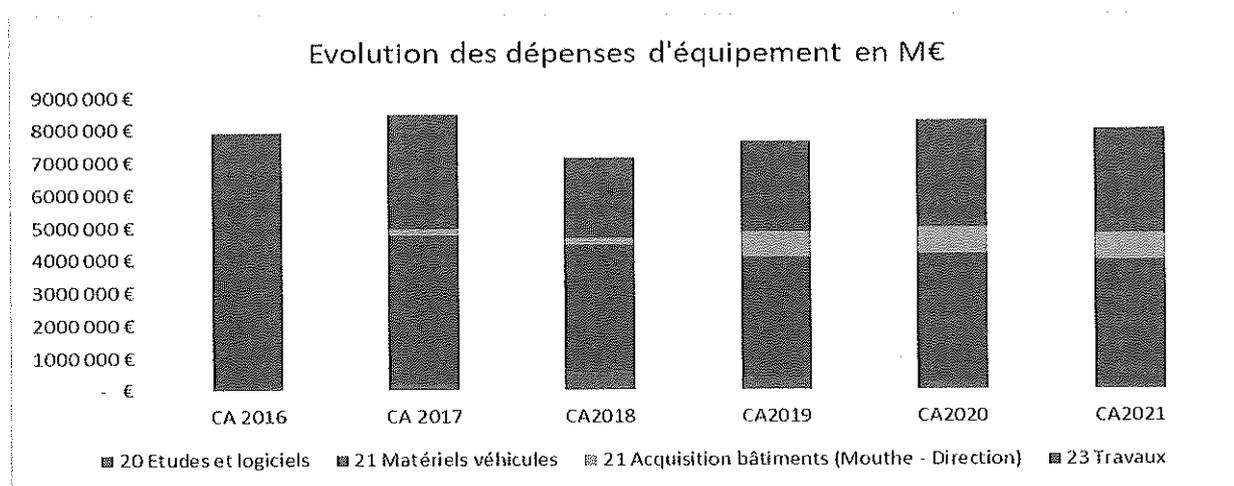
Recettes d'investissement	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021	Variation CA 21/20
Recettes d'ordre	7 011 497 €	10 934 888 €	8 141 667 €	6 659 854 €	6 437 711 €	9 959 657 €	8 350 833 €	30%
10 Fonds (FCTVA)	1 424 893 €	1 013 791 €	1 756 113 €	2 651 267 €	2 319 425 €	2 300 000 €	2 435 072 €	5%
13 Subventions	488 720 €	882 728 €	235 494 €	2 432 914 €	656 528 €	795 323 €	794 890 €	21%
16 Emprunt (nouveau)	3 150 000 €	5 200 000 €	2 200 000 €	1 000 000 €	4 100 000 €	4 602 702 €	3 500 000 €	-15%
21 Immo corporelles	- €	- €	13 772 €	202 €	60 265 €	- €	19 499 €	-68%
23 Immo (remb. d'avances)	98 143 €	- €	- €	- €	9 128 €	- €	20 186 €	
27 Immo financières (cautions)	- €	2 840 €	18 566 €	1 340 €	979 €	- €	- €	-100%
Total recettes réelles	5 161 755 €	7 099 360 €	4 223 946 €	6 085 723 €	7 146 325 €	7 672 942 €	6 769 647 €	-5%
Recettes totales	12 173 252 €	18 034 248 €	12 365 613 €	12 745 577 €	13 584 036 €	17 632 598 €	15 120 481 €	11%

A. Dépenses

1. Les dépenses d'équipement

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
20 Etudes et logiciels	119 955 €	217 579 €	609 610 €	431 127 €	312 198 €	153 411 €
21 Matériels véhicules	3 792 853 €	4 571 613 €	3 868 144 €	3 648 337 €	3 878 115 €	3 857 844 €
21 Acquisition bâtiments (Mouthe - Direction)	- €	195 000 €	190 000 €	800 000 €	800 000 €	800 000 €
23 Travaux	4 032 225 €	3 515 118 €	2 496 130 €	2 748 556 €	3 293 051 €	3 216 568 €
Dépenses équipement	7 945 033 €	8 499 310 €	7 163 884 €	7 628 021 €	8 283 363 €	8 027 824 €

Le tableau ci-dessous présente les dépenses d'équipement réalisées par le SDIS depuis 2013. On constate un niveau d'investissement soutenu (7,9 M€ par an, en moyenne).



Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le 
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

i. Les immobilisations incorporelles – chapitre 20

Les **153 K€** de dépenses réalisées concernent principalement :

- **les honoraires et études** liées aux opérations de gros entretien sur les bâtiments

Le service immobilier a pu assurer la plus grande partie des études inscrites au budget. Les dépenses, à hauteur de 6,8 k€, correspondent principalement aux interventions des coordonnateurs sécurité sur les chantiers.

- les participations aux travaux réalisés par d'autres structures

Le SDIS a participé en 2021, à hauteur de 11,6 k€, aux travaux d'isolation extérieure du bâtiment abritant le CPI d'Emagny, travaux financés par la commune d'Emagny.

Les justificatifs concernant les travaux réalisés par les communes dans les CPI de Les Gras et de Boujailles étant parvenus au SDIS après la clôture de l'exercice budgétaire, aucun versement n'a pu être effectué en 2021.

- les acquisitions et évolutions de **logiciels et/ou licences**

➤ Évolution des progiciels administratifs et opérationnels

- mise en place de l'interface AML pour la localisation des appels d'urgence (16 k€) ;
- changement de version du progiciel finances « Y2 GF » (23 k€) ;
- évolution brique OXIO finances à la suite de la mise en place de la nouvelle version Y2GF (5 k€) ;
- évolutions brique OXIO formation à la suite de la mise en place du nouveau logiciel Forsis (9,5 k€).

➤ Sécurité informatique

- mise en place d'une gestion de l'information et des événements de sécurité « SIEM » (26,6 k€) ;
- renouvellement solution antivirus (14 k€).

➤ Évolution du système d'information

- mise en place d'un répartiteur de charge virtuel « KEMP » (5,5 k€) ;
- renouvellement des licences pour la solution de gestion des tablettes « SOTI » (3,6 k€) ;
- évolution du site Internet (4 k€) ;
- système de gestion des interfaces pour le SIG solution FME (15 k€).

ii. Les acquisitions de matériels et véhicules – chapitre 21

Les acquisitions de matériels et véhicules ont représenté un peu plus de 4,6 M€ en 2021.

Les principaux postes de dépenses de ce chapitre sont les suivants :

Postes de dépenses	
Acquisition de véhicules et grosses réparations	1 989 219 €
Matériel d'incendie et de secours, tenues d'intervention	1 109 343 €
Acquisition du bâtiment de la Clairière (dernier vers. en 2021)	800 000 €
Matériel informatique, téléphonie et réseaux	284 246 €
Matériel médical	190 723 €
Mobilier et électroménager	154 561 €
Matériel des équipes spécialisées	92 884 €
Matériel de formation	36 868 €
Total chapitre 21	4 657 843 €

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le 
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

- L'acquisition du bâtiment de la Clairière, pour un prix de 2,4 M€ qui sera versé en 3 fois entre décembre 2019 et décembre 2021 (dernier versement) ;
- Les dépenses de matériels de bureau, de mobilier et de matériel informatique dans le cadre du plan immobilier: opérations de Mouthe, Labergement Sainte Marie et Pierrefontaine les Varans : matériel informatique pour un montant de 13,3 K€ et matériel de bureau ainsi que mobilier pour un montant de 47,8 k€ ;
- Les dépenses liées aux missions du service informatique et réseaux :
 - récepteur d'appel BIP (37,7 K€) ;
 - accessoires ANTARES (14,1 K€) ;
 - antennes CIS (4,3 K€) ;
 - serveur de stockage (11,1 K€) ;
 - divers (4,4 K€).
- Les dépenses liées au plan de renouvellement des matériels informatiques et en lien avec la dotation complémentaire de matériel pour le télétravail :
 - renouvellement de 8 photocopieurs (24,2 K€) ;
 - renouvellement de 170 écrans (27,5 K€) ;
 - équipement téléphonique Alcatel (11,4 K€) ;
 - acquisition de 50 PC fixes et 35 portables (65 K€) ;
 - acquisition de 82 smartphone (17,5 K€) ;
 - équipements réseau informatique (17,6 K€).
- Acquisition d'équipements de visioconférences pour les CSP et la plateforme logistique (18,9 K€)
- Mise en place de la fibre optique au sein de la DDSIS et installation d'écrans d'affiche dynamique (26,5 K€)
- Acquisition de 10 bornes Wifi pour l'extension de la couverture des CIS suite à la mise en place de nouveaux DSA (4 K€)
- Acquisitions de véhicules et grosses opérations de maintenance: dans un contexte de retards de livraison des châssis liés à la pénurie mondiale de semi-conducteurs, 2 807 950 euros ont été consacrés au renouvellement de la flotte engins et véhicules (chapitres 21 et 23 (avances) confondus) :
 - 7 ambulances dites VSAV ont été acquises dans la cadre du renouvellement périodique annuel lié à l'activité secours à personne ;
 - le 3^{ème} bras élévateur chenillé (hauteur 20m) permettant de défendre les bâtiments historiques (Citadelle) et les centres à caractère ancien a été acquis et affecté au CSP Besançon Est (124 300 €) ;
 - une nouvelle échelle aérienne à mouvement combiné EPC 30m a été affectée au CSP Montbéliard dans le cadre du plan de renouvellement des moyens aériens (échelle ou bras élévateur) (649 040 €) ;
 - dans le cadre de l'acquisition sur 3 ans de 7 engins pompes grande puissance (débit de pompe 3000l / mn), les 2 derniers fourgons pompe tonne grande puissance ont été livrés et affectés au CSR Morteau et Baume les Dames (603 641 €) ;
 - dans le cadre des grosses opérations de maintenance, 76 298 € ont permis de réaliser la révision décennale de l'échelle de réserve du groupement EST et 112 500 € ont été affectés à la 1^{ère} tranche de révision du BEA (CSP Besançon Est) ;
 - concernant les embarcations poursuite du remplacement des flotteurs gonflables des embarcations type ZODIAC Pro 500 pour un montant de 3 400 € en comparaison du coût de renouvellement d'un bateau semi rigide évalué à 60 000 € TTC.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le 
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

- Acquisition de matériels et habillement
 - poursuite du plan pluriannuel de renouvellement des appareils respiratoires isolants pour un montant de 217 000 € ;
 - poursuite de la dotation et des échanges habillement pour un montant global de 168 900 € ;
 - acquisition d'une porte d'entraînement pour formation aux outils de forçement affectée au CSR Audincourt Valentigney pour un montant de 4 918 €.

iii. Les travaux de bâtiments – chapitre 23

Au cours de l'année 2021, 3,2 M€ ont été consacrés aux avances et/ou à la réalisation de travaux dans les principaux centres de secours suivants :

- construction CS de Moncey (6,8 K€) ;
- construction CPIR de Labergement Sainte Marie (652,6 K€) ;
- restructuration extension CS de Mouthe (289,2 K€) ;
- restructuration extension CS de Pierrefontaine les Varans (661,8 K€) ;
- CPIR de Val d'Usier (66,6 K€) ;
- CPI de Chapelle des Bois (28,9 K€) ;
- CIS d'Hérimoncourt (214,5 K€).

A noter également la mise en place de bornes de recharge électrique sur 3 sites (la Clairière, CSP de Montbéliard et CSP de Pontarlier) pour un montant de 100 K€.

Au sein de ce chapitre sont également comptabilisées les avances versées au compte 238 pour l'acquisition de véhicules (818,7 K€) ; ces avances permettent d'éviter des reports consécutifs à des retards de livraison difficilement maîtrisables dans la période actuelle.

2. Les dépenses financières : remboursement des emprunts

La dépense relative à la charge de la dette s'élève à 3,1 M€ ; elle progresse de 4,66 % par rapport à 2020.

L'encours de dette au 31/12/2021 s'élève à 31,7 M€, en progression de 400 K€ par rapport à 2020.

Le montant de capital remboursé progresse entre 2020 et 2021 car :

- de nouveaux emprunts sont souscrits chaque année (4,1 M€ en 2020, 3,5 M€ en 2021) ;
- les nouveaux emprunts sont souscrits avec amortissement constant du capital.

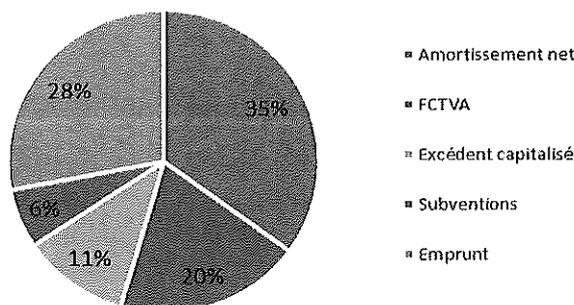
Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

S L O

ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

B. Recettes**Recettes d'investissement 2021****1) Les recettes d'ordre : la dotation aux amortissements et les opérations patrimoniales**

L'amortissement représente 35 % des recettes d'investissement du SDIS, soit une somme de 4,4 M€ pour l'année 2021, un montant qui progresse légèrement par rapport à 2020 (4,1 M€). Cette somme couvre largement le remboursement du capital de la dette du SDIS (3,1 M€).

Des opérations patrimoniales ont également été réalisées en 2021 : ces écritures d'ordre sont neutres sur l'équilibre du budget car elles sont constituées d'une dépense et d'une recette de 2,1 M€, en section d'investissement.

Elles ont pour objet de prendre en compte l'avancement des travaux dans la ventilation des dépenses liées aux opérations de construction. Il s'agit ainsi de rattacher les études préalables et les honoraires aux travaux.

2) L'emprunt

Le SDIS a emprunté 3,5 M€ en fin d'année 2021 (taux fixe de 0,51% sur 15 ans avec un score Gissler de 1A) pour équilibrer le budget compte tenu de la faiblesse actuelle des taux d'intérêts.

Au 31 décembre 2021, l'encours de la dette s'élevait à 31,74 M€ (rappel objectif : ne pas dépasser le seuil de 40 M€), en progression de 0,44 M€ (31,3 M€ au 31/12/2020).

L'endettement du SDIS augmente en raison de la progression plus rapide des dépenses par rapport à ses recettes. Pour autant, il reste contenu :

- d'une part, par le virement mis en place à compter de 2018 (1,3 M€ en 2018, 1,2 M€ en 2019, 1 M€ en 2020, 1,4 M€ en 2021), qui a permis de transférer 4,9 M€ entre la section de fonctionnement et la section d'investissement, diminuant d'autant le montant des emprunts à souscrire ;
- d'autre part, par la subvention versée par le Département au SDIS depuis 2019.

3) Les subventions

Au cours de l'année 2021, le SDIS a perçu 650 K€ de subventions du Département dans le cadre de la convention de partenariat conclue pour la période 2019-2021.

Pour mémoire, la convention passée entre le conseil départemental et le SDIS prévoyait, au total, le versement d'une somme de 3,6 M€ (2,3 M€ en 2019, puis 0,65 M€ en 2020 et 2021).

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le 
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

Les subventions attendues des communes (145 K€) dans le cadre des programmes de construction/restructuration des centres de secours ont été perçues durant l'année 2021 et concernaient les opérations suivantes :

- La Fuvelle Rive Gauche (Les 2 Lacs) : 58,9 K€ initialement programmés en 2020 et reportés en 2021 ;
- Pierrefontaine Les Varans : 57,8 K€ initialement programmés en 2020 et reportés en 2021 ;
- Mouthe : 28,5 K€ initialement programmés en 2020 et reportés en 2021.

4) Les participations de l'Etat à des travaux d'équipement

Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) perçu en 2021 s'élève à 1,03 M€ (contre 1,11 M€ en 2020). Ce versement correspond à un calcul réalisé sur les investissements éligibles effectués en 2020.

5) Les excédents capitalisés

Le virement mis en place en 2020 (pour un montant de 1 M€) donne lieu à une inscription en recette dans le compte administratif 2021, à l'issue de la constatation définitive du résultat 2020.

III. LES REPORTS DE DEPENSES ET RECETTES SUR L'EXERCICE 2021

Les dépenses engagées en 2021 et reportées sur 2022 seront financées sur le budget 2022. Pour autant, elles doivent être couvertes par le résultat cumulé fin 2021.

A. Les reports de fonctionnement

Les dépenses correspondant à des commandes passées en 2021 mais non réalisées au 31 décembre ont fait l'objet d'un report sur l'exercice 2022, pour un montant de 146 K€ en augmentation par rapport à l'année précédente (138 K€ en 2020). Pour autant, ces montants restent inférieurs à ceux de l'année 2018 (179 K€).

B. Les reports d'investissement

Les dépenses, engagées en 2021 mais non facturées au 31 décembre, ont fait l'objet d'un report sur l'exercice 2022 pour un montant de 528 K€, en augmentation par rapport à l'année précédente (450 K€ en 2020). Pour autant, ces montants restent inférieurs à ceux de l'année 2018 (808 K€).

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le S L D
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

Après en avoir délibéré, compte tenu de ce qui précède, sous la présidence de Monsieur le premier vice-président, les membres du conseil d'administration:

- approuvent le compte administratif 2021 tel qu'il est présenté ;
- en arrêtent les montants.

Compte administratif 2021	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
Investissement			
Dépenses	11 148 211 €	3 959 176 €	15 107 387 €
Recettes	6 769 647 €	8 350 833 €	15 120 481 €
Résultat			13 094 €
Fonctionnement			
Dépenses	45 546 817 €	6 865 484 €	52 412 301 €
Recettes	51 174 963 €	2 473 826 €	53 648 789 €
Résultat			1 236 488 €
Total			
Dépenses	56 695 028 €	10 824 660 €	67 519 688 €
Recettes	57 944 610 €	10 824 660 €	68 769 270 €
Solde	1 249 582 €	- €	1 249 582 €

Résultats de clôture après reprise des résultats antérieurs et virement

	Résultat de l'exercice 2020	Résultat 2021	Résultat cumulé fin 2021	Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement	Résultat après virement
Investissement	-541 462,24 €	13 093,65 €	-528 368,59 €	1 056 747,44 €	528 378,85 €
Fonctionnement	6 215 770,28 €	1 236 488,27 €	7 452 258,55 €	-1 056 747,44 €	6 395 511,11 €

Pour extrait conforme,

Le 1^{er} vice-président,

Michel VIENET



**SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DU DOUBS**

ANNEXE N° 1

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 02 juin 2022

<p>COMPTE ADMINISTRATIF 2021 ANNEXE DE PRESENTATION DES INFORMATIONS FINANCIERES</p>

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi Notre) prévoit qu'« *une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux* ».

La présente annexe a pour objet de satisfaire à cette obligation.

1. Priorités du budget 2021

Pour mémoire, des priorités avaient été initialement fixées dans les orientations budgétaires pour 2021 :

- maîtrise des dépenses de fonctionnement pour contenir la progression des contributions, Département compris, à hauteur de 1,2 % ;
- poursuite d'un plan d'investissements ambitieux pour assurer le maintien à niveau des moyens nécessaires aux missions du SDIS (centres de secours, véhicules, outils de formation...)
- poursuite du virement à la section d'investissement pour maîtriser l'endettement du SDIS, avec pour objectif de maintenir la capacité de désendettement en dessous du seuil d'alerte.

Malgré la crise sanitaire, ces objectifs budgétaires ont bien été atteints :

La progression des contributions a été contenue en 2021 pour le bloc communal (+0.2%) et le Conseil Départemental (+1,2%).

Les dépenses d'équipement (chap 20, 21 et 23) se sont maintenues financièrement entre 2020 et 2021 à hauteur de 8 M€.

Un virement de 1 M€ a fait l'objet d'une inscription en recette dans le compte administratif 2021, permettant par là-même de préserver la capacité de désendettement du SDIS.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

SLO

ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

2. Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Variation CA 21/20
Dépenses de fonctionnement						
011 Charges à caractère généra	6 072 651 €	6 525 432 €	6 289 051 €	6 826 283 €	6 843 854 €	0,26%
012 Charges de personnel	34 294 733 €	34 696 709 €	35 326 663 €	35 968 172 €	37 981 908 €	6%
022 Dépenses imprévues	- €	- €	- €	0 €	- €	
65 Autres charges courantes	220 513 €	218 490 €	223 623 €	223 100 €	232 651 €	4%
66 Charges financières	617 763 €	620 141 €	592 959 €	537 634 €	484 142 €	-10%
67 Charges exceptionnelles	24 357 €	6 434 €	19 347 €	688 €	268 €	-61%
023 Virement section investisse	- €	1 300 000,00 €	1 200 000 €	1 400 000 €	1 000 000 €	
042 Dotation aux amortissement	5 740 609 €	5 798 726,86 €	6 353 310 €	6 169 231 €	6 865 484 €	11%
Total dépenses fonctionn.	46 970 626 €	47 865 933 €	48 804 953 €	49 725 109 €	52 412 301 €	5%
Dont dépenses réelles	41 230 017 €	42 067 206 €	42 451 643 €	43 555 878 €	45 546 817 €	5%
Recettes de fonctionnement						
013 Atténuations de charges	427 671 €	390 981 €	366 001 €	443 366 €	1 704 825 €	285%
70 Produits des services	569 328 €	841 731 €	639 546 €	670 084 €	767 097 €	14%
74 Contributions	46 134 998 €	46 479 335 €	47 017 287 €	47 512 570 €	47 976 736 €	1%
75 Autres produits courants	108 829 €	98 370 €	64 053 €	36 976 €	51 733 €	40%
77 Produits exceptionnels	140 837 €	59 828 €	149 766 €	383 837 €	674 572 €	76%
042 Recettes d'ordre	1 532 026 €	1 579 663 €	2 111 405 €	1 999 561 €	2 473 826 €	24%
Total recettes de fonctionn.	48 913 690 €	49 449 907 €	50 348 059 €	51 046 393 €	53 648 789 €	5%
Dépenses d'investissement						
Dépenses d'ordre	6 726 305 €	3 922 603 €	2 417 949 €	2 268 041 €	3 959 176 €	75%
16 Emprunts (remboursement)	2 584 015 €	2 659 004 €	2 895 724 €	2 981 180 €	3 120 388 €	5%
20 Etudes, logiciels (incorporel)	217 579 €	609 610 €	431 127 €	312 198 €	153 411 €	-51%
21 Matériel véhicules (corporel)	4 766 613 €	4 058 144 €	4 448 337 €	4 678 115 €	4 657 844 €	0%
23 Travaux (immob en cours)	3 515 118 €	2 496 130 €	2 748 556 €	3 293 051 €	3 216 568 €	-2%
27 Immo financières (cautions)	1 340 €	979 €	- €	0 €	- €	
Total dépenses réelles	11 084 664 €	9 823 866 €	10 523 745 €	11 264 543 €	11 148 211 €	-1%
Dépenses totales	17 810 970 €	13 746 470 €	12 941 694 €	13 532 584 €	15 107 387 €	12%
Recettes d'investissement						
Recettes d'ordre	10 934 888 €	8 141 667 €	6 659 854 €	6 437 711 €	8 350 833 €	30%
10 Fonds (FCTVA)	1 013 791 €	1 756 113 €	2 651 267 €	2 319 425 €	2 435 072 €	5%
13 Subventions	882 728 €	235 494 €	2 432 914 €	656 528 €	794 890 €	21%
16 Emprunt (nouveau)	5 200 000 €	2 200 000 €	1 000 000 €	4 100 000 €	3 500 000 €	-15%
21 Immo corporelles	- €	13 772 €	202 €	60 265 €	19 499 €	-68%
23 Immo (remb. d'avances)	- €	- €	- €	9 128 €	20 186 €	
27 Immo financières (cautions)	2 840 €	18 566 €	1 340 €	979 €	- €	-100%
Total recettes réelles	7 099 360 €	4 223 946 €	6 085 723 €	7 146 325 €	6 769 647 €	-5%
Recettes totales	18 034 248 €	12 365 613 €	12 745 577 €	13 584 036 €	15 120 481 €	11%

3. Montant du budget consolidé et des budgets annexes

Sans objet

4. Crédits d'investissement et, le cas échéant, de fonctionnement pluriannuels

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le 
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

Le SDIS pratique les « autorisations de programme et crédits de paiement » (APCP) pour les opérations d'investissements importantes ayant un caractère pluriannuel ainsi que les « autorisations d'engagement et crédits de paiement » (AECPC) pour les dépenses de fonctionnement liées à ces opérations.

Ces autorisations permettent d'engager une opération dans sa globalité, tout en n'inscrivant au budget que les dépenses susceptibles d'être payées dans l'année.

Pour 2021, quatre domaines d'activité du SDIS sont concernés par des APCP :

- la logistique : une APCP pour l'acquisition des véhicules et engins de secours, dans le cadre d'un plan défini pour 5 ans ;
- l'informatique : une APCP pour les programmes pluriannuels du service :
 - l'acquisition d'outils informatiques de gestion ;
- l'immobilier : une APCP pour chaque opération de construction ou de grosse restructuration, doublée d'une AECPC pour l'assurance dommage ouvrage de chaque opération.
- Le SSSM : une APCP pour la modernisation du parc des DSA.

Le tableau ci-dessous propose une synthèse des crédits de paiement consommés en 2021. Pour chaque opération immobilière, l'APCP et l'AECPC sont regroupées dans le tableau.

	Crédits dépensés en 2021
<i>Outils de gestion informatique</i>	4 661 €
AP informatique	4 661 €
AP Véhicules	2 807 942 €
<i>Boussières</i>	2 127 €
<i>Chapelle des Bois</i>	28 920 €
<i>Frasne</i>	2 670 €
<i>Hérimoncourt</i>	217 033 €
<i>La Fuvelle Rive Gauche</i>	686 043 €
<i>Moncey</i>	13 961 €
<i>Mouthe</i>	312 114 €
<i>Pierrefontaine des Varans</i>	691 857 €
<i>Val d'Usiers</i>	66 619 €
<i>Damprichard</i>	13 067 €
<i>Atelier Départemental</i>	2 015 €
AP/AE Immobilier plan et hors plan	2 036 425 €
AP Modernisation parc DSA	83 972 €
Total AP	4 933 000 €

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le 
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

5. Niveau d'épargne brute et niveau d'épargne nette

	CA 2017	Taux	CA 2018	Taux	CA 2019	Taux	CA 2020	Taux	CA 2021	Taux
Dépenses réelles de fonct.	41,23 M€		42,07 M€		42,45 M€		43,56 M€		45,55 M€	
Recettes réelles de fonct.	47,38 M€		47,87 M€		48,24 M€		49,05 M€		51,17 M€	
Epargne brute	6,15 M€	13%	5,80 M€	12%	5,79 M€	12%	5,49 M€	11%	5,63 M€	11%
Remboursement du capital	2,58 M€		2,66 M€		2,90 M€		2,98 M€		3,12 M€	
Epargne nette	3,57 M€	8%	3,14 M€	7%	2,89 M€	6%	2,51 M€	5%	2,51 M€	5%

Le niveau d'épargne brute du SDIS progresse entre 2020 et 2021 de 2,5 %.

En effet, les dépenses réelles ont progressé de 1,99 M€ quand les recettes ont augmenté de 2,12 M€.

6. Niveau d'endettement du SDIS

L'encours du SDIS s'élevait au 31/12/2021 à 31,7 M€ (c/ 31.3 M€ au 31/12/2020), soit une progression de 400 K€.

L'ensemble de la dette du SDIS bénéficie du classement 1A selon la charte Gissler. Les emprunts à taux fixe représentent plus de 78 % de la dette.

7. Capacité de désendettement

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Epargne brute	6,15 M€	5,80 M€	5,79 M€	5,49 M€	5,63 M€
Encours au 31 décembre N	32,60 M€	32,14 M€	30,24 M€	31,36 M€	31,77 M€
Capacité de désendettement	5,30	5,54	5,23	5,71	5,64

La mise en place d'un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement ainsi que le versement d'une subvention d'investissement par le Département permet de contenir la progression de l'encours en 2021.

Cette progression de l'encours s'explique également par le fait que le SDIS a mis en place avec les fournisseurs de véhicules un système d'avances afin de limiter les reports, ce qui a engendré une augmentation de la consommation des crédits nécessitant la souscription d'un emprunt d'équilibre en fin d'année 2021.

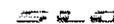
8. Niveau des taux d'imposition

Sans objet.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le



ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

9. Principaux ratios pour le compte administratif 2020

Les ratios présentés ci-dessous font partie de ceux prévus pour les départements par l'article R.3313-1 du CGCT. Ceux qui ne sont pas repris ici ne sont pas applicables aux SDIS car liés aux impositions.

	2017	2018	2019	2020	2021
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	41,23 M€	42,07 M€	42,45 M€	43,56 M€	45,55 M€
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	47,38 M€	47,87 M€	48,24 M€	49,05 M€	51,17 M€
Population légale totale du Doubs au 01/01/N	549 155	551 143	552 619	552 643	555 190
Encours de dette au 31/12/N	32,60 M€	32,14 M€	30,24 M€	31,36 M€	31,77 M€
Ratio 1 DRF/population	75,08 €	76,33 €	76,82 €	78,81 €	82,04 €
Ratio 3 RRF /population	86,28 €	86,86 €	87,29 €	88,75 €	92,18 €
Ratio 4 Dépenses d'équipement / population	15,48 €	13,00 €	13,80 €	14,99 €	14,46 €
Ratio 5 Encours dette / population	59,36 €	58,31 €	54,73 €	56,75 €	57,22 €
Ratio 7 Charges de personnel / DRF	83,18%	82,48%	83,22%	82,58%	83,39%
Ratio 9 DRF + remboursement capital dette / RRF	92,47%	93,43%	94,01%	94,88%	95,10%
Ratio 10 Dépenses d'équipement / RRF	17,94%	14,97%	15,81%	16,89%	15,69%
Ratio 11 Encours de la dette/RRF	69%	67%	63%	64%	62%

10. Effectifs du SDIS et charges de personnel

	2017		2018		2019		2020		2021	
Charges de personnel (chapitre 012)	34,29 M€		34,70 M€		35,33 M€		35,97 M€		37,98 M€	
Dont masse salariale	26,74 M€		26,84 M€		27,44 M€		28,45 M€		28,78 M€	
Dont indemnités SPV	6,08 M€		6,30 M€		6,34 M€		5,97 M€		7,63 M€	
Effectifs au 31 décembre N	Emplois budgétaire	Emplois pourvus	Emplois budgétaire	Emplois pourvus	Emplois budgétaires	Emplois pourvus	Emplois budgétaire	Emplois pourvus	Emplois budgétaire	Emplois pourvus
Emplois fonctionnels	1	1	2	1,8	2	2	2	2	2	2
Sapeurs-pompiers professionnels	393	389	393	386,1	398	395,2	405	401,2	408	400,4
Personnels administratifs et techniques	102,5	95,3	102,5	98,4	102,5	96,8	103,5	103,7	104,5	101,6
Total effectifs	496,5	485,3	497,5	486,3	502,5	494	510,5	506,9	514,5	504
Taux de vacance		2,3%		2,3%		1,7%		0,7%		2,0%
Sapeurs-pompiers volontaires	2460		2477		2559		2541		2545	

Dans le tableau ci-dessus :

- les emplois budgétaires sont les postes existants au 31/12/N ;
- les emplois pourvus portent sur l'ensemble de l'année N.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

S E O

ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

**BORDEREAU D'ENVOI à l'usage des
collectivités qui n'ont pas signé de convention de télé-transmission via "Actes"
Envoi postal, ou dépôt, des délibérations et des maquettes budgétaires**

(Bordereau à envoyer ou déposer, un par budget, en deux exemplaires, dont un exemplaire sera retourné à la collectivité dès réception)

Collectivité :

- Nom (et n° INSEE) : SDIS DU DOUBS
- Adresse : 10, chemin de la clairière
- Tel : 03 81 85 37 05 Courriel : jerome.fitze@sdis25.fr

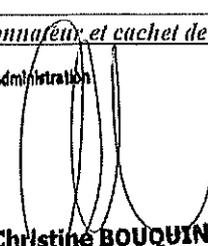
Document budgétaire concerné (cocher) :
 Budget principal

Budget CCAS/CIAS

Budget annexe (préciser quel budget) :

Cocher la case concernée	Nombre d'exemplaires à transmettre	COMPTE ADMINISTRATIF (CA) (CA transmis au plus tard 15 jours après le 30 juin, délai limite d'approbation – art. L1612-13 du CGCT)
X	1	➤ La maquette du CA (joindre les annexes obligatoires listées page 22)
X	1	➤ L'extrait du compte de gestion, sous Hélios : <u>uniquement</u> les états II-1 "Résultat budgétaire de l'exercice" et II-2 "Résultat d'exécution du budget principal et des budgets annexes"
X	1	➤ L'état détaillé des RAR en dépenses et en recettes signé par l'ordonnateur et revêtu de l'accusé réception du comptable
X	2	➤ La délibération de l'assemblée délibérante approuvant le CA
X	2	➤ La délibération de l'assemblée délibérante approuvant le compte de gestion

Rappel : La maquette budgétaire du CA est transmise en un seul exemplaire et les délibérations en deux exemplaires. Si 3 500 habitants et plus, joindre à la maquette, la note de présentation brève et synthétique

Cadre réservé à la collectivité	Cadre réservé à la préfecture (sous-préfecture)
Le maire (le président), atteste que les documents et délibérations cochés ci-dessus, adressés en préfecture (ou en sous-préfecture de Montbéliard, ou en sous-préfecture de Pontarlier, <i>ayer les mentions inutiles</i>), sont conformes à ceux détenus par la collectivité	Accusé de réception du compte administratif en préfecture, ou sous-préfecture
<u>Date, signature de l'ordonnateur et cachet de la collectivité</u> La Présidente du conseil d'administration du SDIS  Christine BOUQUIN	<u>Cachet d'arrivée</u>

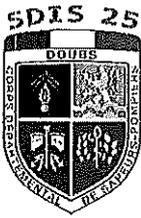
Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

S E D

ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS

M 61

COMPTE ADMINISTRATIF

Exercice 2021

Sommaire

I - Informations générales

A - Pour mémoire - Modalités de vote du budget	4
B1 - Exécution du budget de l'exercice - Résultats	5
B2 - Exécution du budget de l'exercice - RAR dépenses	6
B3 - Exécution du budget de l'exercice - RAR recettes	7

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble	8
A2.1 - Equilibre financier - Section de fonctionnement	9
A2.2 - Equilibre financier - Section d'investissement	10
B1 - Balance générale - Dépenses	11
B2 - Balance générale - Recettes	12

III - Vote du compte administratif

A - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	13
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	14
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B - Section d'investissement - Vue d'ensemble	19
B1.1 - Section d'investissement - Dépenses non individualisées en programme d'équipement	20
B1.2 - Section d'investissement - Dépenses individualisées en programme d'équipement	21
B1.3 - Section d'investissement - Chapitres de programme afférent à une autorisation de programme	22
B1.4 - Section d'investissement - Chapitres de programme non compris dans une autorisation de programme	39
B2 - Section d'investissement - Subventions d'équipement à verser	40
B3 - Section d'investissement - Dépenses financières	41
B4 - Section d'investissement - Recettes d'équipement	42
B5 - Section d'investissement - Recettes financières	43
B6 - Section d'investissement - Récapitulatif des opérations pour le compte de tiers	44
B7 - Section d'investissement - Opérations d'ordre entre sections	45
B8 - Section d'investissement - Opérations patrimoniales	46
B9.1 - Section d'investissement - Equilibre des opérations financières - Dépenses	47
B9.2 - Section d'investissement - Equilibre des opérations financières - Recettes	48

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	49
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	50
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	53
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	54
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	55
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	57
A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	58
A2 - Méthodes utilisées	59
A3 - Etat des provisions constituées au 31/12	60
A4 - Etat des charges transférées	61
A5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	62
A6.1 - Variation du patrimoine (article R. 3313-7 du CGCT) - Entrées	63
A6.2 - Variation du patrimoine (article R. 3313-7 du CGCT) - Sorties	64
A6.3 - Etat des opérations liées aux cessions	65
A6.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	66
A6.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	67
A7 - Etat des travaux en régie	68
A8.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A8.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Liste des concours attribués sous forme de prestations en nature ou de subventions	70
B1.2 - Liste des subventions versées par le SDIS	71
B2 - Etat des contrats de crédit-bail	72
B3 - Etat des contrats de PPP	73
B4 - Etat des engagements donnés	74
B5 - Etat des engagements reçus	75
B6 - Situation des autorisations de programme	76

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

B7 - Situation des autorisations d'engagement

C - Autres éléments d'information

C1 - Etat du personnel

C2 - Liste des organismes dans lesquels le SDIS a pris un engagement financier

C3.1 - Liste des organismes de regroupement

C3.2 - Liste des établissements publics créés

C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe

C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en un budget annexe

C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes

D - Arrêté et signatures

79

81

82

83

84

85

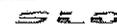
86

88

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le



ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES
POUR MEMOIRE – MODALITES DE VOTE DU BUDGET

POUR MEMOIRE

I – Le conseil d'administration a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement.
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement.
- sans (2) les programmes listés sur l'état II-B1.2.
- avec (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les programmes d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

S E D

ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE – RESULTATS

RESULTATS DE L'EXERCICE

	RESULTAT DE L'EXERCICE N					
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (3)		Résultat ou solde (A) (3)	
TOTAL DU BUDGET	67 519 688,18	68 769 270,10		5 674 308,04	A1	6 923 889,96
Investissement	15 107 387,06	15 120 480,71	(1)	-541 462,24	A2	-528 368,59
Dont 1068		1 400 000,00				
Fonctionnement	52 412 301,12	53 648 789,39	(2)	6 215 770,28	A3	7 452 258,55

(1) Solde d'exécution de N-1 reporté sur la ligne budgétaire 001 du budget. Indiquer le signe -- si dépenses > recettes et + si recettes > dépenses.

(2) Résultat de fonctionnement N-1 reporté sur la ligne budgétaire 002 du budget. Indiquer le signe -- si déficitaire, et + si excédentaire.

(3) Indiquer le signe -- si dépenses > recettes et + si recettes > dépenses.

	RESTES A REALISER N (4)					
	Dépenses		Recettes		Solde (B) (5)	
TOTAL des RAR	I+II	674 790,90	III+IV	0,00	B1	-674 790,90
Investissement	I	528 378,85	III	0,00	B2	-528 378,85
Fonctionnement	II	146 412,05	IV	0,00	B3	-146 412,05

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe -- si dépenses > recettes et + si recettes > dépenses.

			RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)
TOTAL	A1 + B1		6 249 099,06
Investissement	A2 + B2		-1 056 747,44
Fonctionnement	A3 + B3		7 305 846,50

(6) Si le montant est positif, il s'agit d'un excédent, si le montant est négatif, il s'agit d'un déficit.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

SLO

ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE – RAR DEPENSES

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap./ Art (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 628 378.85
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)	0,00
20	Immobilisations incorporelles	148 619.44
204	Subventions d'équipement versées	24 671.98
21	Immobilisations corporelles	291 248.02
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	63 939.41
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 146 412.05
011	Charges à caractère général	146 412.05
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Selon le niveau de vote retenu par le conseil d'administration.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

S E D

ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

I – INFORMATIONS GENERALES	B3
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE – RAR RECETTES	

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap./ Art (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
74	Contributions et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par le conseil d'administration.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMIN VUE D'ENSEMBLE

EXECUTION DU BUDGET

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	DEPENSES		RECETTES	
Section de fonctionnement	A	52 412 301,12	G	53 648 789,39
Section d'investissement	B	15 107 387,06	H	15 120 480,71

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Résultat de fonctionnement reporté		RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT	
	C	0,00	I	6 215 770,28
Soilde d'exécution de la section d'investissement reporté	D	641 462,24	J	0,00

TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	= A + B + C + D	68 061 160,42	= G + H + I + J	74 985 040,38
---------------------------------------------	-----------------	---------------	-----------------	---------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement		K	
	E	146 412,05		0,00
	F	528 378,85	L	0,00
TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	674 790,90	= K + L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		= G + I + K	
	= A + C + E	52 558 713,17		59 864 559,67
	= B + D + F	16 177 228,15	= H + J + L	15 120 480,71
TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	68 735 941,32	= G + H + I + J + K + L	74 985 040,38

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 3312-9 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 3312-8 du CGCT).

TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE

	TOTAL DES MANDATS EMIS			TOTAL DES TITRES EMIS		
	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
INVESTISSEMENT	11 148 211,36	3 959 176,71	15 107 387,06	6 769 647,22	8 350 833,49	15 120 480,71
FONCTIONNEMENT	45 546 817,05	8 865 484,07	52 412 301,12	51 174 983,10	2 473 826,29	53 648 789,39
TOTAL REALISATIONS DE L'EXERCICE (1)	56 695 028,40	10 824 659,78	67 519 688,18	57 944 610,32	10 824 659,78	68 769 270,10

(1) Total des réalisations = Total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement. Les reports N-1 ne sont pas comptabilisés car ils sont réalisés d'office.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

S E O

ID : 025-282500016-20220602-DCA22-20220602-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A2.1

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS
(y compris les restes à réaliser N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général	6 843 853,62	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	767 087,13
012 Charges de personnel et frais assimilés	37 981 908,44	74 Contributions et participations	47 976 735,73
65 Autres charges de gestion courante	232 651,05	75 Autres produits de gestion courante	51 733,21
014 Atténuations de produits	0,00	013 Atténuations de charges	1 704 824,80
Total dépenses de gestion des services	45 058 413,01	Total recettes de gestion des services	60 500 380,87
66 Charges financières	484 142,17	76 Produits financiers	0,00
67 Charges exceptionnelles	267,87	77 Produits exceptionnels	674 572,23
68 Dotations amortissements et provisions	3 994,00	78 Reprises amortissements et provisions	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES ET MIXTES	46 546 817,06	TOTAL DES RECETTES REELLES ET MIXTES	61 174 963,10
SOLDE DES OPERATIONS REELLES ET MIXTES :		6 628 146,06	
<i>(Recettes réelles – Dépenses réelles)</i>			

OPERATIONS D'ORDRE (1)			
042 Opérations d'ordre entre sections	6 865 484,07	042 Opérations d'ordre entre sections	2 473 826,29
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	6 865 484,07	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	2 473 826,29
AUTOFINANCEMENT DEGAGE		4 391 657,78	

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	52 412 301,12	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	53 648 789,39
-----------------------------------------	----------------------	-----------------------------------------	----------------------

RESULTAT REPORTE DE N-1			
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	6 215 770,28

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	52 412 301,12	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	59 864 569,67
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (2)		7 452 268,56	

(1) DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.

(2) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

S E O

ID : 025-282500016-20220602-DGA22_20220602-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION D'INVESTISSEMENT
II
A2.2
SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS
 (y compris les restes à réaliser N-1)

OPERATIONS REELLES

CHAP.	LIBELLE	MANDATS EMIS	TITRES EMIS
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	(1) 1 035 072,45
13	Subventions d'investissement	0,00	794 889,98
16	Emprunts et dettes assimilées	3 120 387,71	3 500 000,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	(2) 141 779,63	(3) 0,00
204	Subventions d'équipement versées	11 631,62	(3) 0,00
21	Immobilisations corporelles	(2) 4 657 844,30	(3) 19 498,92
22	Immobilisations reçues en affectation	(2) 0,00	(3) 0,00
23	Immobilisations en cours	(2) 3 216 568,09	(3) 20 185,87
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers	0,00	0,00
TOTAL DES OPERATIONS REELLES		I 11 148 211,35	II 5 369 647,22

BESOIN D'AUTOFINANCEMENT :..... 5 778 564,13
 (Dépenses réelles – Recettes réelles)

OPERATIONS D'ORDRE (4)

040	Opérations d'ordre entre sections	2 473 826,29	6 865 484,07
041	Opérations patrimoniales	1 485 349,42	1 485 349,42
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		III 3 959 175,71	IV 8 350 833,49

AUTOFINANCEMENT PROPRE A L'EXERCICE =..... 4 391 657,78
 Solde des opérations d'ordre de section à section précédé du signe – si négatif)

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	V 541 462,24	VI 0,00
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		VII 1 400 000,00

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT I + III + V 15 648 849,30 II + IV + VI + VII 15 120 480,71
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (5) :..... -528 368,59

(1) Hors 1068.

(2) Y compris les programmes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(5) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

S E O

ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE-DEPENSES	B1

MANDATS EMIS (y compris les restes à réaliser N-1)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	6 843 853,52		6 843 853,52
012	Charges de personnel et frais assimilés	37 981 908,44		37 981 908,44
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	232 651,05		232 651,05
66	Charges financières	484 142,17	0,00	484 142,17
67	Charges exceptionnelles	267,87	732 844,88	733 112,75
68	Dot. aux amortissements et provisions	3 994,00	6 132 639,19	6 136 633,19
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement –Total		45 546 817,05	6 865 484,07	52 412 301,12

+

Pour information – D 002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00
--------------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	52 412 301,12
------------------------------------------------------	----------------------

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	566 694,70	566 694,70
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	3 120 387,71	0,00	3 120 387,71
18	Compte de liaison : affectation (BA)	(5) 0,00		0,00
	Total des programmes d'équipement	4 899 198,96		4 899 198,96
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	137 118,53	0,00	137 118,53
204	Subventions d'équipement versées	11 631,62	0,00	11 631,62
21	Immobilisations corporelles (3)	2 519 403,26	1 299 877,90	3 819 281,16
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(6) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3)	460 471,27	185 471,52	645 942,79
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		1 907 131,59	1 907 131,59
45	Opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
Dépenses d'investissement –Total		11 148 211,35	3 959 175,71	15 107 387,06

+

Pour information – D 001 Solde d'exécution reporté	541 462,24
-----------------------------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	15 648 849,30
-----------------------------------------------------	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 61.

(3) Hors chapitres programmes.

(4) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état.

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(6) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - GA - 2021

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

S E O

ID : 025-282500016-20220602-DCA22-20220602-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

BALANCE GENERALE-RECETTES

II

B2

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser N-1)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	1 704 824,80		1 704 824,80
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	767 097,13		767 097,13
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
74	Contributions et participations	47 976 735,73		47 976 735,73
75	Autres produits de gestion courante	51 733,21	0,00	51 733,21
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	674 672,23	2 473 826,29	3 148 398,52
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		61 174 963,10	2 473 826,29	63 648 789,39
+				
Pour information – R 002 Résultat de fonctionnement reporté				6 215 770,28
=				
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				69 864 569,67

2-INVESTISSEMENT (y compris les restes à réaliser)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 035 072,45	0,00	1 035 072,45
13	Subventions d'investissement	794 889,98	0,00	794 889,98
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	3 500 000,00	0,00	3 500 000,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)	(4) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	18 685,20	18 685,20
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	19 498,92	632 561,92	652 060,84
22	Immobilisations reçues en affectation	(5) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	20 185,87	1 466 664,22	1 486 850,09
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		6 132 639,19	6 132 639,19
19	Neutral. et régul. d'opérations		100 282,96	100 282,96
45	Opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		5 369 647,22	8 350 833,49	13 720 480,71
+				
Pour information – R 001 Solde d'exécution reporté				0,00
+				
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé				1 400 000,00
=				
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				15 120 480,71

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 61.

(3) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état.

(4) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

S E D

ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés ou restant à employer			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	7 579 343,07	6 588 883,74	254 969,78	0,00	735 489,55
	- Avec AE / CP	19 898,00	14 534,96	0,00	0,00	5 363,04
	- Hors AE / CP	7 559 445,07	6 574 348,78	254 969,78	0,00	730 126,51
012	Charges de personnel et frais assimilés	38 405 280,00	37 117 508,44	864 400,00	0,00	423 371,58
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	237 202,00	232 651,05	0,00	0,00	4 550,95
	- Avec AE / CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	- Hors AE / CP	237 202,00	232 651,05	0,00	0,00	4 550,95
66	Charges financières	507 000,00	443 707,47	40 434,70	0,00	22 857,83
67	Charges exceptionnelles	14 000,00	267,87	0,00	0,00	13 732,13
68	Dotations amortissements et provisions	5 000,00	3 994,00			1 006,00
022	Dépenses imprévues (2)	400 000,00				
023	Virement à la section d'investissement (2)	1 000 000,00				
042	Opérations d'ordre entre sections	6 932 844,88	6 856 484,07			67 360,81
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		55 080 669,95	51 252 496,64	1 159 804,48	0,00	2 668 368,83

Pour information						
D002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00					

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	55 080 669,95	51 252 496,64	1 159 804,48	0,00	2 668 368,83
------------------------------------------------------	----------------------	----------------------	---------------------	-------------	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés ou restant à employer			Crédits annulés (1)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	430 000,00	767 097,13	0,00	0,00	-337 097,13
74	Contributions et participations	47 888 369,00	47 976 735,73	0,00	0,00	-88 368,73
75	Autres produits de gestion courante	51 834,00	51 733,21	0,00	0,00	100,79
013	Atténuations de charges	1 226 499,00	1 704 824,80	0,00	0,00	-478 325,80
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	682 139,26	674 572,23	0,00	0,00	7 567,02
78	Reprises amortissements et provisions	0,00	0,00			0,00
042	Opérations d'ordre entre sections	2 474 475,88	2 473 826,29			649,59
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		52 763 317,13	53 648 789,39	0,00	0,00	-895 472,26

Pour information						
R002 Résultat de fonctionnement reporté	8 215 770,28					

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	58 969 087,41	53 648 789,39	6 215 770,28	0,00	-895 472,26
------------------------------------------------------	----------------------	----------------------	---------------------	-------------	--------------------

(1) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1) – Crédits employés ou restant à employer (Mandats / Titres émis + Charges / Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12).

(2) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres ou de mandats (opérations sans réalisations).

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

SLO

ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLES

A1

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts	Crédits employés ou restant à employer			Crédits annulés (2)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réallouer au 31/12	
011	Charges à caractère général	7 579 343,07	6 588 883,74	254 969,78	0,00	735 489,55
60611	Eau et assainissement	52 812,00	41 050,04	0,00	0,00	11 761,96
60612	Energie - Electricité	890 000,00	782 562,31	0,00	0,00	107 437,69
60621	Combustibles	56 000,00	78 191,47	0,00	0,00	-22 191,47
60622	Carburants	689 277,20	654 454,74	0,00	0,00	34 822,46
60623	Alimentation	262 309,23	192 350,37	32 288,87	0,00	37 669,99
60628	Autres fournitures non stockées	22 228,64	21 688,17	0,00	0,00	540,47
60631	Fournitures d'entretien	25 650,00	21 835,62	1 340,08	0,00	2 474,32
60632	Fournitures de petit équipement	364 956,79	247 948,19	20 176,47	0,00	96 832,13
60636	Habillement et vêtements de travail	341 893,13	328 334,58	2 399,98	0,00	11 158,57
6064	Fournitures administratives	42 967,09	53 010,31	0,00	0,00	-10 043,22
60661	Médicaments	25 500,00	25 508,77	23,48	0,00	-32,25
60662	Vaccins et sérums	14 337,00	8 629,42	0,00	0,00	5 707,58
60668	Autres produits pharmaceutiques	208 000,00	159 488,66	9 025,58	0,00	39 485,76
6067	Produits d'intervention	9 850,00	9 076,50	0,00	0,00	773,50
611	Contrats de prestations de services	406 864,48	321 580,83	8 934,09	0,00	76 349,56
6132	Locations immobilières	129 620,00	118 285,34	0,00	0,00	11 334,66
6136	Locations mobilières	66 446,00	68 095,06	178,80	0,00	-1 827,86
614	Charges locatives et de copropriété	50,00	0,00	0,00	0,00	50,00
61521	Entretien terrains	48 400,00	18 769,96	21 871,00	0,00	7 759,04
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	488 660,10	467 784,05	4 282,31	0,00	16 613,74
61551	Entretien matériel roulant	470 522,31	437 994,41	13 738,21	0,00	18 789,69
61558	Entretien autres biens mobiliers	272 406,81	213 100,47	6 803,90	0,00	52 502,44
6156	Maintenance	777 894,77	753 734,97	30 478,50	0,00	-8 318,70
6161	Multirisques	378 400,00	379 875,06	0,00	0,00	-1 475,06
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	19 890,00	14 534,96	0,00	0,00	5 363,04
6168	Autres primes d'assurance	44 000,00	40 353,73	0,00	0,00	3 646,27
617	Etudes et recherches	56 307,00	45 982,12	0,00	0,00	10 344,88
61821	Abonnements	36 937,08	36 289,45	991,71	0,00	-314,08
6184	Versements à des organismes de formation	366 530,85	181 276,38	73 683,49	0,00	111 570,98
6185	Frais de colloques et de séminaires	2 500,00	3 047,66	0,00	0,00	-547,66
6188	Autres frais divers	5 500,00	3 025,67	0,00	0,00	2 474,33
6228	Honoraires	40 000,00	47 608,85	0,00	0,00	-7 608,85
6227	Frais d'actes et de contentieux	8 000,00	23 120,54	0,00	0,00	-15 120,54
6231	Annonces et insertions	23 000,00	19 540,99	0,00	0,00	3 459,01
6232	Fêtes et cérémonies	16 821,00	17 235,15	340,80	0,00	-760,95
6236	Catalogues et imprimés et publications	49 249,00	29 200,31	1 159,42	0,00	18 889,27
6241	Transports de biens	8 704,02	9 928,19	139,30	0,00	-1 363,47
6247	Transports collectivité du personnel	6 000,00	3 390,00	0,00	0,00	2 610,00
6251	Voyages, déplacements et missions	203 107,15	119 708,35	15 499,46	0,00	67 899,34
6255	Frais de déménagement	5 000,00	3 870,08	0,00	0,00	1 129,92
6261	Frais d'affranchissement	30 000,00	20 680,37	0,00	0,00	9 319,63
6262	Frais de télécommunications	226 570,00	233 986,81	2 033,11	0,00	-9 449,72
627	Services bancaires et assimilés	5 500,00	4 946,05	0,00	0,00	553,95
6281	Concours divers (cotisations...)	7 540,00	6 347,00	0,00	0,00	1 193,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	237 152,00	229 240,42	4 087,92	0,00	3 823,66
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	75 065,00	47 897,79	1 500,00	0,00	25 667,21
63513	Autres impôts locaux	30 139,00	31 110,67	0,00	0,00	-971,67
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	30 777,42	13 263,10	4 809,32	0,00	13 505,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	38 406 280,00	37 117 608,44	864 400,00	0,00	423 371,56
6331	Versement mobilité	203 093,00	198 038,42	0,00	0,00	5 054,58
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	69 349,00	64 506,56	0,00	0,00	4 842,44
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	257 582,00	255 083,78	0,00	0,00	2 498,22
64111	Rémunération principale titulaires	12 582 456,00	12 576 208,51	0,00	0,00	6 247,49
64112	SFT, indemnité résidence	297 210,00	252 868,51	0,00	0,00	44 341,49
64113	NBI	158 512,00	140 719,31	0,00	0,00	17 792,69

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

S E O

ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

64118	Autres indemnités titulaires	8 200 000,00	8 135 792,33	0,00	0,00	0,00	64 118
64131	Rémunérations personnel non titulaire	257 582,00	271 351,11	0,00	0,00	-13 769,11	64 131
64141	Vacations sapeurs pompiers volontaires	5 725 073,00	4 983 876,63	705 000,00	0,00	36 196,37	64 141
64145	Vacations versées aux employeurs	2 684,00	7 567,33	1 200,00	0,00	-6 083,33	64 145
64146	Service de santé	184 566,00	149 490,59	14 000,00	0,00	21 075,41	64 146
64148	Autres vacances	1 939 568,00	1 632 358,81	138 200,00	0,00	169 009,19	64 148
64168	Autres emplois aidés	19 210,00	6 492,10	0,00	0,00	12 717,90	64 168
6417	Rémunérations des apprentis	39 628,00	31 277,21	0,00	0,00	8 350,79	64 17
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	2 039 540,00	2 042 240,98	0,00	0,00	-2 700,98	64 51
6453	Cotisations aux caisses de retraites	4 773 500,00	4 780 257,30	0,00	0,00	-6 757,30	64 53
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	19 814,00	12 294,46	0,00	0,00	7 519,54	64 54
6455	Cotisations pour assurance du personnel	185 000,00	179 120,39	0,00	0,00	5 879,61	64 55
646	Allocations de vétérance	810 500,00	783 696,39	6 000,00	0,00	20 803,61	64 6
6473	Allocations de chômage	34 675,00	5 620,20	0,00	0,00	29 054,80	64 73
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	605 738,00	605 738,00	0,00	0,00	0,00	64 74
6488	Autres charges	0,00	2 909,52	0,00	0,00	-2 909,52	64 88
66	Autres charges de gestion courante	237 202,00	232 661,05	0,00	0,00	4 540,95	66
6512	Droits d'utilisat* Informatique en usage	6 520,00	6 517,58	0,00	0,00	2,42	65 12
6531	Indemnités	30 000,00	27 694,45	0,00	0,00	2 305,55	65 31
6532	Frais de mission	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00	65 32
6558	Autres contributions obligatoires	108 682,00	108 400,00	0,00	0,00	282,00	65 58
6574	Subv. fonct. assoc. et personnes privées	73 500,00	73 500,00	0,00	0,00	0,00	65 74
658	Charges diverses de gestion courante	18 000,00	16 539,02	0,00	0,00	1 460,98	65 8
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	01 4
TOTAL GESTION DES SERVICES (A) = (011 + 012 + 65 + 014)		46 221 825,07	43 939 043,23	1 119 369,78	0,00	1 163 412,06	
66	Charges financières (B)	507 000,00	443 707,47	40 434,70	0,00	22 857,83	66
66111	Intérêts réglés à l'échéance	507 000,00	486 797,68	0,00	0,00	20 202,32	66 111
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	-43 090,21	40 434,70	0,00	2 655,51	66 112
67	Charges exceptionnelles (C)	14 000,00	287,87	0,00	0,00	13 712,13	67
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	67 11
6712	Amendes fiscales et pénales	1 500,00	58,70	0,00	0,00	1 441,30	67 12
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 000,00	180,00	0,00	0,00	9 820,00	67 3
678	Autres charges exceptionnelles	1 000,00	29,17	0,00	0,00	970,83	67 8
68	Dotations amortissements et provisions (D)	5 000,00	3 994,00			1 006,00	68
6815	Dot. prov. pour risques et ch. de fonct.	5 000,00	0,00			5 000,00	68 15
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	3 994,00			-3 994,00	68 17
022	Dépenses imprévues (E)	400 000,00					02 2
TOTAL DES DEPENSES REELLES = A + B + C + D + E		47 147 825,07	44 387 012,57	1 159 804,48	0,00	1 601 008,02	
023	Virement à la section d'investissement	1 000 000,00					02 3
042	Opérations d'ordre entre sections (3)	6 932 844,88	6 865 484,07			67 360,81	04 2
676	Values comptables immobilisation cédée	632 561,92	632 561,92			0,00	67 6
6761	Différences sur réalisations (positives)	100 282,96	100 282,96			0,00	67 61
6811	Dot. amort. et prov. immobilisations	6 200 000,00	6 132 639,19			67 360,81	68 11
043	Opérations ordre Intérieur de la section (3)	0,00	0,00			0,00	04 3
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE (= Prélèvement issu de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement)		7 932 844,88	6 865 484,07			1 067 360,81	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		55 080 669,95	51 252 496,64	1 159 804,48	0,00	2 668 368,83	

Pour information	0,00	0,00				
D 002 Résultat de fonctionnement reporté						

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	55 080 669,95	51 252 496,64	1 159 804,48	0,00	2 668 368,83	
------------------------------------------------------	----------------------	----------------------	---------------------	-------------	---------------------	--

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

SLO

ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (4)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-2 655,51

(1) Détailler conformément au plan de comptes utilisé.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1) – Crédits employés ou restant à employer (Mandats / Titres émis + Charges / Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12).

(3) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040, DF 043 = RF 043.

(4) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

S E O

ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLES	A2

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts	Crédits employés ou restant à employer			Crédits annulés (2)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	430 000,00	767 097,13	0,00	0,00	-337 097,13
7061	Inter. factur. (art. L. 1424-42 du CGCT)	430 000,00	757 976,42	0,00	0,00	-327 976,42
7068	Autres prestations de services	0,00	7 230,71	0,00	0,00	-7 230,71
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	1 890,00	0,00	0,00	-1 890,00
74	Contributions et participations	47 888 369,00	47 976 736,73	0,00	0,00	-88 366,73
744	FCTVA	50 000,00	157 884,30	0,00	0,00	-107 884,30
74711	Participation Etat emploi jeunes	0,00	1 615,26	0,00	0,00	-1 615,26
74712	Emplois d'avenir	21 120,00	0,00	0,00	0,00	21 120,00
7473	Participation départements	26 680 247,00	26 680 247,00	0,00	0,00	0,00
7474	Participation communes	3 157 592,00	2 566 931,17	0,00	0,00	590 660,83
7475	Group. coli et coll. statut particulier	17 972 505,00	18 563 166,10	0,00	0,00	-590 660,10
7478	Participation autres organismes	6 905,00	6 892,90	0,00	0,00	12,10
75	Autres produits de gestion courante	51 834,00	51 733,21	0,00	0,00	100,79
758	Produits divers de gestion courante	51 834,00	51 733,21	0,00	0,00	100,79
013	Atténuations de charges	1 226 499,00	1 704 824,80	0,00	0,00	-478 325,80
6419	Remboursements rémunérations personnel	1 226 499,00	1 704 824,80	0,00	0,00	-478 325,80
TOTAL GESTION DES SERVICES (A) = (70 + 74 + 75 + 013)		49 696 702,00	50 500 390,87	0,00	0,00	-903 688,87
76	Produits financiers (B)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (C)	682 139,25	674 572,23	0,00	0,00	7 567,02
7711	Dépôts et pénalités perçus	5 000,00	694,50	0,00	0,00	4 305,50
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	715,48	0,00	0,00	-715,48
774	Subventions exceptionnelles	114 056,25	114 056,25	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	555 083,00	555 083,00	0,00	0,00	0,00
7788	Autres produits exceptionnels	8 000,00	4 023,00	0,00	0,00	3 977,00
78	Reprises amortissements et provisions (D)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = A + B + C + D		50 278 841,25	51 174 963,10	0,00	0,00	-896 121,85
042	Opérations d'ordre entre sections (2)	2 474 476,88	2 473 826,29			649,59
7761	Différences sur réalisations (négatives)	177 761,88	177 761,88			0,00
7768	Neutrallisation des amortissements	1 730 000,00	1 729 369,71			630,29
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	566 714,00	566 694,70			19,30
043	Opérations ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		2 474 476,88	2 473 826,29			649,59
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		52 753 317,13	53 648 789,39	0,00	0,00	-895 472,26

Pour information R 002 Résultat de fonctionnement reporté	6 215 770,28	0,00			
--------------------------------------------------------------	--------------	------	--	--	--

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	58 969 087,41	53 648 789,39	6 215 770,28	0,00	-895 472,26
------------------------------------------------------	----------------------	----------------------	---------------------	-------------	--------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (4)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes utilisé.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1) – Crédits employés ou restant à employer (Mandats / Titres émis + Charges / Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12).

(3) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040, RF 043 = DF 043.

(4) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le 
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

S E D

ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

III
B

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Nature	Crédits ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
Dépenses d'équipement	9 344 348,48	8 016 192,02	0,00	1 328 156,46
- Non individualisées en programmes d'équipement	3 674 228,48	3 116 993,06	0,00	557 233,42
- Avec AP / CP	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP / CP	3 674 228,48	3 116 993,06	0,00	557 233,42
- Individualisées en programmes d'équipement	5 670 122,00	4 899 198,96	0,00	770 923,04
- Avec AP / CP	5 670 122,00	4 899 198,96	0,00	770 923,04
- Hors AP / CP	0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions d'équipement à verser (ci204)	43 500,00	11 631,62	0,00	31 868,38
- Avec AP / CP	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP / CP	43 500,00	11 631,62	0,00	31 868,38
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses financières	3 202 000,00	3 120 387,71	0,00	81 612,29
040 Opérations d'ordre entre sections	2 474 475,88	2 473 826,29		649,59
041 Opérations patrimoniales	1 485 349,42	1 485 349,42		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	16 549 673,78	15 107 387,06	0,00	1 442 286,72

Pour information D 001 Solde d'exécution reporté	541 462,24			
-----------------------------------------------------	------------	--	--	--

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	17 091 136,02	15 648 849,30	0,00	1 442 286,72
-----------------------------------------------------	----------------------	----------------------	-------------	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Nature	Crédits ouverts	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
Recettes d'équipement	4 748 024,72	3 684 574,77	0,00	1 063 449,95
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes financières	1 524 917,00	1 085 072,45	0,00	-160 155,46
Opérations d'ordre entre sections	7 932 844,88	6 865 484,07		1 067 360,81
041 Opérations patrimoniales	1 485 349,42	1 485 349,42		0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE I	16 691 136,02	13 720 480,71	0,00	1 070 655,31

Pour information R 001 Solde d'exécution reporté	0,00			
-----------------------------------------------------	------	--	--	--

Pour information 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	1 400 000,00	1 400 000,00		
----------------------------------------------------------------	--------------	--------------	--	--

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	17 091 136,02	15 120 480,71	0,00	1 970 666,31
-----------------------------------------------------	----------------------	----------------------	-------------	---------------------

(1) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1) – Crédits employés ou restant à employer (Mandats / Titres émis + Charges / Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12).

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

SLO

ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT

B1.1

DEPENSES NON INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
	TOTAL	3 874 226,48	3 116 993,06	0,00	557 233,42
20	Immobilisations incorporelles (hors c/204)	311 921,22	137 118,53	0,00	174 802,69
2031	Frais d'études	16 720,00	6 840,00	0,00	9 880,00
2051	Concessions, droits similaires, brevets,...	295 201,22	130 278,53	0,00	164 922,69
21	Immobilisations corporelles	2 842 792,98	2 519 403,26	0,00	323 389,72
2115	Terrains bâtis	14 861,00	14 861,17	0,00	-0,17
2132	Bâtiments privés	800 000,00	800 000,00	0,00	0,00
21561	Matériel mobile d'incendie et de secours	268 282,76	263 036,16	0,00	5 246,61
21568	Autre matériel d'incendie et de secours	1 142 443,72	1 039 101,99	0,00	103 341,73
21578	Autre matériel et outillage technique	125 081,00	108 500,60	0,00	16 580,40
2182	Matériel de transport	13 420,00	6 840,00	0,00	6 580,00
2183	Matériel informatique	378 260,28	212 612,59	0,00	165 637,69
2184	Matériel de bureau et mobilier	58 754,22	58 128,71	0,00	625,51
2188	Autres immobilisations corporelles	41 700,00	16 322,05	0,00	25 377,95
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	519 612,28	460 471,27	0,00	59 041,01
231312	Centres d'incendie et de secours	511 304,20	449 793,03	0,00	61 511,17
231735	Installations générales, agencements	8 208,08	10 678,24	0,00	-2 470,16

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1) – Mandats / Titres émis – Restes à réaliser au 31/12.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

S E D

ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

III -- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF**SECTION D'INVESTISSEMENT -- DEPENSES D'EQUIPEMENT****B1.2****DEPENSES INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT**

N°	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
TOTAL		5 670 122,00	4 899 198,96	0,00	770 923,04
200301	Plan de construction 2003-2024	2 178 100,00	2 002 624,19	0,00	175 475,81
2008002	Outils de gestion informatique	16 553,00	4 661,10	0,00	11 891,90
2010001	Véhicules	3 363 451,00	2 807 941,56	0,00	555 509,44
2017001	Mobilité et nomadisme numériques	20 880,00	0,00	0,00	20 880,00
2020001	Modernisation du parc DSA	91 138,00	83 972,11	0,00	7 165,89

(1) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1) - Crédits employés ou restant à employer (Mandats / Titres émis + Charges / Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12).

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

S E D

ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT

B1.3

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 200301
 LIBELLE : Plan de construction 2003-2024
 AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 000010

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Éléments afférents à l'exercice			Pour mémoire
			Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)
	DEPENSES	0,00	a	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Éléments afférents à l'exercice			Pour mémoire
			Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)
	RECETTES	0,00	c	19 498,92	0,00	-19 498,92
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	19 498,92	0,00	-19 498,92	0,00
21312	Centres d'incendie et de secours	0,00	19 498,92	0,00	-19 498,92	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)		Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses		c - a	19 498,92	d - b	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Si le SDIS constate des restes à réaliser sur les AP/CP.

(3) Obligatoirement annulés en fin d'exercice.

(4) Réalisations antérieures + Réalisations de l'exercice.

(5) Sauf 165, 186 et 16449.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Indiquer le signe algébrique.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

SLO

ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT

B1.3

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 200301
 LIBELLE : Plan de construction 2003-2024
 AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 000014

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Éléments afférents à l'exercice			Pour mémoire		
			Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)		
	DEPENSES	17 000,00	a	0,00	0,00	17 000,00	b	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	17 000,00	0,00	0,00	17 000,00	0,00		0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	17 000,00	0,00	0,00	17 000,00	0,00		0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Éléments afférents à l'exercice			Pour mémoire		
			Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)		
	RECETTES	0,00	c	0,00	0,00	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	c - a	0,00	d - b	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Si le SDIS constate des restes à réaliser sur les AP/CP.

(3) Obligatoirement annulés en fin d'exercice.

(4) Réalisations antérieures + Réalisations de l'exercice.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Indiquer le signe algébrique.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

S E O

ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT

B1.3

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 200301
 LIBELLE : Plan de construction 2003-2024
 AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 000035

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Eléments afférents à l'exercice			Pour mémoire		
			Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)		
	DEPENSES	0,00	a	0,00	0,00	0,00	b	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Eléments afférents à l'exercice			Pour mémoire		
			Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)		
	RECETTES	0,00	c	20 185,87	0,00	-20 185,87	d	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00		20 185,87	0,00	-20 185,87		0,00
231312	Centres d'incendie et de secours	0,00		20 185,87	0,00	-20 185,87		0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	c - a	d - b
	20 185,87	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Si le SDIS constate des restes à réaliser sur les AP/CP.

(3) Obligatoirement annulés en fin d'exercice.

(4) Réalisations antérieures + Réalisations de l'exercice.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Indiquer le signe algébrique.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

S E D

ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF**SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT****B1.3**

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 200301
LIBELLE : Plan de construction 2003-2024
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 000037

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Éléments afférents à l'exercice			Pour mémoire
			Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)
	DEPENSES	7 000,00	a 6 858,70	0,00	141,30	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	7 000,00	6 858,70	0,00	141,30	0,00
231312	Centres d'incendie et de secours	7 000,00	6 858,70	0,00	141,30	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Éléments afférents à l'exercice			Pour mémoire
			Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)
	RECETTES	0,00	c 0,00	0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	c - a -6 858,70	d - b 0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Si le SDIS constate des restes à réaliser sur les AP/CP.

(3) Obligatoirement annulés en fin d'exercice.

(4) Réalisations antérieures + Réalisations de l'exercice.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Indiquer le signe algébrique.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

S E D

ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT

B1.3

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 200301
LIBELLE : Plan de construction 2003-2024
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 000040

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Éléments afférents à l'exercice			Pour mémoire
			Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)
	DEPENSES	711 500,00	a 680 682,68	0,00	30 917,32	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	29 600,00	27 687,38	0,00	1 812,62	0,00
2183	Matériel informatique	16 000,00	13 331,09	0,00	1 668,91	0,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	14 500,00	14 356,29	0,00	143,71	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	682 000,00	652 895,30	0,00	29 104,70	0,00
231312	Centres d'incendie et de secours	634 000,00	610 248,99	0,00	23 751,01	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	48 000,00	42 646,31	0,00	5 353,69	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Éléments afférents à l'exercice			Pour mémoire
			Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)
	RECETTES	0,00	c 0,00	0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	c - a -680 682,68	d - b 0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Si le SDIS constate des restes à réaliser sur les AP/CP.

(3) Obligatoirement annulés en fin d'exercice.

(4) Réalisations antérieures + Réalisations de l'exercice.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Indiquer le signe algébrique.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

S E O

ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT

B1.3

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 200301
 LIBELLE : Plan de construction 2003-2024
 AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 000041

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Éléments afférents à l'exercice			Pour mémoire
			Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		321 860,00	a 301 865,01	0,00	19 894,99	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	12 860,00	12 724,88	0,00	135,12	0,00
2104	Matériel de bureau et mobilier	12 725,00	12 724,88	0,00	0,12	0,00
2108	Autres immobilisations corporelles	135,00	0,00	0,00	135,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	309 000,00	289 240,13	0,00	19 759,87	0,00
231312	Centres d'incendie et de secours	254 000,00	241 907,24	0,00	12 092,76	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	55 000,00	47 332,89	0,00	7 667,11	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Éléments afférents à l'exercice			Pour mémoire
			Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)
RECETTES		0,00	c 0,00	0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Soie du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	c - a	d - b
	-301 965,01	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Si le SDIS constate des restes à réaliser sur les AP/CP.

(3) Obligatoirement annulés au fin d'exercice.

(4) Réalisations antérieures + Réalisations de l'exercice.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Indiquer le signe algébrique.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

S E O

ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT

B.1.3

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 200301
 LIBELLE : Plan de construction 2003-2024
 AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 000043

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Éléments afférents à l'exercice			Pour mémoire
			Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)
	DEPENSES	748 890,00	a 682 782,07	0,00	66 107,93	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	30 090,00	20 841,08	0,00	9 248,92	0,00
2183	Matériel informatique	6 600,00	0,00	0,00	6 600,00	0,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	22 990,00	20 725,78	0,00	2 264,24	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	500,00	115,32	0,00	384,68	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	718 800,00	661 940,99	0,00	56 859,01	0,00
231312	Centres d'incendie et de secours	678 500,00	630 125,69	0,00	48 374,31	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	40 300,00	31 815,30	0,00	8 484,70	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Éléments afférents à l'exercice			Pour mémoire
			Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)
	RECETTES	0,00	a 0,00	0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	c - a -682 782,07	d - b 0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Si le SDIS constate des restes à réaliser sur les AP/CP.

(3) Obligatoirement annulés en fin d'exercice.

(4) Réalisations antérieures + Réalisations de l'exercice.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Indiquer la signe algébrique.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

S E O

ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT

B1.3

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 200301
 LIBELLE : Plan de construction 2003-2024
 AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 000045

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Éléments afférents à l'exercice			Pour mémoire Cumul des réalisations (4)
			Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	
	DEPENSES	89 000,00	a 66 618,56	0,00	22 381,44	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	89 000,00	66 618,56	0,00	22 381,44	0,00
231312	Centres d'incendie et de secours	13 000,00	0,00	0,00	13 000,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	76 000,00	66 618,56	0,00	9 381,44	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Éléments afférents à l'exercice			Pour mémoire Cumul des réalisations (4)
			Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	
	RECETTES	0,00	c 0,00	0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)		Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses		c - a	-66 618,56	d - b	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Si le SDIS constate des restes à réaliser sur les APICP.

(3) Obligatoirement annulés en fin d'exercice.

(4) Réalisations antérieures + Réalisations de l'exercice.

(5) Sauf 165, 166 et 16440.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Indiquer le signe algébrique.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

SLO

ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT

B1.3

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 200301
LIBELLE : Plan de construction 2003-2024
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 000049

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Eléments afférents à l'exercice			Pour mémoire
			Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)
	DEPENSES	224 000,00	a 217 033,31	0,00	6 966,69	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	4 000,00	3 996,30	0,00	3,70	0,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	4 000,00	3 996,30	0,00	3,70	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	220 000,00	213 037,01	0,00	6 962,99	0,00
231312	Centres d'incendie et de secours	210 000,00	203 356,01	0,00	6 643,99	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	10 000,00	9 681,00	0,00	319,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Eléments afférents à l'exercice			Pour mémoire
			Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)
	RECETTES	0,00	c 0,00	0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	c - a -217 033,31	d - b 0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Si le SDIS constate des restes à réaliser sur les AP/CP.

(3) Obligatoirement annulés en fin d'exercice.

(4) Réalisations antérieures + Réalisations de l'exercice.

(5) Sauf 165, 166 et 16440.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Indiquer le signe algébrique.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

S E O

ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT

B1.3

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 200301
 LIBELLE : Plan de construction 2003-2024
 AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 000050

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Éléments afférents à l'exercice			Pour mémoire
			Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)
	DEPENSES	5 000,00	a 2 127,30	0,00	2 872,70	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	5 000,00	2 127,30	0,00	2 872,70	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	5 000,00	2 127,30	0,00	2 872,70	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Éléments afférents à l'exercice			Pour mémoire
			Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)
	RECETTES	0,00	c 0,00	0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)		Pour l'exercice		En cumulé	
	Recettes – Dépenses	c - a	-2 127,30	d - b	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Si le SDIS constate des restes à réaliser sur les AP/CP.

(3) Obligatoirement annulés en fin d'exercice.

(4) Réalisations antérieures + Réalisations de l'exercice.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Indiquer le signe algébrique.

SDIS 25 - SDIS 26 - M61 - CA - 2021

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

SLO

ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT

B1.3

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 200301
 LIBELLE : Plan de construction 2003-2024
 AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 000052

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Éléments afférents à l'exercice			Pour mémoire
			Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)
	DEPENSES	0,00	a 2 670,00	0,00	-2 670,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	2 670,00	0,00	-2 670,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	2 670,00	0,00	-2 670,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Éléments afférents à l'exercice			Pour mémoire
			Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)
	RECETTES	0,00	c 0,00	0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)		Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses		c - a	-2 670,00	d - b	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Si le SDIS constate des restes à réaliser sur les AP/CP.

(3) Obligatoirement annulés en fin d'exercice.

(4) Réalisations antérieures + Réalisations de l'exercice.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Inclure le signe algébrique.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

S E O

ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF**SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT****B1.3**

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 200301
LIBELLE : Plan de construction 2003-2024
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 000054

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Éléments afférents à l'exercice			Pour mémoire		
			Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)		
	DEPENSES	35 850,00	a	28 920,00	0,00	6 930,00	b	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	35 850,00	28 920,00	0,00	0,00	6 930,00		0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	12 500,00	10 920,00	0,00	0,00	1 580,00		0,00
237	Avances commandes immo incorporelles	18 350,00	18 000,00	0,00	0,00	350,00		0,00
238	Avances commandes immo corporelles	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00		0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Éléments afférents à l'exercice			Pour mémoire		
			Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)		
	RECETTES	0,00	c	0,00	0,00	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Solde du financement (7)		Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses		c - a	-28 920,00	d - b	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Si le SDIS constate des restes à réaliser sur les AP/CP.

(3) Obligatoirement annulés en fin d'exercice.

(4) Réalisations antérieures + Réalisations de l'exercice.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Indiquer le signe algébrique.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

SLO

ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT

B1.3

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 200301
 LIBELLE : Plan de construction 2003-2024
 AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 000055

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Eléments afférents à l'exercice			Pour mémoire
			Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)
	DEPENSES	18 000,00	a 13 066,56	0,00	4 933,44	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	18 000,00	13 066,56	0,00	4 933,44	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	18 000,00	13 066,56	0,00	4 933,44	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Eléments afférents à l'exercice			Pour mémoire
			Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)
	RECETTES	0,00	c 0,00	0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice		En cumulé
Recettes – Dépenses	c - a	-13 066,56	d - b 0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Si le SDIS constate des restes à réaliser sur les AP/CP.

(3) Obligatoirement annulés en fin d'exercice.

(4) Réalisations antérieures + Réalisations de l'exercice.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Indiquer le signe algébrique.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

S E D

ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT

B1.3

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 2008002

LIBELLE : Outils de gestion informatique

AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 000022

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Eléments afférents à l'exercice			Pour mémoire
			Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)
	DEPENSES	16 553,00	a 4 661,10	0,00	11 891,90	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	16 553,00	4 661,10	0,00	11 891,90	0,00
2051	Concessions, droits similaires, brevets...	16 553,00	4 661,10	0,00	11 891,90	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Eléments afférents à l'exercice			Pour mémoire
			Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)
	RECETTES	0,00	c 0,00	0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 13B)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	c - a	d - b
	-4 661,10	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Si le SDIS constate des restes à réaliser sur les AP/CP.

(3) Obligatoirement annulés en fin d'exercice.

(4) Réalisations antérieures + Réalisations de l'exercice.

(5) Sauf 165, 166 et 16440.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Indiquer le signe algébrique.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

S E O

ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT

B1.3

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 2010001
 LIBELLE : Véhicules
 AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 000034

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Éléments afférents à l'exercice			Pour mémoire
			Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)
	DEPENSES	3 363 451,00	a 2 807 941,56	0,00	655 609,44	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 546 237,00	1 989 219,29	0,00	657 017,71	0,00
21561	Matériel mobile d'incendie et de secours	2 017 664,00	1 543 293,38	0,00	474 370,62	0,00
2182	Matériel de transport	528 573,00	445 925,91	0,00	82 647,09	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	817 214,00	818 722,27	0,00	-1 508,27	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	817 214,00	818 722,27	0,00	-1 508,27	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Éléments afférents à l'exercice			Pour mémoire
			Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)
	RECETTES	0,00	c 0,00	0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)		Pour l'exercice		En cumulé	
	Recettes - Dépenses	c - a	-2 807 941,56	d - b	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Si le SDIS constate des restes à réaliser sur les AP/CP.

(3) Obligatoirement annulés en fin d'exercice.

(4) Réalisations antérieures + Réalisations de l'exercice.

(5) Sauf 105, 186 et 16449.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Indiquer le signe algébrique.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

S E O

ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT

B1.3

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 2017001
 LIBELLE : Mobilité et nomadisme numériques
 AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 000038

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Eléments afférents à l'exercice			Pour mémoire
			Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)
	DEPENSES	20 880,00	a 0,00	0,00	20 880,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	20 880,00	0,00	0,00	20 880,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires, brevets...	20 880,00	0,00	0,00	20 880,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Eléments afférents à l'exercice			Pour mémoire
			Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)
	RECETTES	0,00	c 0,00	0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	c - a	0,00	d - b	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Si le SDIS constate des restes à réaliser sur les AP/CP.

(3) Obligatoirement annulés en fin d'exercice.

(4) Réalisations antérieures + Réalisations de l'exercice.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Indiquer le signe algébrique.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

SLO

ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT

B1.3

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 2020001
 LIBELLE : Modernisation du parc DSA
 AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 000048

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Eléments afférents à l'exercice			Pour mémoire
			Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)
	DEPENSES	91 138,00	a 83 972,11	0,00	7 165,89	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	91 138,00	83 972,11	0,00	7 165,89	0,00
21568	Autre matériel d'incendie et de secours	91 138,00	83 972,11	0,00	7 165,89	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Eléments afférents à l'exercice			Pour mémoire
			Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)
	RECETTES	0,00	c 0,00	0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)		Pour l'exercice		En cumulé	
	Recettes – Dépenses	c - a	-83 972,11	d - b	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Si le SDIS constate des restes à réaliser sur les AP/CP.

(3) Obligatoirement annulés en fin d'exercice.

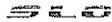
(4) Réalisations antérieures + Réalisations de l'exercice.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Indiquer le signe algébrique.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le 
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT	B1.4

Cet état ne contient pas d'information.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

SLO

ID : 025-282500018-20220602-DCA22_20220602-DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF**SECTION D'INVESTISSEMENT – SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A VERSER****B2**

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
204	Subventions d'équipement versées	43 500,00	11 631,62	0,00	31 868,38
20412	Subv. public - Bâtiments, installations	43 500,00	11 631,62	0,00	31 868,38

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1) – Crédits employés ou restant à employer (Mandats / Titres émis + Charges / Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12).

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

S E S

ID : 025-282500016-20220602; DCA22_20220602-DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES FINANCIERES

B3

DEPENSES FINANCIERES

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
	TOTAL	3 202 000,00	3 120 387,71	0,00	81 612,29
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 200 000,00	3 120 387,71	0,00	79 612,29
1641	Emprunts en euros	3 200 000,00	3 120 387,71	0,00	79 612,29
18	Compte de liaison : affectation (BA)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
020	Dépenses Imprévues	0,00			

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1) – Crédits employés ou restant à employer (Mandats / Titres émis + Charges / Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12).

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

S E O

ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES D'EQUIPEMENT

B4

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
	TOTAL	4 748 024,72	3 684 674,77	0,00	1 063 449,96
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	146 323,00	144 889,98	0,00	433,02
1314	Subv. transf. communes	146 323,00	144 889,98	0,00	433,02
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	4 602 701,72	3 500 000,00	0,00	1 102 701,72
1641	Emprunts en euros	4 602 701,72	3 500 000,00	0,00	1 102 701,72
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	19 498,92	0,00	-19 498,92
21312	Centres d'incendie et de secours	0,00	19 498,92	0,00	-19 498,92
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (4)	0,00	20 185,87	0,00	-20 185,87
231312	Centres d'incendie et de secours	0,00	20 185,87	0,00	-20 185,87

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1) – Crédits employés ou restant à employer (Mandats / Titres émis + Charges / Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12).

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

S E D

ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES FINANCIERES

B5

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
	TOTAL	2 324 917,00	3 085 072,45	0,00	-160 166,46
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 300 000,00	2 435 072,45	0,00	-135 072,46
10222	FCTVA	900 000,00	1 035 072,45	0,00	-135 072,45
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 400 000,00	1 400 000,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	660 000,00	660 000,00	0,00	0,00
1383	Subv non transf départements	660 000,00	660 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	-25 083,00		0,00	

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1) – Crédits employés ou restant à employer (Mandats / Titres émis + Charges / Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12).

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

S E O

ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	B6
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	

RECAPITULATIF DES OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (1)

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Mandats ou titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Opérations annulées (2)	Cumul des réalisations (3)
	TOTAL DEPENSES (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Voir le détail des opérations pour le compte de tiers en annexe IV-A5.

(2) A la clôture de l'opération, les crédits ouverts non consommés sont automatiquement annulés. En cas de déficit, le solde s'obtient par l'inscription d'une recette dans la rubrique « Financement par les SDIS ».

(3) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(4) Présenter une ligne par opération pour compte de tiers.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

S E S

ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF**SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS****B7**

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Mandats ou titres émis	Crédits annulés (2)
040	DEPENSES (3)	2 474 475,88	2 473 826,29	649,59
13911	Sub. transf cpte rés. Etat, étab. nat.	32 160,00	32 169,92	0,08
13914	Sub. transf cpte résult. communes	476 241,00	476 240,62	0,38
13918	Autres sub. transf équipement	1 650,00	1 632,01	17,99
13931	Fonds d'aide à l'investissement des SDIS	56 663,00	56 662,15	0,85
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	177 761,88	177 761,88	0,00
198	Neutralsation des amortissements	1 730 000,00	1 729 369,71	630,29
	RECETTES (3)	7 932 844,88	6 865 484,07	1 067 360,81
040	Opérations d'ordre entre sections	6 932 844,88	6 865 484,07	67 360,81
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	100 282,96	100 282,96	0,00
21312	Centres d'incendie et de secours	581 542,83	681 542,83	0,00
21551	Matériel mobile d'incendie et de secours	51 019,09	51 019,09	0,00
28031	Frais d'études	913,00	912,00	1,00
280412	Subv. public - Bâtiments, installations	130,00	125,77	4,23
28051	Concessions, droits similaires, brevets, ...	290 000,00	285 873,06	4 126,94
281312	Centres d'incendie et secours constr.	2 167 007,00	2 104 004,87	63 002,13
281318	Autres bâtiments publics	65 010,00	65 003,23	6,77
28132	Bâtiments privés constr.	71 600,00	71 600,00	0,00
281561	Matériel mobile d'incendie et de secours	1 860 340,00	1 838 881,10	21 458,90
281568	Autre matériel d'incendie et de secours	744 000,00	752 428,25	-8 428,25
281578	Autre matériel et outillage technique	164 000,00	163 823,23	176,77
28182	Matériel de transport	315 000,00	326 503,70	-11 503,70
28183	Matériel informatique	319 000,00	319 410,59	-410,59
28184	Matériel de bureau et mobilier	156 000,00	157 486,86	-1 486,86
28188	Autres immobilisations corporelles	47 000,00	46 586,63	413,47
021	Virement de la section de fonctionnement	1 000 000,00		

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1) - Crédits employés ou restant à employer (Mandats / Titres émis + Charges / Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12).

(3) DF023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

S E O

ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS PATRIMONIALES

B8

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Mandats ou titres émis	Crédits annulés (2)
041	DEPENSES (3)	1 485 349,42	1 485 349,42	0,00
21661	Matériel mobile d'incendie et de secours	1 299 877,90	1 299 877,90	0,00
231312	Centres d'incendie et de secours	110 890,84	160 783,36	-39 892,52
231735	Installations générales, agencements	74 580,68	34 688,16	39 892,52
041	RECETTES (3)	1 485 349,42	1 485 349,42	0,00
2031	Frais d'études	18 685,20	18 685,20	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	148 786,32	148 786,32	0,00
237	Avances commandes immo incorporelles	18 000,00	18 000,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	1 299 877,90	1 299 877,90	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1) – Crédits employés ou restant à employer (Mandats / Titres émis + Charges / Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12).

(3) Les dépenses sont égales aux recettes.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

S E D

ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION D'INVESTISSEMENT
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

B9.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		3 766 714,00	3 667 082,41
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		3 200 000,00	3 120 387,71
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	3 200 000,00	3 120 387,71
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		566 714,00	566 694,70
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	566 714,00	566 694,70
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	3 667 082,41	0,00	541 462,24	4 228 544,65

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

SLO

ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION D'INVESTISSEMENT
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

B9.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		8 724 917,00	7 817 711,64
Ressources propres externes de l'année (a)		1 650 000,00	1 685 072,45
10222	FCTVA	900 000,00	1 035 072,45
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	650 000,00	650 000,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b)		7 174 917,00	6 132 639,19
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	913,00	912,00
280412	Subv. public - Bâtiments, Installations	130,00	125,77
28051	Concessions, droits similaires, brevets, ...	290 000,00	285 873,06
281312	Centres d'incendie et secours construc.	2 167 007,00	2 104 004,87
281318	Autres bâtiments publics	65 010,00	65 003,23
28132	Bâtiments privés constr.	71 600,00	71 600,00
281561	Matériel mobile d'incendie et de secours	1 860 340,00	1 838 881,10
281568	Autre matériel d'incendie et de secours	744 000,00	752 428,25
281578	Autre matériel et outillage technique	164 000,00	163 823,23
28182	Matériel de transport	315 000,00	326 503,70
28183	Matériel informatique	319 000,00	319 410,59
28184	Matériel de bureau et mobilier	156 000,00	157 486,86
28188	Autres immobilisations corporelles	47 000,00	46 586,53
481...	Charges à répartir		
024	Produits des cessions d'immobilisations	-25 083,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 000 000,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	7 817 711,64	0,00	0,00	1 400 000,00	9 217 711,64

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	4 228 544,65
Ressources propres disponibles	IV	9 217 711,64
Solde	V = IV - II (2)	4 989 166,99

(1) Les comptes 169, 26, 27, 28 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le 
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

IV - ANNEXES

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
 Reçu en préfecture le 07/06/2022
 Affiché le
 ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS TRESOR

A1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
6191 Avances du Trésor						
6192 Avances de trésorerie						
61931 Lignes de trésorerie						
61932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
6194 Billets de trésorerie						
6196 Autres crédits de trésorerie						
619 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

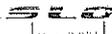
(1) Code de l'Etat : 1103 - 01032000110 du 22/02/1999
 (2) Indiquer la date de la décision de réalisation de la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un contrat maximum autorisé par l'ordonnateur (article L. 1413-20 du CGO)
 (3) Les intérêts des crédits comptabilisés au compte 6518, sauf pour les emprunts effectués sur la base d'un contrat maximum autorisé par l'ordonnateur (article L. 1413-20 du CGO) pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
 Reçu en préfecture le 07/06/2022
 Affiché le
 ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

IV - ANNEXES
 ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE D

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominat (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)														
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					66 683 333,25									
1641 Emprunts en euros (Total)					66 683 333,25									
00742049 (03742049)	Banque Populaire	20/12/2016	27/12/2016	06/02/2017	1 600 000,00	F	FIXE	0,950	0,954	EURO	T	C	O	A-1
16192 (16192)	Société générale	24/12/2009	31/12/2009	31/03/2010	2 000 000,00	V	EURIBOR3M	0,450	0,498	EURO	T	C	N	A-1
07 00200 (0700200)	Caisse d'Épargne	23/09/2010	18/12/2010	25/03/2011	3 600 000,00	F	FIXE	2,950	2,958	EURO	T	P	O	A-1
0231745 (031745)	Caisse d'Épargne	16/11/2010	23/12/2010	25/01/2011	3 000 000,00	F	FIXE	3,350	3,402	EURO	M	C	O	A-1
69 41085 (6941085)	Caisse d'Épargne	22/11/2011	25/02/2012	25/05/2012	500 000,00	F	FIXE	4,790	4,905	EURO	T	D	O	A-1
0002070 (0002070)	Caisse d'Épargne	09/03/2012	13/06/2012	25/07/2012	2 000 000,00	F	FIXE	4,650	4,958	EURO	M	C	D	A-1
0711761 (ex 06660901 BPFC) (0711761)	Crédit Foncier	24/12/2020	07/01/2021	07/04/2021	4 100 000,00	F	FIXE	0,760	0,760	EURO	T	C	O	A-1
4MCOINVA (CO29274002)	Crédit Agricole	17/12/2010	18/05/2011	31/03/2011	4 000 000,00	V	TASS3M	1,607	1,317	EURO	T	C	O	A-1
Copral 0652019 (EMPRUNT019)	Caisse d'Épargne	13/12/2019	31/12/2019	25/05/2020	500 000,00	F	FIXE	0,510	0,526	EURO	T	C	O	A-1
MN237101 (MN237101)	DEXIA Crédit Local	28/12/2009	31/05/2007	01/09/2009	1 800 000,00	V	EURIBOR3M	-0,274	1,131	EURO	A	P	O	A-1
MN262161EUR0278782001 (MN262161-001)	DEXIA Crédit Local	25/03/2009	06/04/2009	01/09/2009	3 000 000,00	F	FIXE	2,990	3,023	EURO	T	O	O	A-1
MN262161 (MN262161-002)	DEXIA Crédit Local	04/08/2018	08/04/2009	01/09/2009	3 000 000,00	F	FIXE	3,010	3,661	EURO	T	C	O	A-1
MN262161EUR0278782003 (MN262161-003)	DEXIA Crédit Local	11/09/2009	31/08/2012	03/10/2012	3 000 000,00	V	EURIBOR3M	0,506	0,083	EURO	M	C	O	A-1
MN516130EUR (MN516130)	La Banque Postale	22/12/2016	03/02/2017	04/09/2017	1 660 000,00	F	FIXE	1,770	1,707	EURO	T	C	O	A-1
MN287552EUR0285604001 (MN287552)	DEXIA Crédit Local	15/02/2009	01/09/2010	01/12/2010	2 100 000,00	F	FIXE	3,290	3,360	EURO	T	G	O	A-1
M2027692EUR (M2027692)	DEXIA Crédit Local	08/10/2016	19/12/2011	05/04/2012	2 000 000,00	V	EURIBOR3M	3,037	2,535	EURO	M	C	O	A-1

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
 Reçu en préfecture le 07/06/2022
 Affiché le 
 ID : 025-282500016-20220602-DCA22-20220602-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													Taux		Provision	
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux		Devise	remboursements (6)	d'amortissement (7)	ment anticipé O/N	d'emprunt (8)			
								Niveau de Taux (5)	Taux actualisé								
MON262147EUR (MON262147)	DEXIA Crédit Local	11/09/2008	15/05/2008	01/12/2008	3 000 000,00	F	FIXE	4,780	4,939	EURO	T	C	O	A-1			
MON502183EUR (MON502183)	La Banque Postale	12/12/2014	05/02/2015	01/06/2015	1 700 000,00	F	FIXE	1,760	1,764	EURO	T	C	O	A-1			
MON506497A/MON504390 (MON506497)	La Banque Postale	28/08/2015	24/09/2015	01/01/2016	783 333,20	F	FIXE	1,510	1,545	EURO	T	C	O	A-1			
MON506498A/MON504305 (MON506498)	La Banque Postale	28/08/2015	24/09/2015	01/01/2016	799 959,06	F	FIXE	1,530	1,565	EURO	T	C	O	A-1			
MON500275A/MON505838 (MON500275)	La Banque Postale	22/12/2015	08/01/2016	01/05/2016	1 450 000,00	F	FIXE	1,500	1,523	EURO	T	C	O	A-1			
MON520260A/MON515059 (MON520260)	La Banque Postale	21/12/2017	31/12/2017	01/05/2018	5 200 000,00	F	FIXE	1,050	1,081	EURO	T	C	O	A-1			
MON527069EUR ex MON524287EUR (MON527069)	La Banque Postale	27/12/2018	28/12/2018	01/06/2019	2 700 000,00	F	FIXE	1,260	1,278	EURO	T	C	O	A-1			
MON540423EUR (MON540423)	La Banque Postale	20/12/2021	29/12/2021	01/04/2022	3 500 000,00	F	FIXE	0,510	0,532	EURO	T	C	O	A-1			
1643 Emprunts en devises (total)																	
1644 Emprunts assortis d'une option de frappe sur ligne de trésorerie (total)																	
164 Dépôts et cautionnements reçus (total)																	
165 Dépôts et cautionnements reçus (total)																	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (total)																	
1671 Avances consenties du Trésor (total)																	
1672 Emprunts sur comptes égaux (total)																	
1676 Dettes pour NETP et PPP (total)																	

Page 50 - 1

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
 Reçu en préfecture le 07/06/2022
 Affiché le 
 ID : 025-282500016-20220602-DCA22-20220602-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de Taux (5)	Taux actuel	Devise	remboursements (6)	d'amortissement (7)	montant anticipé OMI	d'emprunt (8)
1670 Dettes envers locaux acquéreurs (total)														
1678 Autres emprunts et dettes (total)														
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)														
1681 Autres emprunts (total)														
1682 Bons à moyen terme négociables (total)														
1607 Autres dettes (total)														
Total général					56 683 333,28									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs remboursements, indiquer la date de la première mobilisation
 (2) Barème : multi-impairité à l'émission
 (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (fixe à titre de base variable qui sera par ailleurs corrigé comme la simple addition d'un ou de plusieurs éléments de base simple exprimés en points de pourcentage)
 (4) Indicateur de couplage d'index (ex. Euribor 3 mois)
 (5) Indiquer la référence à l'origine du contrat
 (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuel ; B : semestriel ; C : trimestriel ; F : mensuel ; X : autre
 (7) Indiquer C pour annuité constante, P pour annuité progressive, F pour fixe, X pour autres à préciser
 (8) Catégorie d'emprunt à l'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts) relatif à la typologie de la circulaire DCB01010110 du 21 juin 2010 sur les produits financiers et les accords relatifs à la dette

Page 50_2

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

(2) Montant : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (est à dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge).

(4) Indiquer le ou les types d'intérêt (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour à l'ère, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts au vu de la typologie de la circulaire [DCR10150770 du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales]).

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

DE DETTE

ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annulé de l'exercice			[CNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (15)	
163 Emprunts obligataires (Total)												
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)				31 742 215,33					3 120 387,71	488 797,88		40 585,14
164 Emprunts en euros (total)				31 742 215,33					3 120 387,71	488 797,88		40 585,14
08742048 (08742048)	N		A-1	1 058 868,00	9,85	F	FIXE	0,950	100 868,68	10 766,87		1 689,88
18192 (18192)	N		A-1	600 000,00	8,00	F	FIXE	3,180	100 000,00	27 800,71		70,87
87 03200 (8708200)	N		A-1	1 480 010,85	8,09	F	FIXE	2,950	222 274,77	47 773,05		848,95
0731745 (0731745)	N		A-1	1 350 000,00	6,02	F	FIXE	3,350	180 000,00	47 940,00		651,01
69 41085 (6911085)	N		A-1	288 250,00	10,15	F	FIXE	4,750	25 000,00	13 022,82		1 234,11
0002070 (5002070)	N		A-1	733 333,46	5,49	F	FIXE	4,850	133 333,32	39 069,45		669,27
0711751 (ex 0806801 BPF) (0711751)	N		A-1	3 805 000,01	14,02	F	FIXE	0,700	204 999,99	7 881,76		2 360,61
4MCONVCA (C023928) (02)	N		A-1	1 600 000,00	9,42	V	EURBOR 03M + 0,680	0,130	200 000,00	2 891,36		182,40
Contract 6562010 (EMPRUNT) (2010)	N		A-1	441 668,69	13,15	F	FIXE	0,610	33 333,32	2 358,70		226,49
MN1237101 (MN1237101)	N		A-1	133 281,76	0,42	F	FIXE	2,820	127 580,63	5 829,19		323,61
MN1262151 (EUR0278782003 (MN1262151-001))	N		A-1	1 126 000,00	7,34	V	EURBOR 03M + 0,190	0,000	150 000,00	0,00		0,00
MN1262151 (MN1262151-002)	N		A-1	1 126 000,00	7,34	F	FIXE	3,810	150 000,00	48 434,38		7 104,93
MN1262151 (EUR0278782003 (MN1262151-003))	N		A-1	1 612 000,00	10,67	V	EURBOR 01M + 0,160	0,000	150 000,00	0,00		0,00
MN1516139 (EUR (MN1516139))	N		A-1	1 069 160,73	10,17	F	FIXE	1,770	103 333,32	19 890,38		1 614,35
MN1287532 (EUR0285604001 (MN1287532))	N		A-1	658 678,00	7,67	F	FIXE	3,290	110 528,32	30 873,34		2 426,74

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
 Reçu en préfecture le 07/06/2022
 Affiché le
 ID : 025-282500016-20220602-DCA22-20220602-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	Total de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)				
MON276590EUR (MON276590)	N		A-1	677 777,81	5,00	V	EURIBOR 01M + 2,260	1,704	133 333,32	12 048,20		990,44
MON282147EUR (MON282147)	N		A-1	1 012 600,00	6,67	F	FIXE	4,780	150 000,00	63 605,72		4 167,66
MON502133EUR (MON502133)	N		A-1	925 000,09	8,17	F	FIXE	1,750	113 333,32	17 652,08		1 406,99
MON503497MON504300 (MON506497)	N		A-1	383 333,21	5,50	F	FIXE	1,510	66 666,68	6 417,60		1 447,03
MON506498MON504300 (MON506498)	N		A-1	399 999,88	6,76	F	FIXE	1,530	66 666,68	6 757,60		1 530,00
MON508276MON506338 (MON508276)	N		A-1	894 168,59	0,09	F	FIXE	1,600	96 666,68	14 318,74		2 223,26
MON520220MON519058 (MON520220)	N		A-1	3 899 999,95	11,09	F	FIXE	1,050	346 666,68	43 225,00		6 787,91
MON527088EUR ex MON524287EUR (MON527088)	N		A-1	2 205 000,00	12,17	F	FIXE	1,260	180 000,00	29 603,70		2 352,43
MON540423EUR (MON540423)	N		A-1	3 500 000,00	15,00	F	FIXE	0,540	0,00	0,00		148,75
1643 Emprunts en devises (total)												
16441 Emprunts assortis d'une option de change aux Euros de référence (total)												
165 Dépôts et cautions reçues (total)												
1651 Dépôts et cautions reçues (total)												
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (total)												
1671 Avances constatées au Trésor (total)												
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)												
1676 Dettes pour METP et PPP (total)												

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
 Reçu en préfecture le 07/06/2022
 Affiché le 
 ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICRE au l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)				
1676 Dettes en sus (ontales acquiescées (total))												
1678 Autres emprunts et dettes (total)												
168 Emprunts et dettes assimilés (total)												
1681 Autres emprunts (total)												
1682 Bons à moyen terme négociables (total)												
1687 Autres dettes (total)												
Total général		0,00		31 742 216,33				3 120 387,71	486 707,68	0,00	40 585,14	

(9) Si y a eu des emprunts antérieurs d'une ligne de la même nature, il faut faire ressortir la répartition du capital de la dette par an pour l'exercice concerné et du versement escompté.
 (10) Si l'emprunt est couvert à 100%, le montant de couverture est égal au montant de la dette.
 (11) Catégorie d'emprunt. Exemple : A pour la catégorie des emprunts remboursés de la dette des ICES (1) (2) (3) (4) (5) (6) (7) (8) (9) (10) (11) (12) (13) (14) (15) (16) (17) (18) (19) (20) (21) (22) (23) (24) (25) (26) (27) (28) (29) (30) (31) (32) (33) (34) (35) (36) (37) (38) (39) (40) (41) (42) (43) (44) (45) (46) (47) (48) (49) (50) (51) (52) (53) (54) (55) (56) (57) (58) (59) (60) (61) (62) (63) (64) (65) (66) (67) (68) (69) (70) (71) (72) (73) (74) (75) (76) (77) (78) (79) (80) (81) (82) (83) (84) (85) (86) (87) (88) (89) (90) (91) (92) (93) (94) (95) (96) (97) (98) (99) (100) (101) (102) (103) (104) (105) (106) (107) (108) (109) (110) (111) (112) (113) (114) (115) (116) (117) (118) (119) (120) (121) (122) (123) (124) (125) (126) (127) (128) (129) (130) (131) (132) (133) (134) (135) (136) (137) (138) (139) (140) (141) (142) (143) (144) (145) (146) (147) (148) (149) (150) (151) (152) (153) (154) (155) (156) (157) (158) (159) (160) (161) (162) (163) (164) (165) (166) (167) (168) (169) (170) (171) (172) (173) (174) (175) (176) (177) (178) (179) (180) (181) (182) (183) (184) (185) (186) (187) (188) (189) (190) (191) (192) (193) (194) (195) (196) (197) (198) (199) (200) (201) (202) (203) (204) (205) (206) (207) (208) (209) (210) (211) (212) (213) (214) (215) (216) (217) (218) (219) (220) (221) (222) (223) (224) (225) (226) (227) (228) (229) (230) (231) (232) (233) (234) (235) (236) (237) (238) (239) (240) (241) (242) (243) (244) (245) (246) (247) (248) (249) (250) (251) (252) (253) (254) (255) (256) (257) (258) (259) (260) (261) (262) (263) (264) (265) (266) (267) (268) (269) (270) (271) (272) (273) (274) (275) (276) (277) (278) (279) (280) (281) (282) (283) (284) (285) (286) (287) (288) (289) (290) (291) (292) (293) (294) (295) (296) (297) (298) (299) (300) (301) (302) (303) (304) (305) (306) (307) (308) (309) (310) (311) (312) (313) (314) (315) (316) (317) (318) (319) (320) (321) (322) (323) (324) (325) (326) (327) (328) (329) (330) (331) (332) (333) (334) (335) (336) (337) (338) (339) (340) (341) (342) (343) (344) (345) (346) (347) (348) (349) (350) (351) (352) (353) (354) (355) (356) (357) (358) (359) (360) (361) (362) (363) (364) (365) (366) (367) (368) (369) (370) (371) (372) (373) (374) (375) (376) (377) (378) (379) (380) (381) (382) (383) (384) (385) (386) (387) (388) (389) (390) (391) (392) (393) (394) (395) (396) (397) (398) (399) (400) (401) (402) (403) (404) (405) (406) (407) (408) (409) (410) (411) (412) (413) (414) (415) (416) (417) (418) (419) (420) (421) (422) (423) (424) (425) (426) (427) (428) (429) (430) (431) (432) (433) (434) (435) (436) (437) (438) (439) (440) (441) (442) (443) (444) (445) (446) (447) (448) (449) (450) (451) (452) (453) (454) (455) (456) (457) (458) (459) (460) (461) (462) (463) (464) (465) (466) (467) (468) (469) (470) (471) (472) (473) (474) (475) (476) (477) (478) (479) (480) (481) (482) (483) (484) (485) (486) (487) (488) (489) (490) (491) (492) (493) (494) (495) (496) (497) (498) (499) (500) (501) (502) (503) (504) (505) (506) (507) (508) (509) (510) (511) (512) (513) (514) (515) (516) (517) (518) (519) (520) (521) (522) (523) (524) (525) (526) (527) (528) (529) (530) (531) (532) (533) (534) (535) (536) (537) (538) (539) (540) (541) (542) (543) (544) (545) (546) (547) (548) (549) (550) (551) (552) (553) (554) (555) (556) (557) (558) (559) (560) (561) (562) (563) (564) (565) (566) (567) (568) (569) (570) (571) (572) (573) (574) (575) (576) (577) (578) (579) (580) (581) (582) (583) (584) (585) (586) (587) (588) (589) (590) (591) (592) (593) (594) (595) (596) (597) (598) (599) (600) (601) (602) (603) (604) (605) (606) (607) (608) (609) (610) (611) (612) (613) (614) (615) (616) (617) (618) (619) (620) (621) (622) (623) (624) (625) (626) (627) (628) (629) (630) (631) (632) (633) (634) (635) (636) (637) (638) (639) (640) (641) (642) (643) (644) (645) (646) (647) (648) (649) (650) (651) (652) (653) (654) (655) (656) (657) (658) (659) (660) (661) (662) (663) (664) (665) (666) (667) (668) (669) (670) (671) (672) (673) (674) (675) (676) (677) (678) (679) (680) (681) (682) (683) (684) (685) (686) (687) (688) (689) (690) (691) (692) (693) (694) (695) (696) (697) (698) (699) (700) (701) (702) (703) (704) (705) (706) (707) (708) (709) (710) (711) (712) (713) (714) (715) (716) (717) (718) (719) (720) (721) (722) (723) (724) (725) (726) (727) (728) (729) (730) (731) (732) (733) (734) (735) (736) (737) (738) (739) (740) (741) (742) (743) (744) (745) (746) (747) (748) (749) (750) (751) (752) (753) (754) (755) (756) (757) (758) (759) (760) (761) (762) (763) (764) (765) (766) (767) (768) (769) (770) (771) (772) (773) (774) (775) (776) (777) (778) (779) (780) (781) (782) (783) (784) (785) (786) (787) (788) (789) (790) (791) (792) (793) (794) (795) (796) (797) (798) (799) (800) (801) (802) (803) (804) (805) (806) (807) (808) (809) (810) (811) (812) (813) (814) (815) (816) (817) (818) (819) (820) (821) (822) (823) (824) (825) (826) (827) (828) (829) (830) (831) (832) (833) (834) (835) (836) (837) (838) (839) (840) (841) (842) (843) (844) (845) (846) (847) (848) (849) (850) (851) (852) (853) (854) (855) (856) (857) (858) (859) (860) (861) (862) (863) (864) (865) (866) (867) (868) (869) (870) (871) (872) (873) (874) (875) (876) (877) (878) (879) (880) (881) (882) (883) (884) (885) (886) (887) (888) (889) (890) (891) (892) (893) (894) (895) (896) (897) (898) (899) (900) (901) (902) (903) (904) (905) (906) (907) (908) (909) (910) (911) (912) (913) (914) (915) (916) (917) (918) (919) (920) (921) (922) (923) (924) (925) (926) (927) (928) (929) (930) (931) (932) (933) (934) (935) (936) (937) (938) (939) (940) (941) (942) (943) (944) (945) (946) (947) (948) (949) (950) (951) (952) (953) (954) (955) (956) (957) (958) (959) (960) (961) (962) (963) (964) (965) (966) (967) (968) (969) (970) (971) (972) (973) (974) (975) (976) (977) (978) (979) (980) (981) (982) (983) (984) (985) (986) (987) (988) (989) (990) (991) (992) (993) (994) (995) (996) (997) (998) (999) (1000) (1001) (1002) (1003) (1004) (1005) (1006) (1007) (1008) (1009) (1010) (1011) (1012) (1013) (1014) (1015) (1016) (1017) (1018) (1019) (1020) (1021) (1022) (1023) (1024) (1025) (1026) (1027) (1028) (1029) (1030) (1031) (1032) (1033) (1034) (1035) (1036) (1037) (1038) (1039) (1040) (1041) (1042) (1043) (1044) (1045) (1046) (1047) (1048) (1049) (1050) (1051) (1052) (1053) (1054) (1055) (1056) (1057) (1058) (1059) (1060) (1061) (1062) (1063) (1064) (1065) (1066) (1067) (1068) (1069) (1070) (1071) (1072) (1073) (1074) (1075) (1076) (1077) (1078) (1079) (1080) (1081) (1082) (1083) (1084) (1085) (1086) (1087) (1088) (1089) (1090) (1091) (1092) (1093) (1094) (1095) (1096) (1097) (1098) (1099) (1100) (1101) (1102) (1103) (1104) (1105) (1106) (1107) (1108) (1109) (1110) (1111) (1112) (1113) (1114) (1115) (1116) (1117) (1118) (1119) (1120) (1121) (1122) (1123) (1124) (1125) (1126) (1127) (1128) (1129) (1130) (1131) (1132) (1133) (1134) (1135) (1136) (1137) (1138) (1139) (1140) (1141) (1142) (1143) (1144) (1145) (1146) (1147) (1148) (1149) (1150) (1151) (1152) (1153) (1154) (1155) (1156) (1157) (1158) (1159) (1160) (1161) (1162) (1163) (1164) (1165) (1166) (1167) (1168) (1169) (1170) (1171) (1172) (1173) (1174) (1175) (1176) (1177) (1178) (1179) (1180) (1181) (1182) (1183) (1184) (1185) (1186) (1187) (1188) (1189) (1190) (1191) (1192) (1193) (1194) (1195) (1196) (1197) (1198) (1199) (1200) (1201) (1202) (1203) (1204) (1205) (1206) (1207) (1208) (1209) (1210) (1211) (1212) (1213) (1214) (1215) (1216) (1217) (1218) (1219) (1220) (1221) (1222) (1223) (1224) (1225) (1226) (1227) (1228) (1229) (1230) (1231) (1232) (1233) (1234) (1235) (1236) (1237) (1238) (1239) (1240) (1241) (1242) (1243) (1244) (1245) (1246) (1247) (1248) (1249) (1250) (1251) (1252) (1253) (1254) (1255) (1256) (1257) (1258) (1259) (1260) (1261) (1262) (1263) (1264) (1265) (1266) (1267) (1268) (1269) (1270) (1271) (1272) (1273) (1274) (1275) (1276) (1277) (1278) (1279) (1280) (1281) (1282) (1283) (1284) (1285) (1286) (1287) (1288) (1289) (1290) (1291) (1292) (1293) (1294) (1295) (1296) (1297) (1298) (1299) (1300) (1301) (1302) (1303) (1304) (1305) (1306) (1307) (1308) (1309) (1310) (1311) (1312) (1313) (1314) (1315) (1316) (1317) (1318) (1319) (1320) (1321) (1322) (1323) (1324) (1325) (1326) (1327) (1328) (1329) (1330) (1331) (1332) (1333) (1334) (1335) (1336) (1337) (1338) (1339) (1340) (1341) (1342) (1343) (1344) (1345) (1346) (1347) (1348) (1349) (1350) (1351) (1352) (1353) (1354) (1355) (1356) (1357) (1358) (1359) (1360) (1361) (1362) (1363) (1364) (1365) (1366) (1367) (1368) (1369) (1370) (1371) (1372) (1373) (1374) (1375) (1376) (1377) (1378) (1379) (1380) (1381) (1382) (1383) (1384) (1385) (1386) (1387) (1388) (1389) (1390) (1391) (1392) (1393) (1394) (1395) (1396) (1397) (1398) (1399) (1400) (1401) (1402) (1403) (1404) (1405) (1406) (1407) (1408) (1409) (1410) (1411) (1412) (1413) (1414) (1415) (1416) (1417) (1418) (1419) (1420) (1421) (1422) (1423) (1424) (1425) (1426) (1427) (1428) (1429) (1430) (1431) (1432) (1433) (1434) (1435) (1436) (1437) (1438) (1439) (1440) (1441) (1442) (1443) (1444) (1445) (1446) (1447) (1448) (1449) (1450) (1451) (1452) (1453) (1454) (1455) (1456) (1457) (1458) (1459) (1460) (1461) (1462) (1463) (1464) (1465) (1466) (1467) (1468) (1469) (1470) (1471) (1472) (1473) (1474) (1475) (1476) (1477) (1478) (1479) (1480) (1481) (1482) (1483) (1484) (1485) (1486) (1487) (1488) (1489) (1490) (1491) (1492) (1493) (1494) (1495) (1496) (1497) (1498) (1499) (1500) (1501) (1502) (1503) (1504) (1505) (1506) (1507) (1508) (1509) (1510) (1511) (1512) (1513) (1514) (1515) (1516) (1517) (1518) (1519) (1520) (1521) (1522) (1523) (1524) (1525) (1526) (1527) (1528) (1529) (1530) (1531) (1532) (1533) (1534) (1535) (1536) (1537) (1538) (1539) (1540) (1541) (1542) (1543) (1544) (1545) (1546) (1547) (1548) (1549) (1550) (1551) (1552) (1553) (1554) (1555) (1556) (1557) (1558) (1559) (1560) (1561) (1562) (1563) (1564) (1565) (1566) (1567) (1568) (1569) (1570) (1571) (1572) (1573) (1574) (1575) (1576) (1577) (1578) (1579) (1580) (1581) (1582) (1583) (1584) (1585) (1586) (1587) (1588) (1589) (1590) (1591) (1592) (1593) (1594) (1595) (1596) (1597) (1598) (1599) (1600) (1601) (1602) (1603) (1604) (1605) (1606) (1607) (1608) (1609) (1610) (1611) (1612) (1613) (1614) (1615) (1616) (1617) (1618) (1619) (1620) (1621) (1622) (1623) (1624) (1625) (1626) (1627) (1628) (1629) (1630) (1631) (1632) (1633) (1634) (1635) (1636) (1637) (1638) (1639) (1640) (1641) (1642) (1643) (1644) (1645) (1646) (1647) (1648) (1649) (1650) (1651) (1652) (1653) (1654) (1655) (1656) (1657) (1658) (1659) (1660) (1661) (1662) (1663) (1664) (1665) (1666) (1667) (1668) (1669) (1670) (1671) (1672) (1673) (1674) (1675) (1676) (1677) (1678) (1679) (1680) (1681) (1682) (1683) (1684) (1685) (1686) (1687) (1688) (1689) (1690) (1691) (1692) (1693) (1694) (1695) (1696) (1697) (1698) (1699) (1700) (1701) (1702) (1703) (1704) (1705) (1706) (1707) (1708) (1709) (1710) (1711) (1712) (1713) (1714) (1715) (1716) (1717) (1718) (1719) (1720) (1721) (1722) (1723) (1724) (1725) (1726) (1727) (1728) (1729) (1730) (1731) (1732) (1733) (1734) (1735) (1736) (1737) (1738) (1739) (1740) (1741) (1742) (1743) (1744) (1745) (1746) (1747) (1748) (1749) (1750) (1751) (1752) (1753) (1754) (1755) (1756) (1757) (1758) (1759) (1760) (1761) (1762) (1763) (1764) (1765) (1766) (1767) (1768) (1769) (1770) (1771) (1772) (1773) (1774) (1775) (1776) (1777) (1778) (1779) (1780) (1781) (1782) (1783) (1784) (1785) (1786) (1787) (1788) (1789) (1790) (1791) (1792) (1793) (1794) (1795) (1796) (1797) (1798) (1799) (1800) (1801) (1802) (1803) (1804) (1805) (1806) (1807) (1808) (1809) (1810) (1811) (1812) (1813) (1814) (1815) (1816) (1817) (1818) (1819) (1820) (1821) (1822) (1823) (1824) (1825) (1826) (1827) (1828) (1829) (1830) (1831) (1832) (1833) (1834) (1835) (1836) (1837) (1838) (1839) (1840) (1841) (1842) (1843) (1844) (1845) (1846) (1847) (1848) (1849) (1850) (1851) (1852) (1853) (1854) (1855) (1856) (1857) (1858) (1859) (1860) (1861) (1862) (1863) (1864) (1865) (1866) (1867) (1868) (1869) (1870) (1871) (1872) (1873) (1874) (1875) (1876) (1877) (1878) (1879) (1880) (1881) (1882) (1883) (1884) (1885) (1886) (1887) (1888) (1889) (1890) (1891) (1892) (1893) (1894) (1895) (1896) (1897) (1898) (1899) (1900) (1901) (1902) (1903) (1904) (1905) (1906) (1907) (1908) (1909) (1910) (1911) (1912) (1913) (1914) (1915) (1916) (1917) (1918) (1919) (1920) (1921) (1922) (1923) (1924) (1925) (1926) (1927) (1928) (1929) (1930) (1931) (1932) (1933) (1934) (1935) (1936) (1937) (1938) (1939) (1940) (1941) (1942) (1943) (1944) (1945) (1946) (1947) (1948) (1949) (1950) (1951) (1952) (1953) (1954) (1955) (1956) (1957) (1958) (1959) (1960) (1961) (1962) (1963) (1964) (1965) (1966) (1967) (1968) (1969) (1970) (1971) (1972) (1973) (1974) (1975) (1976) (1977) (1978) (1979) (1980) (1981) (1982) (1983) (1984) (1985) (1986) (1987) (1988) (1989) (1990) (1991) (1992) (1993) (1994) (1995) (1996) (1997) (1998) (1999) (2000) (2001) (2002) (2003) (2004) (2005) (2006) (2007) (2008) (2

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
 Reçu en préfecture le 07/06/2022
 Affiché le 
 ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

IV - ANNEXES
 ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR

A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Typo d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tonnel) (A)					0,00									
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Épargne simple (B)					0,00									
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)					0,00									
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 6 capé (D)					0,00									
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 6 (E)					0,00									
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)					0,00									
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
 Reçu en préfecture le 07/06/2022
 Affiché le
 ID : 025-282500018-20220602-DCA22-20220602-DE

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bénéficiaires	Taux minimal (5)	Taux maximal (5)	Coût d'émission	Taux de rendement effectif (TREF) (6)				
										éventuelle (8)	(9)	(10)	échéance (11)	restant dû
TOTAL GÉNÉRAL		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00		0,00

(1) Préciser les emprunts selon le type de structure de taux (ta A à F selon) et la fonction de la charte de bonne conduite en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture écartées
 (2) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément les deux lignes le coût du capital restant dû et le coût de la portion couverte
 (3) Indiquer la structure de l'indice le plus élevé dans le tableau de la structure de taux (zone euro 1 à 6) : 1 - Indice zone euro 1 ; 2 - Indices inflation française ou zone euro ou d'autres indices ; 3 - Indices zone euro 1 à 6 ; 4 - Indice zone euro 1 ; 5 - Indices d'indices zone euro 1 à 6 ; autres indices
 (4) Type sans opération de couverture : Indiquer le montant, l'indice ou la formule correspondant au type minimal du contrat) de prêt sur toute la durée du contrat
 (5) Taux hors opération de couverture : Indiquer le montant, l'indice ou la formule correspondant au type minimal du contrat) de prêt sur toute la durée du contrat
 (6) Coût de prêt : Indiquer le montant du financement contractuel de référence au 31/12/N ou le cas échéant, à la période de date d'échéance
 (7) Montant, indice ou formule
 (8) Indiquer le régime de taux après opérations de couverture écartées. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le régime moyen de taux accordé sur l'année
 (9) Indiquer les bénéfices ou les coûts du contrat) et les coûts de prêt à l'émission et des bénéfices écartés écartés au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'anné 608
 (10) Indiquer les bénéfices ou les coûts du contrat d'échange et comptabilisés au 769

Page 53-1

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
 Reçu en préfecture le 07/06/2022
 Affiché le
 ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

IV - ANNEXES
 ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple, Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor)	Nombre de produits	24					
	% de l'encours	100,00 %					
	Montant en euros	31 742 215,33					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe reflète le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
 Reçu en préfecture le 07/06/2022
 Affiché le ...
 ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture								Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Nominal de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexes (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Un instrument de couverture est un contrat, distinct d'un emprunt, qui permet de couvrir un emprunt.
 (2) Les instruments de couverture complexes sont ceux qui comportent une ou plusieurs options.
 (3) Indiquer le type de couverture : A : assurance, B : bourse, C : change, D : dérivés, E : échange, F : échange de monnaie, G : échange de produits, H : échange de services, I : échange de biens, J : échange de services, K : échange de produits, L : échange de services, M : échange de biens, N : échange de services, O : échange de produits, P : échange de services, Q : échange de biens, R : échange de services, S : échange de produits, T : échange de services, U : échange de biens, V : échange de services, W : échange de produits, X : autre.
 (4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, B : bimestrielle, C : trimestrielle, D : semestrielle, E : mensuelle, F : autre.

Page 55

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
 Reçu en préfecture le 07/06/2022
 Affiché le
 ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

IV - ANNEXES
 ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A1,5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro du contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (6)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/666	Produits c/766	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(1) Indiquer l'index et le coût fixe de base
 (2) Pour les emprunts à durée variable, indiquer le niveau moyen de taux constaté sur l'année
 (7) A compléter si l'instrument de couverture est à taux fixe
 (8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts figurant le protocole de la circulaire N°2010-0776 du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

Page 56

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
 Reçu en préfecture le 07/06/2022
 Affiché le 
 AVEC REFINANCEMENT
 ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT

A1.6 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réamortisé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annalité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (8)							Type de Taux (7)	Index (9)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.
 (2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.
 (3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.
 (4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.
 (5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour linéaire, X pour autres à préciser.
 (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; X : autre.
 (7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 (8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).
 (9) Taux après opérations de conversion éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau de taux constaté à la date du refinancement.
 (10) Il s'agit de retracer les caractéristiques du financement de remboursement anticipé des relatif à l'emprunt quitté.
 (11) Indiquer A pour auto-financement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.
 (12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'auto-financement et de capitalisation.
 (13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et complétés à l'article 60511 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et complétés à l'article 606.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
 Reçu en préfecture le 07/06/2022
 Affiché le 
 ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

IV - ANNEXES
 ELEMENTS DU BILAN - METHODES UTILISEES

METHODES UTILISEES		CHOIX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		Durée (en années)		Délibération du CASDIS du 18 décembre 2014	
Biens de faible valeur - Seul, unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an. €		Catégorie de biens amortis					
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)							
Linéaire	Matériel de sport et matériel de formation médico-sportive			5			
Linéaire	Mobilier (bureau, vestiaire, armoire, etc...)			10			
Linéaire	Biens, chaises, établi			5			
Linéaire	Appareil de chauffage			10			
Linéaire	Matériel électroménager (gras matériel)			5			
Linéaire	Matériel électroménager (petit matériel)			2			
Linéaire	Bâliments			25			
Linéaire	Véhicules légers (V.L., V.L.U.,...)			8			
Linéaire	Matériel de transport (VTU, VSAV, VLHR, VPCC, autres camionnettes, remorques, bateaux)			10			
Linéaire	Réparation sur tous véhicules = durée amortissement restant						
Linéaire	Matériel roulant de secours et de lutte contre l'incendie (PTAC > 3,5 tonnes) (CCF, COGC, EPT, PFTSR, porte cellule, CCR, VPI, motopompes remorquables, berces)			15			
Linéaire	Sonnettes aériennes			20			
Linéaire	Compresseurs fixes, pont élévateur, machine à nettoyer les tuyaux			15			
Linéaire	Petit matériel d'intervention avec ou sans moteur			8			
Linéaire	Habillement (gants, casques, surpantalons, veste textile, ceinturons, EPI)			5			
Linéaire	Boîtes, rangiers			5			
Linéaire	Tuyaux, lances, pièces de jonctions			5			
Linéaire	Matériel équipes spécialisées			5			
Linéaire	Appareil respiratoire isolant			5			
Linéaire	Extincteur			10			
Linéaire	Détecteur de gaz (hors détecteur 24 mois)			4			
Linéaire	Déminéralisation			10			
Linéaire	Petit matériel de bureau (massicoteur, plastifieuse...)			5			
Linéaire	Outils pour atelier			5			
Linéaire	Signalisation et balisage			8			
Linéaire	Structure PMA			5			
Linéaire	Cardiostéthoscope			5			
Linéaire	Équipement radio			8			
Linéaire	Matériel téléphonique			8			
Linéaire	Matériels électroniques (matériel HiFi, TV, ...)			5			
Linéaire	Licences et extension			5			
Linéaire	Matériel informatique (ordinateur, imprimantes, écrans...)			5			
Linéaire	Serveurs			4			
Linéaire	Matériel Antares			8			
Linéaire	M/enteur (multibeamétrique, ...)			8			
Linéaire	Marché défilatoire semi-automatique			7			
Linéaire	Petit matériel médical			5			

Page 59

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

SDO

ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

IV -- ANNEXES							IV
ELEMENTS DU BILAN -- ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N							A3
Nature et objet de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Montant des provisions de l'exercice	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE	
		A	B	C = A + B	D	E = C - D	
Provisions pour risques et charges (2)		0,00	3 994,00	3 994,00	0,00	3 994,00	
Provisions pour litiges et contentieux		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Provisions pour grosses réparations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Autres provisions pour risques		0,00	3 994,00	3 994,00	0,00	3 994,00	
Provisions pour dépréciation (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- des stocks		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL		0,00	3 994,00	3 994,00	0,00	3 994,00	

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement, ...).

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

S E O

IV

ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (0/6882) (III)	Solde (1)
				0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge résiduel à amortir = I - (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (0/6882) (III)	Solde (1)
				0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge résiduel à amortir = I - (II + III).

SDIS 26 - SDJS 26 - M61 - CA - 2021

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

ID : 025-28250016-20220602-DCA22_20220602-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

S E D

ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

P.1

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article R.1424-32 par renvoi de l'article R3313-17 du CGCT) - ENTREES

Compte	N° INVENTAIRE	DESIGNATION DU BIEN	DATE ACQUISITION	DUREE AMORTISSEMENT	VALEUR NETTE
2031	BAUME LES DAMES-2031	BAUME LES DAMES	07/09/2021	0 an(s)	980,00
2051	SIR2021-001	LICENCE PERPETUELLE SOLUTION SIEM	14/01/2021	6 an(s)	26 646,22
2051	SIR2021-002	MISE EN OEUVRE INTERFACE AML	14/01/2021	6 an(s)	9 576,00
2051	SIR2021-004	MIGRATION ORACLE12	04/02/2021	6 an(s)	780,00
2051	SIR2021-011	LICENCE	03/03/2021	6 an(s)	4 377,60
2051	SIR2021-012	licence serveur stat Impression	23/02/2021	6 an(s)	170,96
2051	SIR2021-023	EST ENDPOINT MAIL SECURITY	12/04/2021	6 an(s)	13 901,46
2051	SIR2021-025	BRIQUE FORMATION LOGICIEL FORSYS	13/04/2021	6 an(s)	9 480,00
2051	SIR2021-035	COORDINATION PORJET MIGRATION Y2	29/05/2021	6 an(s)	19 935,00
2051	SIR2021-038	INTERFACE DIADEME MESURE MEDICALE	01/06/2021	6 an(s)	1 104,00
2051	SIR2021-039	LOGICIEL SOLUTION KEMP	16/06/2021	6 an(s)	5 444,40
2051	SIR2021-041	FOURNITURE LIVENCE FME	16/06/2021	6 an(s)	15 000,00
2051	SIR2021-045	LICENCE OFFICE 365	02/09/2021	6 an(s)	4 796,11
2051	SIR2021-047	CONNECTEUR ARTEMIS	25/08/2021	6 an(s)	6 640,20
2051	SIR2021-051	SITE INTERNET EN MODE AGILE	14/10/2021	6 an(s)	4 000,00
2051	SIR2021-055	LICENCE BI 4.2	20/10/2021	6 an(s)	3 080,00
2051	SIR2021-058	RELEVÉ 2130517213001163 CARTE ACHAT OCTOBRE21	17/11/2021	4 an(s)	437,98
2051	SIR2021-059	RELEVÉ 2130517213001163 CARTE ACHAT OCTOBRE21	17/11/2021	4 an(s)	39,00
2115	DIRECTION-2115	FRAIS NOTARIES ACHAT LA CLAIRIERE	27/05/2021	0 an(s)	12 892,78
2115	LA FUVELLE RIVE G-2115	FRAIS NOTARIE LABERGEMENT STE MARIE PROJET DES DEUX LACS	27/05/2021	0 an(s)	1 988,39
21561	PARC2021-001	ECRAN CABINE 7 POUCES CR1087	14/01/2021	6 an(s)	1 405,06
21561	PARC2021-003	REFECTION POMPE ZIEGLER	14/01/2021	6 an(s)	3 730,74
21561	PARC2021-004	TELESCOP POUR LANCE CANON CCFM 9678 ZM 25	14/01/2021	5 an(s)	2 631,60
21561	PARC2021-039	LED TCL WHITE POUR CCR	24/03/2021	10 an(s)	5 237,66
21561	PARC2021-055	FEU SPECIAL CCFM LED TCL WHITE	03/05/2021	10 an(s)	748,24
21561	PARC2021-065	EQUIPEMENT VEHICULE PREMIERS SECOURS	04/06/2021	18 an(s)	128 955,13
21561	PARC2021-070	POSE CABLES D'ALIMENTATION FEUX CCFM	14/06/2021	18 an(s)	1 918,80
21561	PARC2021-071	POSE CABLES D'ALIMENTATION FEUX CCFM	14/06/2021	18 an(s)	1 918,80
21561	PARC2021-101	VEHICULES IVECO MARGIRUS GA-083-HH	25/08/2021	16 an(s)	301 820,17
21561	PARC2021-102	VEHICULES IVECO MARGIRUS GA-389-HH	25/08/2021	18 an(s)	301 820,17
21561	PARC2021-117	VSAV FV-398-XM	08/11/2021	10 an(s)	94 214,95
21561	PARC2021-118	VSAV FV-452-XM	08/11/2021	10 an(s)	94 214,95
21561	PARC2021-119	VSAV FV-506-XM	08/11/2021	10 an(s)	94 214,95
21561	PARC2021-120	VSAV FV-564-XM	08/11/2021	10 an(s)	94 214,95
21561	PARC2021-121	VSAV FV-613-XM	08/11/2021	10 an(s)	94 214,95
21561	PARC2021-122	VSAV FV-669-XM	08/11/2021	10 an(s)	94 214,95
21561	PARC2021-123	VSAV FV-743-XM	08/11/2021	10 an(s)	94 214,95
21561	PARC2021-124	CCFM FZ-058-MK	08/11/2021	18 an(s)	237 555,97
21561	PARC2021-125	CCFM FZ-121-MK	08/11/2021	18 an(s)	237 555,97
21561	PARC2021-126	CPCE FZ-816-QY	08/11/2021	18 an(s)	185 261,31
21561	PARC2021-130	ECHELLE PIVOTANTE COMBINE GB-774-RR	08/10/2021	10 an(s)	649 039,91
21561	PARC2021-149	MOTOPOMPE PORTABLE	08/12/2021	18 an(s)	37 338,00
21561	PARC2021-153	REMORQUE SIMPLE BASCULANTE	06/12/2021	10 an(s)	2 404,00
21561	PARC2021-156	BRAS SUR PORTEUR AVEC REMORQUE	06/12/2021	18 an(s)	124 320,00
21568	CMIC2021-001	TENTE VITABRI	17/11/2021	5 an(s)	14 644,80
21568	CMIC2021-002	VITABRI FONTE	17/11/2021	5 an(s)	1 339,20
21568	CMIC2021-003	VITABRI POIDS DE LESTAGE 15 KG FONTE	06/12/2021	5 an(s)	1 579,20
21568	CMIC2021-004	STAND VITABRI TENTES SANITAIRES	06/12/2021	5 an(s)	8 608,80
21568	CYNO2021-001	PACK GPS GARMIN	20/07/2021	5 an(s)	769,42
21568	CYNO2021-002	ECRAN GARDMIN CYNO	15/12/2021	5 an(s)	400,00
21568	GRIMP2021-001	APPLE STORE CHAUSSURES	19/01/2021	5 an(s)	1 190,00
21568	GRIMP2021-002	STRATO VENT + VISIERE MAT GRIMP DA 5 ANS	28/01/2021	5 an(s)	336,79
21568	GRIMP2021-003	PALAN COMPACT AZTEK	12/02/2021	5 an(s)	357,12
21568	GRIMP2021-004	CORDEX - SANGLE - DESCENDEUR	03/05/2021	5 an(s)	82,25
21568	GRIMP2021-005	COIFFE PROTECTION/SANGLE D ANCRAGE	20/07/2021	5 an(s)	7 569,60
21568	GRIMP2021-006	RELEVÉ CAISSE	15/07/2021	5 an(s)	1 224,00
21568	GRIMP2021-007	ANNEAU DE SANGLE/SIFFLET	18/09/2021	5 an(s)	1 301,85
21568	GRIMP2021-008	CORDE ULTIMA MEETIC GRIMP	30/09/2021	5 an(s)	349,35
21568	GRIMP2021-009	HIKING ALU TWIST + STELLAR ELEVATION	06/10/2021	5 an(s)	636,25
21568	GRIMP2021-010	DESCENDEUR	20/10/2021	5 an(s)	1 404,34
21568	GRIMP2021-011	SURVESTE SOFTSHELL G-ACTIVE TEE SHIRT	06/12/2021	5 an(s)	389,88
21568	GRIMP2021-012	SURVESTE SOFTSHELL G-ACTIVE TEE SHIRT	06/12/2021	5 an(s)	2 070,00
21568	GRIMP2021-013	SANGLE GAINÉ	06/12/2021	5 an(s)	1 705,20
21568	PARC2021-002	PC CONVERTIBLE OUTIL DIAG	14/01/2021	6 an(s)	3 840,00
21568	PARC2021-005	CIVIERE BARQUETTE DE SAUVETAGE	14/01/2021	5 an(s)	570,24
21568	PARC2021-006	CARTE MERE PRINCIPALE DA 5 ANS	14/01/2021	5 an(s)	1 372,80
21568	PARC2021-007	44DET ARIAL SANS RACCORD + ECH STD	14/01/2021	5 an(s)	7 066,13
21568	PARC2021-008	44DET ARIAL SANS RACCORD + ECH STD	14/01/2021	5 an(s)	6 204,00
21568	PARC2021-009	DETENDEUR ARIAL + SOUPAPE	14/01/2021	5 an(s)	1 927,12
21568	PARC2021-010	DETENDEUR ARIAL + SOUPAPE	14/01/2021	5 an(s)	1 651,00

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

SLO

ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

21568	PARC2021-011	RELEVÉ NOVEMBRE 20 MONTBELIARD	08/02/2021	5 an(s)	1 791,00
21568	PARC2021-012	EXTINCTEUR GPT OUEST	01/02/2021	10 an(s)	283,50
21568	PARC2021-013	EXTINCTEUR GPT OUEST	01/02/2021	10 an(s)	2 738,40
21568	PARC2021-014	BACS AVEC COUVERCLE CHARNIERES	01/02/2021	5 an(s)	2 679,05
21568	PARC2021-015	TUYAU FLEXIBLE 40 M	01/02/2021	5 an(s)	10 971,56
21568	PARC2021-016	CASQUE POMPIER	01/02/2021	5 an(s)	2 231,92
21568	PARC2021-022	COUSSIN LEVAGE SCORPE	08/02/2021	5 an(s)	10 419,18
21568	PARC2021-023	DETECTEURS CO SENTINELLE	08/02/2021	8 an(s)	3 420,00
21568	PARC2021-024	CHAUSSURES FIRE EAGLE	08/02/2021	5 an(s)	27 533,04
21568	PARC2021-025	ECHELLE ALUMINIUM A CORDES	08/02/2021	5 an(s)	2 402,94
21568	PARC2021-026	VALISE ELECTRO SECOURS COMPLET	08/02/2021	5 an(s)	1 572,43
21568	PARC2021-027	DET ARIAL	09/03/2021	5 an(s)	12 043,80
21568	PARC2021-028	DET ARIAL	09/03/2021	5 an(s)	10 716,72
21568	PARC2021-030	SCIE RADIALE/SCIE CIRCULAIRE	23/02/2021	5 an(s)	1 123,40
21568	PARC2021-031	SEPARATEURS LONGITUDINAUX	24/02/2021	5 an(s)	372,80
21568	PARC2021-032	POLAIRE STEEL TRUCK	23/02/2021	5 an(s)	935,28
21568	PARC2021-033	COUSIN/BOITIER COMMANDE/MANO DETENDEUR	23/02/2021	8 an(s)	5 727,36
21568	PARC2021-034	RELEVÉ DECEMBRE PIECES MONTBELIARD	01/03/2021	5 an(s)	88,74
21568	PARC2021-035	P3 15 MICROS SYSTEM TPH700	03/03/2021	8 an(s)	2 239,00
21568	PARC2021-036	ENSEMBLE BI BOUTELLE 2 X 6.8 L	17/03/2021	8 an(s)	74 100,10
21568	PARC2021-037	BOTTES JOKER NOIR	19/03/2021	5 an(s)	3 787,58
21568	PARC2021-038	DETENDEURS ARIAL	24/03/2021	5 an(s)	10 857,38
21568	PARC2021-040	COMPRESSEUR MOBILE + PROJECTEUR LED	02/04/2021	5 an(s)	640,80
21568	PARC2021-044	LANCES LDV	12/04/2021	5 an(s)	1 089,60
21568	PARC2021-045	SOUDEUSE A SAC	12/04/2021	5 an(s)	428,00
21568	PARC2021-046	EQUIPEMENT RENAULT CLIO FX-990-NQ	02/04/2021	8 an(s)	643,20
21568	PARC2021-047	RELEVÉ 5611293784 MARS MAMIROLLE DA 5 ANS	19/04/2021	5 an(s)	626,13
21568	PARC2021-048	TRIANGLE AUTOMATIQUE	26/04/2021	5 an(s)	1 515,60
21568	PARC2021-049	LAISON PERSONNELLE A ENROULEUR AUTO	26/04/2021	8 an(s)	1 572,19
21568	PARC2021-050	PARKA ROSTAND	27/04/2021	5 an(s)	5 100,00
21568	PARC2021-054	62 APPARELS RESPIRATOIRES ISOLANT MSA	03/05/2021	5 an(s)	98 924,44
21568	PARC2021-056	DETENDEURS ARIAL SANS RACCORD	04/05/2021	8 an(s)	21 875,33
21568	PARC2021-057	NETTOYEUR HAUTE PRESSION	04/05/2021	5 an(s)	2 142,90
21568	PARC2021-058	DIVISION A VANNE	11/05/2021	5 an(s)	1 415,30
21568	PARC2021-059	ASPIRATEUR ELEC POMPE REFOULANTE	11/05/2021	5 an(s)	2 503,64
21568	PARC2021-060	DESTRUCTEUR ET CISAIL	11/05/2021	5 an(s)	122,78
21568	PARC2021-061	DESTRUCTEUR ET CISAIL	11/05/2021	5 an(s)	408,74
21568	PARC2021-063	TUYAU ROUGE	28/05/2021	5 an(s)	207,55
21568	PARC2021-064	DETENDEUR ARIAL SANS RACCORD	27/05/2021	8 an(s)	14 778,10
21568	PARC2021-066	KIT PERCHE EXTENSION CARBONE	16/05/2021	8 an(s)	2 808,00
21568	PARC2021-067	CHARIOT POUR POSTE A SOUDER	09/06/2021	5 an(s)	1 080,00
21568	PARC2021-068	CHARIOT POUR POSTE A SOUDER	09/06/2021	5 an(s)	550,80
21568	PARC2021-072	LAMPE POUR CASQUE XPS LED	14/06/2021	5 an(s)	5 152,48
21568	PARC2021-075	TRANSPALETTE MANUEL	14/06/2021	5 an(s)	380,40
21568	PARC2021-076	BOTTES INCENDIE	17/06/2021	5 an(s)	32 792,16
21568	PARC2021-077	COMBINAISON TISSU/PISTOLET INSECTICIDE	17/06/2021	5 an(s)	2 658,00
21568	PARC2021-078	COMBINAISON TISSU/PISTOLET INSECTICIDE	17/06/2021	5 an(s)	936,00
21568	PARC2021-079	PROJECTEUR A MAINS	17/06/2021	5 an(s)	3 600,00
21568	PARC2021-080	RIDEAU STOPPEUR DE FUMEE	17/06/2021	5 an(s)	1 082,96
21568	PARC2021-081	BIGBOX FERME CAISSES PALETTES PAROIS PLE	21/06/2021	5 an(s)	2 555,82
21568	PARC2021-082	HARNAIS ANTICHUTE LONGES	30/06/2021	5 an(s)	1 134,02
21568	PARC2021-083	BOUTEILLE 6.9L COMPOSITE LINER	01/07/2021	5 an(s)	22 135,93
21568	PARC2021-085	MASQUE ET HOUSSE DE PROTECTION	16/07/2021	5 an(s)	909,31
21568	PARC2021-086	COUDE ALIM 90 °	16/07/2021	5 an(s)	620,95
21568	PARC2021-087	KIT VISSFUSE	02/08/2021	5 an(s)	582,00
21568	PARC2021-088	BOUTEILLE D AIR	16/08/2021	5 an(s)	15 165,04
21568	PARC2021-089	RAQUETTE NEIGE ET BATONS	16/08/2021	5 an(s)	3 820,26
21568	PARC2021-090	SET PERCAGE TAURADAGE FLUO	12/08/2021	5 an(s)	1 410,23
21568	PARC2021-091	VESTES INTERVENTION	18/08/2021	5 an(s)	36 820,80
21568	PARC2021-092	COMPRESSEUR MOBILE	13/08/2021	16 an(s)	374,40
21568	PARC2021-093	SEAU PPE PIED TOLE	13/08/2021	8 an(s)	1 885,32
21568	PARC2021-094	TABEAU DE CONTROLE ARI	13/08/2021	5 an(s)	553,60
21568	PARC2021-095	MATERIEL LOT DE SAUVETAGE LSPCCMOUSQUETON CORDES HARNAIS	13/08/2021	5 an(s)	12 502,88
21568	PARC2021-096	LANCE GFORCE/RACCORD	13/08/2021	5 an(s)	3 690,00
21568	PARC2021-097	COMPRESSEUR MOBILE	25/08/2021	5 an(s)	561,60
21568	PARC2021-098	5LOTS EFFRACTIONS	25/08/2021	8 an(s)	2 878,20
21568	PARC2021-099	SOUDEUSE+COUPE	25/08/2021	5 an(s)	428,00
21568	PARC2021-100	LAMPE LED CASQUE	25/08/2021	5 an(s)	5 152,48
21568	PARC2021-103	MOON LIGHT 500 V2	25/08/2021	5 an(s)	800,00
21568	PARC2021-104	LAMPE CASQUE F1	07/09/2021	5 an(s)	5 152,48
21568	PARC2021-105	CASQUE POMPIER AZ	07/09/2021	5 an(s)	742,14
21568	PARC2021-106	FC28329 DETECTEUR MONOGAZ CO COE 2021002744 DA 4 ANS	07/09/2021	4 an(s)	2 076,00
21568	PARC2021-107	LANCE LDV 500L DSP	07/09/2021	5 an(s)	1 346,77
21568	PARC2021-108	TUYAU 20 M ET 40 M	14/09/2021	5 an(s)	17 590,79
21568	PARC2021-109	DETECTEUR GAZALERT MICRO CLIP	14/09/2021	4 an(s)	2 666,92
21568	PARC2021-110	PLIEUSE	17/09/2021	5 an(s)	1 800,00
21568	PARC2021-111	PODIUM 3/4MARCHES	17/09/2021	5 an(s)	2 161,08

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

S E O

ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

21568	PARC2021-112	PIECES MAMIROLLE JUILLET21	16/09/2021	5 an(s)	1 597,04
21568	PARC2021-113	PIECES MAMIROLLE JUILLET21	16/09/2021	5 an(s)	1 797,60
21568	PARC2021-114	PIECES MAMIROLLE JUILLET21	16/09/2021	5 an(s)	900,00
21568	PARC2021-116	PIECES BESANCON JUILLET21	16/09/2021	5 an(s)	1 380,00
21568	PARC2021-127	BW CLIP CO	12/10/2021	5 an(s)	1 140,00
21568	PARC2021-128	CASQUE TYPE B	06/10/2021	5 an(s)	37 769,69
21568	PARC2021-129	OUVRE PORTE + FLEXIBLE POMPE	06/10/2021	8 an(s)	4 993,20
21568	PARC2021-131	KIT ARI INOX SANGLES	06/10/2021	10 an(s)	107 297,27
21568	PARC2021-132	TUYAU REFOULE MAMIROLLE	06/10/2021	5 an(s)	518,88
21568	PARC2021-133	ECHELLE DE TOIT EN BOIS	06/10/2021	2 an(s)	624,31
21568	PARC2021-134	CAMERA THERMIQUE	06/10/2021	8 an(s)	23 688,00
21568	PARC2021-136	TRIANGLE AUTO MULTIFLASH	20/10/2021	5 an(s)	2 999,95
21568	PARC2021-137	CASQUE POMPIER A1	20/10/2021	5 an(s)	639,85
21568	PARC2021-138	BOTTES INCENDIE FIRE EAGLE	20/10/2021	5 an(s)	5 166,00
21568	PARC2021-139	DESTRUCTEUR DOCUMENTS	19/11/2021	5 an(s)	406,74
21568	PARC2021-140	PLASTIFIEUSE	02/12/2021	5 an(s)	240,29
21568	PARC2021-141	PERFORATEUR	30/11/2021	5 an(s)	283,40
21568	PARC2021-142	BATTERIE LI ION SMASH KIT	30/11/2021	5 an(s)	1 470,91
21568	PARC2021-143	BATTERIE LI ION SMASH KIT	30/11/2021	5 an(s)	630,55
21568	PARC2021-144	18 BIGBOX FERME	30/11/2021	5 an(s)	2 675,34
21568	PARC2021-145	POCHES AUTOCOLLANTES	30/11/2021	5 an(s)	272,00
21568	PARC2021-146	FILTRATION P61	30/11/2021	8 an(s)	6 563,93
21568	PARC2021-147	PARKA ROSTAND	30/11/2021	5 an(s)	7 140,00
21568	PARC2021-148	DETECTEUR 2 GAZALERT MICROCLIP X3	30/11/2021	4 an(s)	2 000,20
21568	PARC2021-150	CHAUFFAGE PORTATIF SOUFFLANT	02/12/2021	2 an(s)	333,60
21568	PARC2021-151	PIECES MAMIROLLE	02/12/2021	5 an(s)	3 588,00
21568	PARC2021-152	CASQUES F1	06/12/2021	5 an(s)	4 014,17
21568	PARC2021-154	INSTALLATION LAME MEYER+BRANCHEMENT	06/12/2021	10 an(s)	10 830,00
21568	PARC2021-157	MOTEUR 20CV YAMAHA	06/12/2021	10 an(s)	3 756,00
21568	PARC2021-158	CIREUSE CHAUSSURE	13/12/2021	2 an(s)	89,95
21568	PARC2021-159	TITREUSE DESTRUCTEUR CISAILLE PERFO	08/12/2021	5 an(s)	214,00
21568	PARC2021-160	TITREUSE DESTRUCTEUR CISAILLE PERFO	08/12/2021	5 an(s)	96,12
21568	PARC2021-161	TITREUSE DESTRUCTEUR CISAILLE PERFO	08/12/2021	5 an(s)	170,57
21568	PARC2021-162	TITREUSE DESTRUCTEUR CISAILLE PERFO	08/12/2021	5 an(s)	285,61
21568	PARC2021-163	DESTRUCTEUR DOCUMENTS PLO	08/12/2021	5 an(s)	285,52
21568	PARC2021-164	PLASTIFIEUSE	08/12/2021	5 an(s)	151,02
21568	PARC2021-165	AUTOLAVEUSE KARCHER UG BD 50BP	08/12/2021	5 an(s)	3 631,20
21568	PARC2021-166	ECHANGE EXTINCTEURS+DE 10ANS	15/12/2021	10 an(s)	9 147,19
21568	PARC2021-167	AUTOLAVEUSE A BATTERIE	08/12/2021	5 an(s)	3 631,20
21568	PARC2021-168	NETTOYEUR HAUTE PRESSION	08/12/2021	6 an(s)	1 471,20
21568	PARC2021-169	PERFORATEUR ANGLE GRIMP PONTARLIER	08/12/2021	5 an(s)	501,05
21568	PARC2021-170	GROUPE ELECTROGENE 2KW VEHICULE CYNO	09/12/2021	6 an(s)	874,80
21568	PARC2021-171	SOUFFLEUR THERMIQUE A DOS	13/12/2021	5 an(s)	710,45
21568	PARC2021-172	VISSEUSE A CHOC	13/12/2021	5 an(s)	432,00
21568	PARC2021-173	PST POLAIRE STILL TRUCK	13/12/2021	5 an(s)	864,00
21568	PARC2021-174	PERCEUSE TOURET MEULE/BROSSE	13/12/2021	5 an(s)	2 310,62
21568	PARC2021-175	PERCEUSE 12V + MANDRINS PLD	13/12/2021	6 an(s)	383,30
21568	PARC2021-176	BAC ET CLE A CHOC	15/12/2021	6 an(s)	1 260,07
21568	PARC2021-177	WEB PASS BAC CLE A CHOC	15/12/2021	5 an(s)	1 116,07
21568	PARC2021-178	WEB PASS BAC CLE A CHOC	15/12/2021	5 an(s)	1 116,07
21568	PARC2021-179	SUPPORT DE VERIN	15/12/2021	5 an(s)	223,22
21568	PARC2021-180	TUYAUX 40M	15/12/2021	5 an(s)	6 486,13
21568	PARC2021-181	TUYAU 40 M	15/12/2021	5 an(s)	2 939,16
21568	PARC2021-182	MICRODOCK II	15/12/2021	5 an(s)	2 976,36
21568	PLG2021-001	AQUAFASH ET GILET DE SAUVETAGE	04/02/2021	5 an(s)	396,00
21568	PLG2021-002	PHARE DE PLANGEE	13/08/2021	5 an(s)	3 420,00
21568	PLG2021-003	PHARE DE PLANGEE	13/08/2021	5 an(s)	3 720,00
21568	PLG2021-004	PHARE DE PLANGEE	13/08/2021	5 an(s)	3 480,00
21568	PLG2021-005	PHARE DE PLANGEE	13/08/2021	5 an(s)	360,80
21568	PLG2021-006	PHARE DE PLANGEE	13/08/2021	5 an(s)	1 440,00
21568	PLG2021-007	PHARE DE PLANGEE	13/08/2021	5 an(s)	672,00
21568	RAD2021-001	VISIERE+CHEVALET DE SIGNALISATION	14/01/2021	5 an(s)	1 033,92
21568	RAD2021-002	CAMERA THERMIQUE FLIR K45	14/01/2021	5 an(s)	3 948,00
21568	RAD2021-003	TABLETTE	17/03/2021	5 an(s)	588,00
21568	RAD2021-004	RADIOMETRE PORTATIF	20/10/2021	5 an(s)	5 630,40
21568	RAD2021-005	SANGLE DE LEVAGE ANIMAUX	20/10/2021	5 an(s)	384,00
21568	RAD2021-006	CORDON SONDE CSP	17/11/2021	6 an(s)	3 408,00
21568	RAD2021-007	PLAQUES ET BRIQUES PARALLELEPIEDES	17/11/2021	5 an(s)	1 276,39
21568	RAD2021-008	FABRICATION POTENCE DE RELEVAGE	13/12/2021	5 an(s)	172,18
21568	SD2021-001	DECOUPEUSE ET MARTEAU PIQUEUR	03/05/2021	5 an(s)	1 801,21
21568	SD2021-002	DECOUPEUSE ET MARTEAU PIQUEUR	03/05/2021	5 an(s)	2 729,41
21568	SD2021-003	DECOUPEUSE ET MARTEAU PIQUEUR	03/05/2021	5 an(s)	1 801,21
21568	SD2021-004	DECOUPEUSE ET MARTEAU PIQUEUR	03/05/2021	5 an(s)	2 729,41
21568	SD2021-005	CAMERA EXPLORATION HD + CAMERA ENDOSCOPIQU	03/05/2021	5 an(s)	3 799,20
21568	SD2021-006	CAMERA EXPLORATION HD + CAMERA ENDOSCOPIQU	03/05/2021	5 an(s)	644,80
21568	SD2021-007	CORDE ANACONDA + KIT DEMONTAGE	03/05/2021	5 an(s)	529,38
21568	SD2021-008	CORDE ANACONDA + KIT DEMONTAGE	03/05/2021	5 an(s)	1 391,08

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

S E D

ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

21568	SD2021-009	SYSTEME BALISAGE ROUTIER	04/09/2021	5 an(s)	601,00
21568	SD2021-010	CDE 2021002186 DA 5 ANS	20/07/2021	5 an(s)	132,00
21568	SD2021-011	BALISES LUMINEUSES	17/11/2021	5 an(s)	648,64
21568	SSSM2021-001	THERMOSCAN BRAUN	12/02/2021	5 an(s)	628,00
21568	SSSM2021-002	STETHOSCOPE ERKA FINESSE	09/03/2021	5 an(s)	482,00
21568	SSSM2021-003	TROLLEY ROULANT	12/04/2021	5 an(s)	1 497,60
21568	SSSM2021-004	VISIOLITE MASTER GT	12/04/2021	5 an(s)	47 939,62
21568	SSSM2021-005	SUPPORT MURAL BASE STATION	12/04/2021	5 an(s)	391,68
21568	SSSM2021-006	STETHO MAGSITER ADULTE ET TENSIO	12/04/2021	5 an(s)	720,00
21568	SSSM2021-007	STETHO MAGSITER ADULTE ET TENSIO	12/04/2021	5 an(s)	444,00
21568	SSSM2021-008	TENSIO NANO/STETHOSCOPE/OXYMETRE	09/06/2021	5 an(s)	466,00
21568	SSSM2021-009	TENSIO NANO/STETHOSCOPE/OXYMETRE	09/06/2021	5 an(s)	384,00
21568	SSSM2021-010	TENSIO NANO/STETHOSCOPE/OXYMETRE	09/06/2021	5 an(s)	204,00
21568	SSSM2021-011	SAC OXYGENO BACHE	09/06/2021	5 an(s)	344,52
21568	SSSM2021-012	THERMOMETRES INFRAROUGE	26/06/2021	5 an(s)	681,36
21568	SSSM2021-013	TENSIOMETRE POIRE+STETHOSCOPE	25/06/2021	5 an(s)	297,00
21568	SSSM2021-014	TENSIOMETRE POIRE+STETHOSCOPE	25/06/2021	5 an(s)	112,50
21568	SSSM2021-015	ACCUVAC AVEC RESERVOIR	06/09/2021	5 an(s)	10 645,20
21568	SSSM2021-016	DEFIBRILLATEUR	07/09/2021	7 an(s)	83 972,11
21568	SSSM2021-017	TROUSSES MEDICALES	06/10/2021	5 an(s)	2 094,90
21568	SSSM2021-018	TENSIOMETRE/BRASSARD	06/10/2021	5 an(s)	1 072,00
21568	SSSM2021-019	TENSIOMETRE/BRASSARD	06/10/2021	5 an(s)	2 250,00
21568	SSSM2021-020	SACS TRANSPORT POUR MATELAS	14/10/2021	5 an(s)	136,80
21568	SSSM2021-021	RESPIRATEUR ARTIFICIEL MEDUVENT	26/10/2021	7 an(s)	7 927,88
21568	SSSM2021-022	MATELAS BILLE/SANGLES/ATELLES	19/11/2021	5 an(s)	19 683,22
21568	SSSM2021-023	OMEGA + TROUSSES MEDICALES	19/11/2021	5 an(s)	4 391,64
21568	SSSM2021-024	ATELLE D EXTRACTION	08/12/2021	5 an(s)	2 474,06
21568	SSSM2021-025	OXYMETRE POULS/STETHO	08/12/2021	5 an(s)	729,00
21568	SSSM2021-026	OXYMETRE POULS/STETHO	08/12/2021	5 an(s)	12,90
21568	SSSM2021-027	KIT LX K10 TENSIOMETRE	13/12/2021	5 an(s)	69,00
21578	FORM2021-001	TAPIS DE COURSE	01/02/2021	5 an(s)	5 148,00
21578	FORM2021-002	PPV TRAINER/VENTILATEURS/MALLE TRANSPORT	11/05/2021	5 an(s)	5 014,80
21578	FORM2021-003	MACHINE A FUMEE VELLEMAN	15/07/2021	5 an(s)	1 336,03
21578	FORM2021-004	0121202 SIMULATION ECHELLE REDUITE GAZ DA 5 ANS	27/07/2021	5 an(s)	4 366,00
21578	FORM2021-005	PARCOURS ROBUSTESSE	17/09/2021	5 an(s)	10 659,98
21578	FORM2021-006	VELO ELLIPTIQUE CARDIO	17/11/2021	5 an(s)	3 688,00
21578	FORM2021-007	AIR BIKE CARDIO TRAINING	26/11/2021	5 an(s)	8 236,78
21578	SIR2021-005	ETUI DOUBLE PRESSION	04/02/2021	8 an(s)	4 212,00
21578	SIR2021-009	PLANTRONICS ENCORE PRO MOTOROLA	12/02/2021	8 an(s)	2 069,10
21578	SIR2021-010	SANTENNES GP74	23/02/2021	8 an(s)	2 190,00
21578	SIR2021-013	KIT INSTALLATION + P3 CHARGEUR	17/03/2021	8 an(s)	4 705,81
21578	SIR2021-014	P2 KIT INSTALLATION + P3 CHARGEUR	17/03/2021	8 an(s)	310,95
21578	SIR2021-015	P2 KIT INSTALLATION + P3 CHARGEUR	17/03/2021	8 an(s)	808,51
21578	SIR2021-016	P2 KIT INSTALLATION + P3 CHARGEUR	17/03/2021	8 an(s)	111,92
21578	SIR2021-017	P2 KIT INSTALLATION + P3 CHARGEUR	17/03/2021	8 an(s)	335,86
21578	SIR2021-018	P2 KIT INSTALLATION + P3 CHARGEUR	17/03/2021	8 an(s)	1 767,96
21578	SIR2021-020	TERMINAL RADIO PORTATIF	17/03/2021	8 an(s)	6 124,78
21578	SIR2021-030	P2 TERMINAL DE715	12/04/2021	8 an(s)	33 477,36
21578	SIR2021-048	ANTENNE GP	07/09/2021	8 an(s)	2 190,00
21578	SIR2021-053	MOTOROLA	27/10/2021	6 an(s)	1 841,10
21578	SIR2021-054	MOTOROLA	27/10/2021	6 an(s)	388,62
21578	SIR2021-057	NAS SAUVEGARDE + ACCESSOIRES	26/10/2021	6 an(s)	11 098,04
2182	PARC2021-017	AMENAGEMENT VLU FW-034-BZ AVERTISSEUR/CABLE	08/02/2021	8 an(s)	14 827,57
2182	PARC2021-018	VLU RIFTER ACTIVE VLU FW-059-BZ	08/02/2021	8 an(s)	15 710,12
2182	PARC2021-019	RIFTER ACTIVE VLU FW-035-BZ	08/02/2021	8 an(s)	15 308,96
2182	PARC2021-020	RIFTER ACTIVE VLU FW-047-BZ	08/02/2021	8 an(s)	15 308,96
2182	PARC2021-021	RIFTER ACTIVE VLU FW-040-BZ	08/02/2021	8 an(s)	15 308,96
2182	PARC2021-029	VEHICULE VTU MASTER FV-916-LX	24/02/2021	10 an(s)	43 537,66
2182	PARC2021-041	FOURGON MASTER VTU FW-934-ZT	02/04/2021	10 an(s)	40 189,93
2182	PARC2021-042	EQUIPEMENT RENAULT CLIO FX-005-NR	02/04/2021	8 an(s)	900,01
2182	PARC2021-042/043/052	CLIO FX-005-NR FX-982-NQ FX-990-NQ	04/05/2021	8 an(s)	39 420,36
2182	PARC2021-043	96290 EQUIPEMENT RENAULT CLIO FX-990-NQ DA 8 ANS	02/04/2021	8 an(s)	900,01
2182	PARC2021-051	EQUIPEMENT PEUGEOT EXPERT FX 445 TP	03/05/2021	8 an(s)	22 277,43
2182	PARC2021-052	EQUIPEMENT VEHICULE CLIO FX-982-NQ	03/05/2021	8 an(s)	900,01
2182	PARC2021-053	KANGOO EXPRESS VLCG FY-188-KH	03/05/2021	8 an(s)	31 769,72
2182	PARC2021-062	CABLE DE CHARGE VOITURE DIRECTEUR	28/05/2021	8 an(s)	236,54
2182	PARC2021-069	KANGOO EXPRESS VLSM FZ-171-HV	14/06/2021	8 an(s)	31 937,72
2182	PARC2021-073	EQUIPEMENT VL CLIO FY-739-TJ	14/06/2021	8 an(s)	926,53
2182	PARC2021-074	EQUIPEMENT CLIO FY-686-TJ	14/06/2021	8 an(s)	926,53
2182	PARC2021-084	4 CLIO: FY-680-TJ, FY-681-TJ, FY-686-TJ, FY-735-TJ ET CA	30/06/2021	8 an(s)	63 729,82
2182	PARC2021-115	PIECES BESANCON JUILLET21	16/09/2021	5 an(s)	36 893,28
2182	PARC2021-135	PEUGEOT 208 ACTIVE MOTEUR ELECTRIQUE GB-331-NL	13/10/2021	8 an(s)	23 126,49
2182	PARC2021-155	EQUIPEMENT FORD RANGER FR-200-ZT	06/12/2021	10 an(s)	41 789,20
2183	SIR2021-003	DEPAEPE PREMIUM ANTHRACITE	01/02/2021	8 an(s)	179,40
2183	SIR2021-006	POSTE 8028 PREMIUM + DECT	04/02/2021	6 an(s)	8 208,00
2183	SIR2021-007	POSTE 8028 PREMIUM + DECT	04/02/2021	6 an(s)	3 178,08
2183	SIR2021-008	PLANTRONICS ENCORE PRO MOTOROLA	12/02/2021	8 an(s)	1 439,40

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
 Reçu en préfecture le 07/06/2022
 Affiché le 
 ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

2183	SIR2021-019	BORNES WIFI	17/03/2021	6 an(s)	4 098,00
2183	SIR2021-021	RESEAU INFRASTRUCTURE BROCARDE FC SWITCH	17/03/2021	4 an(s)	5 000,88
2183	SIR2021-022	PC PORTABLE ELITEBOOK 850 - 15,6	12/04/2021	6 an(s)	64 125,22
2183	SIR2021-024	CABLE 30M	13/04/2021	6 an(s)	1 526,71
2183	SIR2021-026	COPIEUR DIRECTION	13/04/2021	6 an(s)	3 523,16
2183	SIR2021-027	COPIEUR DIRECTION/CABLE/POCHETTE	13/04/2021	6 an(s)	1 898,10
2183	SIR2021-028	COPIEUR BRULARD BESANCON CENTRE	13/04/2021	6 an(s)	1 898,10
2183	SIR2021-029	COPIEUR	13/04/2021	6 an(s)	1 898,10
2183	SIR2021-031	INTEL ETHERNET OPTICS	03/05/2021	6 an(s)	1 788,00
2183	SIR2021-032	MATERIEL INFORMATIQUE ECRAN CABLE WEBCAM	11/05/2021	6 an(s)	234,00
2183	SIR2021-033	MATERIEL INFORMATIQUE ECRAN CABLE WEBCAM	11/05/2021	6 an(s)	449,00
2183	SIR2021-034	LOGITECH CONFERENCE CAM CONNECT	11/05/2021	6 an(s)	468,00
2183	SIR2021-036	MONITEUR SAMSUNG SUPPORT MOBILE CORDON CABLE EXPERT	28/05/2021	6 an(s)	18 876,00
2183	SIR2021-037	IMPRIMANTES VACCINODROME	28/05/2021	6 an(s)	1 147,78
2183	SIR2021-040	COPIEUR	16/06/2021	6 an(s)	3 523,16
2183	SIR2021-042	170 ECRAN IIYAMA 24 POUCES	25/06/2021	6 an(s)	26 316,00
2183	SIR2021-043	COPIEUR AUDINCOURT	02/08/2021	6 an(s)	3 523,16
2183	SIR2021-044	FV202100316219 ECRAN IIYAMA 24 POUCES DA 6 ANS	27/07/2021	6 an(s)	599,90
2183	SIR2021-046	SAMSUNG GALAXY XCOVER 4S	02/08/2021	8 an(s)	17 472,00
2183	SIR2021-049	PYL 6 METRE CS PIERREFONTAINE	21/09/2021	8 an(s)	10 991,33
2183	SIR2021-050	CHANGEMENT BOITIER UCOPIA	18/10/2021	4 an(s)	3 455,36
2183	SIR2021-052	VIDEOPROJECTEUR	27/10/2021	6 an(s)	3 419,00
2183	SIR2021-056	MISE EN PLACE FIBRE OPTIQUE	25/10/2021	8 an(s)	11 689,20
2183	SIR2021-060	CELLULE CHARGEUR MULTIPOSTE	26/11/2021	6 an(s)	1 621,78
2183	SIR2021-061	CELLULE CHARGEUR MULTIPOSTE	26/11/2021	6 an(s)	717,98
2183	SIR2021-062	COPIEUR IM C6000	26/11/2021	6 an(s)	6 085,00
2183	SIR2021-063	INSTALLATION SIR	14/12/2021	8 an(s)	14 755,80
2183	SIR2021-064	COPIEUR LABERGEMENT STE MARIE	14/12/2021	6 an(s)	1 898,10
2184	IMMO2021-006	3 TABLES FORESTIERE	04/06/2021	5 an(s)	297,00
2184	IMMO2021-008	5 MANGES DEBOUT	09/06/2021	5 an(s)	423,78
2184	IMMO2021-010	RAYONNAGE LEGRS LES 2 LACS	21/06/2021	10 an(s)	553,88
2184	IMMO2021-011	EPSILINE POTEAU CS PIERREFONTAINE LES VARANS	21/06/2021	10 an(s)	553,88
2184	IMMO2021-012	CENDRIER EXTERIEUR LA FUELLE	21/06/2021	2 an(s)	115,32
2184	IMMO2021-014	POSTE ELECTRIQUE	15/07/2021	10 an(s)	1 372,19
2184	IMMO2021-015	MULTICASIER 8CASES	16/07/2021	10 an(s)	6 940,61
2184	IMMO2021-016	BUREAU DROIT	16/07/2021	10 an(s)	1 216,51
2184	IMMO2021-017	ELEMENTS SNIVEAUX POTEAUX/RAYONNAGE VACCIN	16/07/2021	5 an(s)	693,06
2184	IMMO2021-018	RELEVÉ CAISSE	16/07/2021	5 an(s)	811,00
2184	IMMO2021-019	RELEVÉ CAISSE	16/07/2021	5 an(s)	1 294,32
2184	IMMO2021-022	ARMOIRE POMPIER	26/08/2021	10 an(s)	3 291,43
2184	IMMO2021-023	BANC CONFORT LABERGEMENT STE MARIE	16/09/2021	2 an(s)	405,36
2184	IMMO2021-024	FAUTEUIL ET BUREAU CIS VILLERS LE LAC	16/09/2021	5 an(s)	838,36
2184	IMMO2021-025	TABLEAU BLANC MAGNETIQUE	16/09/2021	10 an(s)	3 254,14
2184	IMMO2021-026	ARMOIRE A RIDEAU TABLE CPHR LES DEUX LAC	16/09/2021	10 an(s)	10 572,07
2184	IMMO2021-027	ARMOIRE VENTILEE GPT SUD	16/09/2021	10 an(s)	962,81
2184	IMMO2021-028	RAYONNAGE VESTIAIRES BANC VESTIAIRES CS MOUTHE	16/09/2021	10 an(s)	7 339,01
2184	IMMO2021-029	CHARNIERE/PORTE	17/09/2021	5 an(s)	1 456,00
2184	IMMO2021-033	TABLEAU MAGNETIQUE CENTRE DE VACCINATION	17/11/2021	5 an(s)	2 557,29
2184	IMMO2021-034	ARMOIRE A RIDEAU	17/11/2021	10 an(s)	366,62
2184	IMMO2021-035	ARMOIRE A RIDEAU	17/11/2021	10 an(s)	797,96
2184	IMMO2021-036	ARMOIRE A RIDEAU - TABLE - CHARIOT MANUT CS MOUTHE	17/11/2021	10 an(s)	4 022,12
2184	IMMO2021-037	TABLEAU MAGNETIQUE - ECRAN PROJECTION CS PIERREFONTAINE LES VARANS	17/11/2021	10 an(s)	15 734,59
2184	IMMO2021-038	RAYONNAGE ETABL VESTIAIRES ARMOIRES CS PIERREFONTAINE LES VARANS	17/11/2021	10 an(s)	3 096,15
2184	IMMO2021-039	TABLE RABATABLE REFECTOIRE ATELIER DEPARTEMENTAL	19/11/2021	10 an(s)	2 813,36
2184	IMMO2021-040	ARMOIRE A RIDEAU POUR VACCINODROME	19/11/2021	10 an(s)	1 956,55
2184	IMMO2021-041	ECRAN PROJECTION/CHAISES DAMPRICHARD	19/11/2021	10 an(s)	1 558,54
2184	IMMO2021-042	VITRINE INTERIEUR PONT DE ROIDE	19/11/2021	5 an(s)	135,50
2184	IMMO2021-043	BUREAU DROIT ROCHEJEAN	19/11/2021	10 an(s)	368,02
2184	IMMO2021-044	FAUTEUIL ACCOUOIRS TABLE ET TABLEAU GROUPEMENT EST	19/11/2021	10 an(s)	1 569,42
2184	IMMO2021-045	ECRAN DE PROJECTION MANUEL CS MATHAY	19/11/2021	5 an(s)	249,64
2184	IMMO2021-049	VESTIAIRE 1 COLONNE	29/11/2021	10 an(s)	3 390,05
2184	IMMO2021-050	10 VESTIAIRES G OUEST	29/11/2021	10 an(s)	2 825,04
2184	IMMO2021-051	7 VESTIAIRES POMPIERS G EST	29/11/2021	10 an(s)	1 977,53
2184	IMMO2021-052	3 VESTIAIRES CSP MONTBELIARD	29/11/2021	10 an(s)	847,51
2184	IMMO2021-053	6 VESTIAIRES COLONNE CSL PONTARLIER	29/11/2021	10 an(s)	1 685,02
2184	IMMO2021-054	TABLEAU BLANC G OUEST	29/11/2021	10 an(s)	1 231,98
2184	IMMO2021-055	PLAN EVACUATION CASERNE LABERGEMENT ST M	30/11/2021	5 an(s)	907,13
2184	IMMO2021-056	PLANS EVACUATION PIERREFONTAINE	30/11/2021	5 an(s)	1 347,14
2184	IMMO2021-057	PLAN EVACUATION MOUTHE	30/11/2021	5 an(s)	1 363,75
2184	IMMO2021-058	TABLE BASSE/LAMPE/PANNEAU MURAL GPT OUEST	06/12/2021	10 an(s)	412,19
2184	IMMO2021-060	BUREAU CAISSON MONTBELIARD	06/12/2021	10 an(s)	3 939,81
2184	IMMO2021-062	VESTIAIRE MONTBELIARD	08/12/2021	10 an(s)	490,62
2184	IMMO2021-063	VITRINE MULTI CASIERS BESANCON EST	08/12/2021	10 an(s)	1 476,96
2184	IMMO2021-064	MOBILIER DE BUREAU CSR HERIMONCOURT	08/12/2021	10 an(s)	3 996,30
2184	IMMO2021-066	ARMOIRES POMPIERS +RAYONNAGE LES 2LACS	13/12/2021	10 an(s)	1 802,53
2184	IMMO2021-067	TABLE CROSS/CHAISE/ARMOIRE	13/12/2021	10 an(s)	2 382,21
2184	IMMO2021-068	BANC VESTIAIRE HERIMONCOURT	13/12/2021	10 an(s)	773,16

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

S E D

ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

2184	IMMO2021-069	ARMOIRE A RIDEAU/LAMPE HERIMONCOURT	13/12/2021	10 an(s)	1 293,40
2188	IMMO2021	PC ASUS 2490	14/01/2021	6 an(s)	1 140,00
2188	IMMO2021-002	REFRIGERATEUR	01/02/2021	5 an(s)	504,00
2188	IMMO2021-003	MICRO ONDE MONOFONCTION	23/02/2021	2 an(s)	356,00
2188	IMMO2021-004	MICRO ONDE PLATEFORME	02/04/2021	2 an(s)	376,80
2188	IMMO2021-005	ASPIRATEUR EAU ET POUSSIERE	02/04/2021	2 an(s)	799,50
2188	IMMO2021-007	PERCOLATEUR CAFETIERE POUR VACCINODROME	04/06/2021	2 an(s)	857,40
2188	IMMO2021-009	REFRIGERATEURS CVGC	21/06/2021	5 an(s)	1 339,98
2188	IMMO2021-013	CENDRIER EXTERIEUR PIERREFONTAINE	21/06/2021	2 an(s)	115,32
2188	IMMO2021-020	210002492 FOURNITURES LAVE VAISSELLE DA 2 ANS	27/07/2021	2 an(s)	239,00
2188	IMMO2021-021	ARMOIRE A VACCINS REFRIGEREE	26/08/2021	5 an(s)	3 420,00
2188	IMMO2021-030	MACHINE A LAVER SECHE LINGE	17/09/2021	5 an(s)	698,00
2188	IMMO2021-031	MACHINE A LAVER SECHE LINGE	17/09/2021	5 an(s)	279,30
2188	IMMO2021-032	MARCHE PIED	16/09/2021	1 an(s)	123,17
2188	IMMO2021-046	MICRO ONDE	02/12/2021	2 an(s)	712,16
2188	IMMO2021-047	REFRIGERATEUR+MICRO ONDE VACCINODROME	29/11/2021	5 an(s)	2 009,97
2188	IMMO2021-048	REFRIGERATEUR+MICRO ONDE VACCINODROME	29/11/2021	5 an(s)	599,94
2188	IMMO2021-059	REFRIGERATEUR EQUIPE ANIMALIERE	06/12/2021	5 an(s)	359,00
2188	IMMO2021-061	ASPIRATEUR EAU ET POUSSIERES PLD	08/12/2021	5 an(s)	2 127,84
2188	IMMO2021-065	CONGELATEUR ARMOIRE CVGC	08/12/2021	5 an(s)	379,99
231312	CHARQUEMONT-231312	CS CHARQUEMONT	18/01/2021	0 an(s)	1 302,48
231735	VAL DUSIERS-231735	CS VAL DUSIERS	08/11/2021	0 an(s)	39 892,52
232	CHAPELLE DES BOIS-232	FC21080011 CONSTRUCTION CHAPELLE DES BOIS SIT 2	26/07/2021	0 an(s)	7 244,64
232	DAMPRIEUX-232	CS DAMPRIEUX	10/12/2021	0 an(s)	13 066,56
238	CCGC2021-238	10176170 DEMANDE AVANCE CAMION CITERNE GDE CAPACIT CDE 2021001012	12/04/2021	0 an(s)	274 673,51
238	VSAV2021-238	AVANCE ACQUISITION 7 VSAV	06/09/2021	0 an(s)	235 454,60
238	VSRM2021-238	10177567 DEMANDE D'AVANCE CHASSIS VSRM	01/07/2021	0 an(s)	294 616,10
TOTAL					5 898 173,46

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

S E O

ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

A6.2

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
VARIATION DU PATRIMOINE (article R.1424-32 par renvoi de l'article R.3313-17 du CGCT) - SORTIES

Date	Libellé écriture	tiers	Montant TTC
01/02/2021	Cession (stade CE 9, Immo n° 3225)CLIO 361 ZK 25	3007708 BOUGHARDAYAN ILYASSE	1 824,00 €
01/02/2021	Cession (stade CE 9, Immo n° 1833)RENAULT 4X1-2104WS	3007137 ORTHUBER PAUL HERR	11 321,00 €
01/02/2021	Cession (stade CE 8, Immo n° 1583)MOTEURS BATEAUX	3007707 PPHU ELECTOR	2 110,00 €
01/02/2021	Cession (stade CE 10, Immo n° 2522)VLU 6863 ZB 25	3007672 AC AUTO	1 824,00 €
01/02/2021	Cession (stade CE4, Immo n° 116937)RENAULT G270	3007575 JS EXPDRT	1 800,00 €
01/02/2021	Cession (stade CE 6, Immo n° 123697)RENAULT4X4-1363WK	3007574 GRASSE CARROSSERIE	3 000,00 €
11/02/2021	Cession (stade CE 12, Immo n° 4730) VSAV AR-262-KH	3004738 SHACL STE MUTUELLE ASSURANCE	8 500,00 €
22/02/2021	Cession (stade CE 5, Immo n° 4252)TWINGO AC-275-KW	3007673 WYDRELEC/AUTO	1 737,00 €
22/02/2021	Cession (stade CE 11, Immo n° 2882) PARKAS	3007706 BLOT LAURENT	368,00 €
24/02/2021	Cession (stade CE 13, Immo n° 5011) PARKAS	3007731 BOWMAN EURL	300,00 €
24/02/2021	Cession (stade CE 14, Immo n° 4718) PARKAS	3007732 DI PASCALE DOMINIQUE	315,00 €
11/03/2021	Cession (stade CE 19, Immo n° 1317)VSAV 5937 YH 25	3007729 GREG AUTO SPORT	7 455,00 €
11/03/2021	Cession (stade CE 17, Immo n° 2275) BERLINGO 6277 YZ	3007672 AC AUTO	5 000,00 €
11/03/2021	Cession (stade CE 16, Immo n° 3340)FIAT DUCAT 2746ZP	3007707 PPHU ELECTOR	4 973,00 €
11/03/2021	Cession (stade CE 20, Immo n° 1228)CITROEN 4661YK25	3007672 AC AUTO	3 648,00 €
22/03/2021	Cession (stade CE 1, Immo n° 1806)R.MASTER 6314Y25	3007571 GARAGE LOUCHART	7 526,00 €
22/03/2021	Cession (stade CE 2, Immo n° 649)R. CLIO 7419 XY 25	3007572 GARAGE PORHANSI	300,00 €
22/03/2021	Cession (stade CE 7, Immo n° 831)MOTEUR BATEAU EVI	3007671 TERRE ET ROC	735,00 €
29/03/2021	Cession (stade CE 18, Immo n° 45) VSR 8177 WH 25	3007734 MECALIX AUTOMOBILES	4 023,00 €
26/05/2021	Cession (stade CE21, Immo n° 3477)PEUGEOT 308 9404ZN	3007778 60 TRANSPORT	949,00 €
26/05/2021	Cession (stade CE26, Immo n° 2885)PEUGEOT 307-5271 ZF	3007776 STAR 21	1 108,00 €
07/06/2021	Cession (stade CE25, Immo n° 138)Peugeot Boxer 767 WX	3007775 GARAGE MILAN	2 085,00 €
07/06/2021	Cession (stade CE 28, Immo n° 2868)KANGOO 5272 ZF	3007805 GAUTHIER ROSE	1 916,00 €
07/06/2021	Cession (stade CE 29, Immo n° 5747)R MASTER 8469 YJ	3007806 YOP AUTO	5 098,00 €
01/07/2021	Cession (stade CE 22, Immo n° 493)DEFIBRILLATEUR L	3007774 MARTEL FABRICE	1 300,00 €
01/07/2021	Cession (stade CE 23, Immo n° 123929)DEFIBRILLATEUR	3007774 MARTEL FABRICE	315,00 €
01/07/2021	Cession (stade CE 24, Immo n° 119699)DEFIBRILLATEUR	3007774 MARTEL FABRICE	331,00 €
01/07/2021	Cession (stade CE 27, Immo n° 2584)VSAV 4772 ZC 25	3007777 PKS TARNOBREZEG SP	5 328,00 €
14/10/2021	Cession (stade CE31, Immo n° 24)BATEAU D'ARTAGNAN	3007846 GARAGE SYLVAIN ALLARD	7 140,00 €
14/10/2021	Cession (stade CE32, Immo n° 4184)KANGOO AB-065-NY	3007847 NYRAUFO 48	2 509,00 €
14/10/2021	Cession (stade CE33, Immo n° 3053)FIAT DUCATO 3724ZK	3007848 UAB KARKASONAS	1 654,00 €
13/12/2021	Cession (stade CE40) CASERNE ETUPES	3005372 ETUDE IARBISCH ADAM-PFENFER	480 000,00 €
07/01/2022	Cession (stade CE35, Immo n° 4702) Défibrillateurs	3007912 ASSOCIATION SECOURISME PAYS DE FOUG	3 200,00 €
07/01/2022	Cession (stade CE36, Immo n° 4702) 10 DSA LIFEPAK	3007912 ASSOCIATION SECOURISME PAYS DE FOUG	2 400,00 €
07/01/2022	Cession (stade CE37, Immo n° 4702) DSA LIFEPAK 1000	1104005 DUBI FABRICE	300,00 €
07/01/2022	Cession (stade CE30, Immo n° 3477)PEUGEOT 308 9303ZH	3007845 CAP MAINTENANCE	1 592,00 €
07/01/2022	Cession (stade CE34, Immo n° 580) VTU 8680 XZ 25	2999773 MAIRIE DE ST MAURICE COLONBIER	800,00 €
07/01/2022	Cession (stade CE38, Immo n° 5996) 50 PARKAS	3007934 MONZA AUTOMOBILES	300,00 €
	TOTAL		555 083,00 €

Page 64

SDIS 25 - SDIS 25 - M81 - CA - 2021

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

IV - ANNEXES		
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS		
Pour mémoire		Crédits ouverts
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	-25 083,00
Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	665 083,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	632 561,92

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

5 2 0

ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalité et date d'acquisition (1)	Désignation de bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			0,00	0,00	
Acquisitions à titre onéreux			0,00	0,00	
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			0,00	0,00	

(1) En application de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.
(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date de sortie (1)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	Valeur nette comptable le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (2)	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (3)
TOTAL GENERAL							0,00	0,00	
Cessions à titre onéreux							0,00	0,00	
Cessions à titre gratuit							0,00	0,00	
Mise à disposition							0,00	0,00	
Affectation							0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage							0,00	0,00	
Mise à la réforme							0,00	0,00	
Divers							0,00	0,00	

(1) En application de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de résumer dans cet état les sorties réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement. Affecter une ligne par sortie, qu'elle soit totale ou partielle.

(2) Plus ou moins value = Prix de cession - Valeur nette comptable le jour de la cession.

(3) La valeur nette comptable au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

S E O

ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A7

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	
72	Travaux en régie		0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le SDIS.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

SDIS 25 - SDIS 25 - M81 - CA - 2021

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
 Reçu en préfecture le 07/06/2022
 Affiché le 
 ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	A7

RATIO	
	Montant
Recettes 72 (I)	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	0,00
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	0,00 %

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

SD

ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

IV -- ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(Article L. 3312-2 du CGCT)

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	0,00	
Personnes de droit privé	0,00	
Associations	0,00	
Entreprises	0,00	
Personnes physiques	0,00	
Autres	0,00	
Personnes de droit public	0,00	
Etat	0,00	
Régions	0,00	
Départements	0,00	
Communes	0,00	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIO,...)	0,00	
Autres	0,00	

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

S E D

ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – SUBVENTIONS VERSEES PAR LE SDIS
(Article L. 2311-7 du CGCT par renvoi de l'article L. 3241-1 et L. 3312-7 du CGCT)

B1.2

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
		INVESTISSEMENT			0,00
		FONCTIONNEMENT			679 238

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6574	UDSP	Subv. Fonctionnement	UDSP	Association	38 000 €
6574	SSF 25	Subv. Fonctionnement	SSF 25	Association	9 500 €
6574	APEM	Subv. Fonctionnement	APEM	Association	2 000 €
6574	ADJSP	Subv. Fonctionnement	ADJSP	Association	24 000 €
6474	COS	Subv. Fonctionnement	COS	Association	605 738 €
TOTAL SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT 2021					679 238 €

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

5 2 0

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER)

ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (1)
Crédits-bails mobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

07/06/2022

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC

ID: 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement retardé à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 31/12/22.
(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

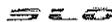
SLO

ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ETAT DES ENGAGEMENTS DONNES****IV****B4**

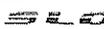
Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
 Reçu en préfecture le 07/06/2022
 Affiché le 
 ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B5

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)			0,00	0,00	0,00
	8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)			0,00	0,00	0,00
	8028	Autres engagements reçus			0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
 Reçu en préfecture le 07/06/2022
 Affiché le 
 ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

IV - ANNEXES
 AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME*		Stocks AP votées (exercices antérieurs) disponibles à l'affectation y compris ajustements intervenus dans l'année	AP nouvelles votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP (faibles au 01/01/N (1))	Flux d'AP affectés dans l'année (2)	AP affectés annulés dans l'année (3)	Stock d'AP affectés restant à financer (4)-(1)+(2)-(3)	CP mandatisés au budget de l'année N (5)	Restes à financer au titre des AP affectées au 31/12/N (6)-(4)-(5)
Numéro	Libellé								
2	Groupement Est	430 000,00	0,00	423 734,85	0,00	0,00	423 734,85	0,00	423 734,85
10	Morteau	3 682 500,00	0,00	171 882,26	0,00	0,00	171 882,26	0,00	171 882,26
14	Besançon Brillard	16 153 608,00	0,00	615 908,00	0,00	0,00	615 908,00	0,00	615 908,00
22	Outils de gestion	850 000,00	0,00	16 553,80	0,00	0,00	16 553,80	4 661,10	11 892,70
34	Véhicules	17 003 385,00	0,00	13 344 928,72	0,00	0,00	13 344 928,72	2 807 941,66	10 536 986,16
31	Centre logistiqué	2 506 000,00	0,00	228 162,00	0,00	0,00	228 162,00	0,00	228 162,00
33	Orchamps Venhes	1 767 000,00	0,00	120 163,00	0,00	0,00	120 163,00	0,00	120 163,00
35	Artaigny	1 664 000,00	0,00	70 514,37	0,00	0,00	70 514,37	0,00	70 514,37
37	Moncey	1 393 200,00	0,00	99 109,89	0,00	0,00	99 109,89	6 859,70	92 251,19
38	Mobilité et nomadisme numériques	545 500,00	0,00	20 878,46	0,00	0,00	20 878,46	0,00	20 878,46
39	Atelier départemental	1 656 000,00	0,00	48 460,00	0,00	0,00	48 460,00	0,00	48 460,00
40	La Faveille Rivo Gauche	1 074 000,00	0,00	769 136,02	0,00	0,00	769 136,02	680 682,67	89 553,35
41	Mouthe	1 044 200,00	0,00	350 654,81	0,00	0,00	350 654,81	301 865,01	48 689,80
42	Saint Hippolyte	1 759 600,00	0,00	1 742 136,00	0,00	0,00	1 742 136,00	0,00	1 742 136,00
43	Pleurofontaine Les Varans	941 200,00	0,00	778 931,65	0,00	0,00	778 931,65	662 762,07	94 149,46
45	Val d'Uselle	1 122 300,00	0,00	1 115 800,98	0,00	0,00	1 115 800,98	60 618,66	1 049 282,42
47	Lavans Vullafans	816 200,00	0,00	812 146,40	0,00	0,00	812 146,40	0,00	812 146,40
48	Modernisation paro DSA	0,00	0,00	221 138,34	0,00	0,00	221 138,34	83 977,11	137 166,23
49	Hémimencourt	487 000,00	0,00	452 026,40	0,00	0,00	452 026,40	217 033,31	234 993,09
50	Boussières	283 800,00	0,00	272 900,40	0,00	0,00	272 900,40	2 127,30	270 773,10
51	Gilley	0,00	0,00	415 216,00	0,00	0,00	415 216,00	0,00	415 216,00
52	Frasno	0,00	0,00	1 016 000,00	0,00	0,00	1 016 000,00	2 670,00	1 013 330,00
53	Blainmont	0,00	0,00	570 000,00	0,00	0,00	570 000,00	0,00	570 000,00
54	Chapelle des Bois	940 000,00	0,00	940 000,00	0,00	0,00	940 000,00	28 920,00	911 080,00
55	Dampriehard	465 000,00	0,00	465 000,00	0,00	0,00	465 000,00	13 066,66	461 933,44
TOTAL		68 554 785,00	0,00	24 979 502,04	0,00	0,00	24 979 502,04	4 699 198,85	20 680 303,09

(1) il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures

(2) il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci

(3) il s'agit des AP non encore entièrement couvertes à la fin de l'exercice N

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

S E O

ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

IV - ANNEXES

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

B7

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT*		Stocks AP votés (exercices antérieurs) disponibles à l'affectation y compris ajustements Intervenues dans l'année	AP nouvelles votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées dans l'année (3)	Stock d'AP affectés restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	Restes à financer au titre des AP affectés au 31/12/N (6)=(4)-(5)
Numéro	Libellé								
2	Groupement Est	4 100,00	0,00	4 100,00	0,00	0,00	4 100,00	0,00	4 100,00
10	Morteau	24 800,00	0,00	5 734,65	0,00	0,00	5 734,65	0,00	5 734,65
11	Mont d'Or	26 050,00	0,00	63,88	0,00	0,00	63,88	0,00	63,88
31	Centre logistique	18 400,00	0,00	512,00	0,00	0,00	512,00	0,00	512,00
33	Orchamps Vennes	10 300,00	0,00	1 506,18	0,00	0,00	1 506,18	0,00	1 506,18
35	Amancey	8 800,00	0,00	28,15	0,00	0,00	28,15	0,00	28,15
37	Moncey	7 700,00	0,00	598,05	0,00	0,00	598,05	0,00	598,05
39	Atelier départemental	16 700,00	0,00	2 331,02	0,00	0,00	2 331,02	0,00	2 331,02
40	La Fuvolle Rivo Gaucha	8 000,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	8 000,00	5 480,18	2 539,82
41	Moulha	13 000,00	0,00	2 850,60	0,00	0,00	2 850,60	0,00	2 850,60
42	Saint Hippolyte	18 100,00	0,00	18 100,00	0,00	0,00	18 100,00	0,00	18 100,00
43	Pierrefontaine les Vaux	16 800,00	0,00	16 800,00	0,00	0,00	16 800,00	9 074,78	7 726,22
45	Val d'Usiers	6 100,00	0,00	6 100,00	0,00	0,00	6 100,00	0,00	6 100,00
47	Lavans Vullafans	4 600,00	0,00	4 600,00	0,00	0,00	4 600,00	0,00	4 600,00
51	Glérey	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	8 000,00
52	Frasne	0,00	0,00	18 000,00	0,00	0,00	18 000,00	0,00	18 000,00
53	Blemond	0,00	0,00	4 500,00	0,00	0,00	4 500,00	0,00	4 500,00
TOTAL		180 450,00	0,00	101 824,53	0,00	0,00	101 824,53	14 534,96	87 289,57

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci

(3) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

S E D

ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

IV - ANNEXE

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2021

C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2021

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		2,0	0,0	2,0	2,0	0,0	2,0
Directeur général des services							
Directeur général. Adjoint des services							
Directeur général des services techniques							
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53							
Directeur départemental des services d'incendie et de secours	A	1,0		1,0	1,0		1,0
Directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours	A	1,0		1,0	1,0		1,0
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		65,0	2,0	67,0	61,2	3,9	65,1
Attachés territoriaux	A	9,0		9,0	9,0		9,0
Rédacteurs territoriaux	B	22,0		22,0	19,7	0,6	20,3
Adjoint administratifs	C	34,0	2,0	36,0	32,5	3,3	35,8
FILIERE TECHNIQUE (c)		37,0	0,5	37,5	33,5	3,0	36,5
Ingénieurs territoriaux	A	6,0		6,0	4,6		4,6
Techniciens territoriaux	B	8,0		8,0	7,5	1,3	8,8
Agents de maîtrise	C	12,0		12,0	8,6	1,0	9,6
Adjoint techniques	C	11,0	0,5	11,5	12,8	0,7	13,5
FILIERE SOCIALE (d)							
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)							
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)							
FILIERE SPORTIVE (g)							
FILIERE CULTURELLE (h)							
FILIERE ANIMATION (i)							
FILIERE POLICE (j)							

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

SLO

ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

IV - ANNEXE

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2021

									CI
FILIERE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS (1)			408,0	0,0	408,0	398,3		2,1	400,4
	Lieutenants-colonels	A	6,0		6,0	6,0			6,0
	Commandants	A	15,0		15,0	14,8			14,8
	Capitaines	A	15,0		15,0	14,9			14,9
	Lieutenants hors classe	B	6,0		6,0	5,8			5,8
	Lieutenants 1ère classe	B	24,0		24,0	22,1			22,1
	Lieutenants 2è classe	B	19,0		19,0	17,3			17,3
	Adjudants	C	131,0		131,0	133,6			133,6
	Sergents	C	77,0		77,0	77,3			77,3
	Caporaux-chef	C	58,0		58,0	56,3			56,3
	Caporaux Sapeurs	C	49,0		49,0	42,6	2,1		44,7
	Médecins de classe exceptionnelle	A	0,0		0,0	0,0			0,0
	Médecins hors classe	A	2,0		2,0	1,0			1,0
	Médecins de classe normale	A	1,0		1,0	1,0			1,0
	Pharmaciens hors classe	A	1,0		1,0	1,0			1,0
	Cadres de santé 1ère classe	A	0,0		0,0	0,5			0,5
	Cadres de santé 2è classe	A	1,0		1,0	0,8			0,8
	Infirmiers hors classe	B	2,0		2,0	2,0			2,0
	Infirmiers de classe supérieure	B	1,0		1,0	1,0			1,0
	Infirmiers de classe normale	B	0,0		0,0	0,0			0,0
EMPLOIS NON CITES (k) (5)									
TOTAL GENERAL (n + b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)			512,0	2,5	514,5	495,0		9,0	504,0

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/05/00102/C du 23 mars 1995 ;

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité de l'agent, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 0,5).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

SDIS 25 - SDIS 25 - M81 - CA - 2021

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

5 2 0

IV

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LE SDIS A PRIS UN ID: 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE
 (Articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 applicables au département par renvoi de l'article L. 3313-1 du CGCT et au SDIS par renvoi de l'article L. 3241-1)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
 Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Délivrance d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 80 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Siège du établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibération, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

SLO

ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LE SDIS	C3.1
----------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-1 du CGCT)			0,00
Autres organismes de regroupement			0,00

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le 
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES****IV
C3.2**

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le 
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

IV – ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le 
ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

IV – ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	IV C3.4

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

S E O

ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

IV – ANNEXE**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES****C4****1 – BUDGET PRINCIPAL**

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations - Mandats ou titres émis (1)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budgets)

(1) Y compris les rattachements.

**3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES
(Avant la neutralisation des flux réciproques)**

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations - Mandats ou titres émis (1)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Y compris les rattachements.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - CA - 2021

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
 Reçu en préfecture le 07/06/2022
 Affiché le 
 ID : 025-282500016-20220602-DCA22_20220602-DE

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C4

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (Cf. liste des principales opérations en annexe de la M. 61) (1)

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations - Mandats ou titres émis (2)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (Après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations - Mandats ou titres émis (2)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

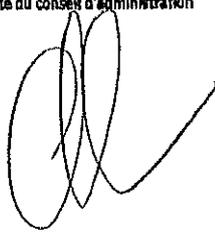
(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

SDIS 25
 SDIS 25 - M61
 Compte administratif Exercice 2020

III ANNEXES III
 ARRÊTÉ ET SIGNATURES

La Présidente du conseil d'administration
 du SDIS



Christine BOUQUIN

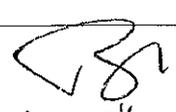
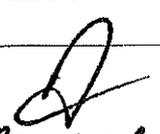
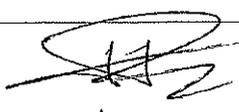
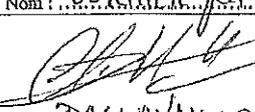
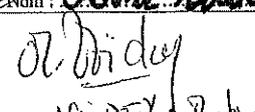
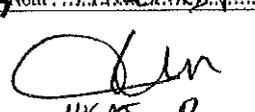
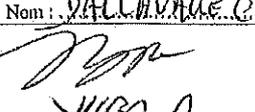
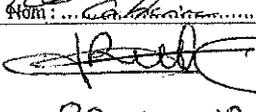
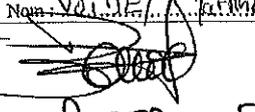
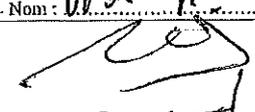
Nombre de membres en exercice.....20.....
 Nombre de membres présents.....17.....
 Nombre de suffrages exprimés.....17.....
 VOTES : Pour.....17.....
 Contre.....0.....
 Abstentions.....0.....

Date de convocation : 06/05/2022

Présenté par la Présidente,
 A. Beaumont..... le 02 juin 2022.....

La Présidente,
 Délibéré par le conseil d'administration, réuni en session..... le 02 juin 2022.....
 A. Beaumont..... le 02 juin 2022.....

Les membres du conseil d'administration,

 Nom : VERNIER J.P.	 Nom : BOUZ Cécile	 Nom : GENET Isidore	 Nom : TAILLARD F.
 Nom : DALLAVANE C.	 Nom : [unclear]	 Nom : VALDEY Patrice	 Nom : [unclear]
 Nom : YUBO A.	 Nom : BRAND M.P.	 Nom : ROGEOZ F.	 Nom : VERMEIR H.
 Nom : LOIZON Beata	 Nom : HARECHE Philippe	 Nom : [unclear]	visio Nom : Raphaël KRUCIEM
visio Nom : Damien CHARLET	Nom :	Nom :	Nom :

certifié exécutoire par la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, leet de la publication le

A....., le .../.../...